



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

UNIVERSITE DE METZ

Jacques GRANDJONC

COMMUNISME / KOMMUNISMUS / COMMUNISM .

ORIGINE ET DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DE
LA TERMINOLOGIE COMMUNAUTAIRE PREMARXISTE
DES UTOPISTES AUX NEO-BABOUVISTES
1785 - 1842

2/1

Thèse d'Etat sous la direction de
Monsieur Pierre GRAPPIN

1 9 7 9

DEUXIEME PARTIE

PIECES JUSTIFICATIVES: EMPLOI ET EVOLUTION
DE COMMUNISTE ET DES TERMES APPARENTES

Une langue qui disparaît exprime qu'une forme sociale a disparu; une langue qui se fait annonce l'avènement de quelque forme sociale nouvelle; un mot même, un seul mot, révèle quelquefois la chute ou le triomphe de quelque nouvel élément social.

E. DUCLERC Dictionnaire Politique (1842),
p. 717/1.

Après l'apparition de "communiste" à la fin du Moyen-Age en français aux sens de membre d'une commune et de membre d'une communauté (de main-morte), le terme connaît une extension d'emploi au sens de partisan de la communauté des biens en latin, en polonais, en allemand et en néerlandais fin 16e et début 17e siècle dans certains groupes d'Anabaptistes d'Europe centrale. Les théories communautaires de ces Anabaptistes étaient connues, mais le premier à avoir relevé cet emploi de "communista", "Communist", etc. - qu'il donne d'ailleurs pour une création - est Günter Mühlfordt dans ses articles Deutsche und polnische Arianer (1956), avec un résumé en russe (1957) in Isstoria SSSR (O rabote, p. 178), et Deutsche Täufer in östlichen Ländern (1961), où il cite l'emploi par les Anabaptistes eux-mêmes à partir de 1525/1530 du terme "Gemeinschaftler" (membres de la communauté, communautaires), transcrit par écrit en "communistae" vers 1569 et en "Communisten" au début du 17e siècle (cf. notes 42 et 43).

Cette question des Anabaptistes, fort complexe en elle-même étant donné les problèmes sociaux, économiques, politiques, diplomatiques qui sous-tendent les théories et les querelles religieuses qui en occupent l'avant-scène, a encore été obscurcie, en particulier dans la littérature polémique et historique de langue française et anglaise, de multiples con-

fusions, également présentes dans la tradition orale germanique (cf. ci-dessous).

Sur les Anabaptistes de Zwickau (Saxe) et de Zurich (Suisse), combattus par les catholiques mais aussi par les Réformateurs eux-mêmes et leurs successeurs, renforcés d'opposants sociaux et religieux venus de toute l'Europe, de Turin ou Milan à Danzig, continuateurs des anciens ariens, des cathares et des vaudois, sur leur exil en Moravie (d'où le nom de Frères Moraves) et en Pologne dès le 16e siècle, sur leur émigration postérieure en Russie et en Amérique (aux 17e et 18e siècles), sur leurs groupuscules, les persécutions qu'ils subirent, leurs dispersions, les dénominations sous lesquelles ils sont connus: Ariens, Sociniens, Anabaptistes, Antitrinitaires (voire Trinitaires chez le "Sieur Louis Maimbourg, ex-jésuite", dans son Histoire de l'Arianisme Paris 1672, comme si les causes de confusion n'étaient pas suffisantes), Frères Moraves, Hutterer (du nom de Jacob Huter, ie. Hutmacher, le chapelier, ce qui deux siècles durant les a fait confondre en Europe occidentale avec la secte piétiste de Zinzendorf, les Herrnhuter), Mennonites, Habaner (comme les appelèrent les Tchèques et les Slovaques de Moravie), etc., et sur leurs théories communautaires, je renvoie pour orientation à l'article "Habaner" du grand Brockhaus. Konversations-Lexikon (éd. de 1928 sq.), à ceux plus fouillés déjà cités de Mühlpfordt et aux études de J. Loserth Der Communismus der Mährischen Wiedertäufer im 16. und 17. Jahrhundert Wien 1894; Lydia Müller Der Kommunismus der mährischen Wiedertäufer Leipzig 1927; R. Friedmann The

Christian Communism of the Hutterite Brethren in Archiv für Reformationsgeschichte vol. 46, 1955.

A ces derniers ouvrages Mühlpfordt (1961), p. 287 adresse la critique tout à fait justifiée d'employer le terme "communisme" de façon anachronique (et j'ajouterai de devoir en conséquence le qualifier de communisme "primitif", "chrétien", "rural", etc.): le terme, qui se définit lentement de 1797 à 1848 environ comme système d'appropriation et de gestion collectives des moyens de production de la société industrielle, est inadéquat en effet à rendre compte des amorces communautaires rurales dans le monde féodal des 16e et 17e siècles. Mais Mühlpfordt commet un anachronisme symétrique du précédent en qualifiant les théories des Frères Moraves de l'adjectif "kommunistisch", qui renvoie cette fois au fonctionnement de la commune médiévale des 12e et 13e siècles, et non à un système de communauté des biens. La terminologie adéquate à désigner un tel système communautaire me semble fournie en anglais, en français et en allemand par des vocables déjà existants qu'il suffirait de compléter de deux néologismes seulement: e communitarian (1840) et communitarianism (1840); f communautaire (1839) ou communitaire (1840) et communitarisme (néol.); d kommunitarisch (1977) et communitarismus (néol.). Cf. ces différents termes au Lexique. L'adjectif-adverbe kommunitarisch par exemple a été expressément calqué sur le modèle anglais/français pour désigner les communautés rurales utopiques du 19e siècle aux Etats-Unis auxquelles kommunistisch et Kommunismus ne convenaient pas plus qu'aux Anabaptistes du



16e siècle. (Caractéristique de la nécessité ressentie d'une telle terminologie est le fait que G. Mühlpfordt, interrogé sur ses recherches, et reproduisant aimablement à mon intention dans sa lettre du 1er avril 1978 de larges extraits de ses articles, écrive parfois "kommunitarisch" là où, se citant, il aurait dû reproduire "kommunistisch").

Pour autant qu'on en puisse juger en l'état actuel de la recherche, les termes de "communistae" et de "Communisten" semblent sortir d'usage fin 17e/début 18e siècle, sans que l'extension d'emploi du terme primitif par les Anabaptistes - et plus précisément par les Hutterer ou Habaner - se soit répercutée sur l'usage français de "communiste" (cf. p. 26-27 et note 43). Cela ne signifie pas que leurs théories communautaires soient restées inconnues des contemporains ou de la postérité: sous les diverses dénominations citées précédemment (ou d'autres, dont certaines aberrantes comme "Herembutters"!) on trouvera des articles dans les diverses encyclopédies du 18e siècle par exemple, où il est fait état de leur mode de vie "en communauté"; et les Frères Moraves ou les Herrnhuter sont cités à de multiples reprises dans l'oeuvre de Restif de la Bretonne (ainsi dans Mr-Nicolas p. 3978, au document 6). Seulement à travers l'éloignement dans l'espace et dans le temps, à travers les confusions de groupes et de personnes, le vocable a disparu. Un exemple frappant en est donné par Wilhelm Weitling lui-même. Weitling, qui écrit à propos de la rédaction de la brochure de la Ligue des Justes, Die Menschheit, wie sie ist und wie sie sein sollte, en 1838 à Paris:

"Die Benennung 'Kommunismus' war damals unter dem Volke noch nicht bekannt, auch gab es kein französisches Werk über den Kommunismus" (in Weitling Garantien éd. Kaufhold, p. 292), Weitling rédige trois ans plus tard un poème à la gloire de Jacob Hutter, "des Musterstaates Stifter", mais qu'il nomme "Jakob von Hutten" (in Volksklänge. Eine Sammlung patriotischer Lieder Paris 1841; cf. Schieder Weitling und die politische Handwerkerlyrik p. 275-277 et 289). Non seulement "Communist", du vocabulaire communautaire des Hutterer, avait disparu; non seulement fallait-il alors, en 1839, que "communiste" soit réinventé (ou repris de la période révolutionnaire) pour que suivent "communisme", "Communist", "Communismus", etc., mais encore le nom d'un des fondateurs de la communauté anabaptiste avait été à demi effacé de la mémoire collective, confondu ici avec celui de Ulrich von Hutten (Mühlpfordt, 1961, p. 266, cite des cas de confusions avec Hans Hut, un autre Anabaptiste, ou même Jan Hus chez des socialistes utopiques français, anglais et américains du 19e siècle).

Etant donné que cette question du "communitarisme" des Anabaptistes de Zwickau, de sa source linguistique, de son écho immédiat et ultérieur, qui coïncident ou non avec la diffusion de communiste, de communista et de Communist, reste pour une large part inconnue, on ne peut que souhaiter la poursuite des recherches entreprises par Mühlpfordt, élargies dans le temps et dans l'espace à l'ensemble de l'Europe du 15e au 18e siècle.

1 L'USAGE ARCHAÏQUE, RURAL ET JURIDIQUE DE "COMMUNISTE"
DEPUIS 1769

) Etant donné le caractère particulier, soit archaïque, soit
) strictement juridique, voire juridico-commercial de communiste
) en son sens non politique et révolutionnaire (et l'absence de
) la forme abstraite correspondante, communisme, pour désigner
) la situation ou le fait d'appartenance à cette sorte de com-
) munauté), on trouvera rassemblées en un premier document
) composé les principales attestations d'emploi relevées de
) 1769 à 1907 du terme en son premier sens et en ses sens déri-
) vés; les documents suivants, de leur côté, s'attacheront à
) mettre en situation le vocabulaire communautaire, réformateur
) ou révolutionnaire, de 1785 à 1842.

1 A LES COMMUNISTES, GENS DE MAIN-MORTE, V. DE MIRABEAU, 1769

L. D. H. [L'Ami Des Hommes, ie. Victor RIQUETTI, marquis de MIRABEAU] Les Economiques Amsterdam/Paris 1769, 1 volume in-4, p. 309-310.

Le terme communiste, attesté ici de nouveau par écrit pour la première fois sans doute au 18e siècle autant qu'on en puisse juger, est employé dans un passage du "Sixième Entretien: Un grand propriétaire & L.D.H." (p. 305 sq.). Au cours de cet entretien (fictif) de l'Ami des hommes et du grand propriétaire foncier, ce dernier a déclaré que le jugement favorable de Mirabeau sur les biens de main-morte, généralement attaqués en cette seconde moitié de 18e siècle (cf. p. 28a-30 et document 1 C), était dans la théorie de L.D.H. "la seule chose qui ait excité quelque contradiction". C'est ce qui nous vaut l'explication qui suit.

Mirabeau, insistant sur la qualité du lien social fondé sur la communauté, garant du bien-être particulier, résume en outre sous forme de titre ou annotation marginale toute son argumentation dans une formule: "Tout ce qui reste de terres moins ruinées que les autres, ne doit cet avantage qu'à la correspondance de leurs propriétaires avec l'administration" (p. 310).

Les Economiques de Mirabeau père sont conservées à la Bibliothèque Nationale sous la cote 4412 (il en existe un exemplaire à la BU Droit, Aix-en-Provence, 6605). Le même ouvrage a également paru dans une édition en 4 volumes in-12, Amsterdam/Paris 1769-1771 (BN, R 21063 à 21066): dans cette dernière édition l'extrait se trouve au volume II, p. 233.

[...]

La science économique est fraternelle, conciliante, jamais injurieuse ni téméraire, & ses démonstrateurs ne s'ingèrent pas à apprécier les différentes professions propriétaires. Je parle ici de la terre & des avances productives de tous les genres qui font naître les richesses de la nation. Les biens fonds de main-morte sont départis & confiés parmi nous à deux genres de propriétaires. Les uns sont personnellement usufruitiers titulaires; & en général ceux-là s'intéresseroient peu au maintien de leur propriété passagère; mais la loi qui, à chaque mutation, oblige leurs héritiers à l'entier rétablissement des avances foncières, pourvoit en partie à la dégradation qui proviendrait de leur négligence & de leur caducité isolée. Les autres sont communistes ¹, & ceux-là ne meurent jamais, ne sont jamais pupiles ni caduques, ni leurs biens en décret, ou à bail judiciaire; ils résident, & s'ils vivoient en sécurité & se trouvoient placés dans des lieux difficiles comme des montagnes sauvages, près des marais & des dunes, &c. le territoire pourroit profiter beaucoup, par la continuité & la constance de leur résidence, de leurs travaux & de leurs dépenses foncières. Mais dans leur état actuel, encore leurs propriétés ont-elles moins absolument déperî que toutes les autres; & c'est tout ce que j'ai voulu dire. Quoi qu'il en soit, Monsieur, comptez que ce qui reste encore de propriétés un peu moins ruinées que les autres, qui ne soient pas en jardins voisins des villes étapes de commerce ou alimentées par les fortes parties de dépenses de gouvernement, ne doivent pourtant leur conservation qu'à la correspondance de leurs possesseurs avec le gouvernement.

1 B ETRE "COMMUNISTE AVEC", 1789

P[aul-Pierre-Marie] GUILLAUME Recueil des réponses faites par les communautés de l'Élection de Gap au questionnaire envoyé par la commission intermédiaire des États du Dauphiné Gap 1908, p. 211.

Le recueil publié par P. Guillaume rassemble, dans l'ordre des questions, les réponses faites dans le Dauphiné en avril 1789 au questionnaire préparatoire des États-Généraux. L'extrait ci-après est emprunté aux points 12 et 13 concernant les conditions de vie économique des paroisses de Guillestre, Risoul et Ceillac, depuis 1790 communes du département des Hautes-Alpes.

Il apparaît d'après Guillaume Inventaire p. LXV-LXVII, que les droits communaux de ces trois communes (en particulier sur forêts indivises et montagnes pastorales) avaient été fixés en droit écrit, correspondant à une limitation du droit coutumier antérieur, lors d'une transaction passée entre le Dauphin, l'Archevêque et diverses communautés en 1310. En ce qui concerne le "droit de bûcherage" cf. Lexique f. commun, années 1400 et 1724-1730.

[...]

Cette communauté [Guillestre] est communiste avec² celle de Risoul et de Ceillac. Elle n'a à sa portée que les bois nécessaires à ses foyers. Les incendies essuyés dans le bourg ont rendu les bois de charpente si rares que les habitants, qui veulent bâtir, ont peine d'en trouver.

[...] Guillestre n'a pas d'autres pâturages que ceux des montagnes de Valbelle et Gufulet, indivis avec la communauté de Risoul, où les boeufs des deux communautés paissent en été.

[...]

1 C LA PROPRIETE ABANDONNEE AUX DEPREDATIONS DES COMMUNISTES,
 CH. DANTHON, 1792

Opinion et projet de décret sur les communaux, présentés par Charles DANTHON, député du département de l'Isère, au Comité d'agriculture Imprimerie nationale [Paris 1792] in-8, p. 2-5.

) La brochure de Ch. Danthon, de 38 pages, est datée ici
) grâce à Bourgin, p. XVI-XVII, qui la reproduit intégralement
) en français normalisé p. 374-396. Elle a été rédigée et publiée
) lors des débats du printemps et de l'été 1792 sur les biens
) communaux à l'Assemblée Législative et à sa Commission d'Agric-
) culture, et elle est antérieure au 14 août 1792, date du
) décret de principe prévoyant le partage des communaux. Danthon
) y utilise 5 fois le terme communiste au sens d'usufruitier
) sur des biens communaux.

[...] Vous n'aurez point trouvé les moyens d'instituer un
 peuple ³, tant qu'il vous demandera du pain; vous n'aurez
 point rempli son attente, tant que vous n'aurez pas développé,
 dans le sein de la nature, tous les germes de sa fécondité.

[...] Cherchons donc sans remise les moyens d'accroître nos
 productions territoriales: le plus sûr et le plus instant est
 de mettre en valeur ces vastes domaines, possédés par indivis,
 sous le nom de communaux. Ils ne sont pas tous susceptibles de
 culture, mais la plupart seroient fertiles, s'ils étoient
 défrichés. C'est l'usage abusif de les posséder en commun qui
 les a si complètement détériorés. La jouissance indivise est
 exclusive de la culture et des soins nécessaires pour amender
 la terre. Comparez un sol en friche avec un sol fertilisé
 par le travail, la Tartarie et la France: là des plaines

immenses peuvent à peine suffire aux besoins bornés de quelques hordes errantes, et la France, dans un moindre espace, nourrit 24 millions d'habitans. Nos communaux sont aux terres cultivées ce que la Tartarie est à la France. Tandis que les propriétaires élèvent constamment les produits de leurs propres biens, en perfectionnant la culture, les ■ usagers dégradent les communaux pour en pratiquer la jouissance; ils en usent sans économie, parce que la concurrence qui tend sans] à la limiter les excite à l'étendre; que le fonds étant commun à tous, n'appartient à personne; et qu'un arbre par exemple qu'ils coupent ou qu'ils arrachent, est une conquête qu'ils croient avoir faite sur leurs voisins. Ils n'aménagent ni ne cultivent les communaux, parce que personne ne veut mettre ses peines, son industrie et ses avances au hasard de profiter à d'autres concurremment et exclusivement à soi; parce qu'il faudroit mettre dans les travaux un concours impossible à des communistes ■ ; parce qu'il faudroit mettre entre la culture et la récolte un long intervalle et que les besoins de la plupart des usagers renaissent tous les jours; parce que celui qui s'imposeroit une peine, qui s'interdiroit une jouissance, n'a pas le droit de limiter celle de son voisin, ni de lui imposer de tâche; parce qu'enfin le droit d'usage exclut de l'aménagement et de la culture le fonds sur lequel il est exercé: voilà pourquoi les prairies communes ne sont plus que des marais; les forêts, des landes et des bruyères; et les terres, des friches où l'on ne voit fleurir que les plantes malfaisantes, dédaignées par les troupeaux.

[...]

1 D LES HABITANS DE LATUDE EN LEUR QUALITE DE COMMUNISTES, 1834

Recueil des arrêts du Conseil ou Ordonnances royales rendues en Conseil d'Etat [...] par Félix LEBON, 2e série, tome 4, Paris 1834, p. 486-487.

L'arrêté du Conseil d'Etat n° 8967, du 25 juillet 1834, met un terme provisoire (par [redacted] renvoi devant les tribunaux civils) à une chicane juridique et administrative déjà venue en 1828 devant le Conseil d'Etat qui avait alors dû annuler une première fois un arrêté préfectoral antérieur. A l'origine de la querelle, une affaire de communaux contestés, prés et forêts: "Le sieur Amilhau [...] a intenté une action en police correctionnelle, devant le tribunal de Lodève contre les habitans du hameau de Latude, commune de Sorbs [département de l'Hérault], à raison de la dépaissance qu'ils s'étaient permis d'exercer sur ses propriétés. Les habitans cités, ayant prétendu que les biens appartenaient au hameau de Latude, dont ils faisaient partie, obtinrent leur renvoi à fins civiles" (Lebon Recueil p. 484); affaire à rebondissements, entre autre du fait que le sous-préfet avait réuni en mars 1829 un conseil des habitans les plus imposés de la commune, dont l'adversaire du hameau de Latude, pour statuer sur la capacité juridique du hameau à se faire représenter devant les tribunaux par un syndic indépendant...

On trouvera une série de semblables affaires entre communes et anciens propriétaires nobles ou nouveaux propriétaires bourgeois dans le département du Var chez Agulhon p. 50-73,

) ■ dont une qui dura de 1785 à 1812, une autre de 1793 à 1847.
) De son côté Monz esquisse l'histoire juridique de la forêt
) "commune" de Thalfang dans la région de Trèves depuis le 10^e
) siècle, les querelles juridiques durant avec des interruptions
) du 14^e au 19^e siècle environ.

) On notera le nom de l'avocat chargé de l'affaire devant
) le Conseil d'Etat: Adolphe-Isaac Crémieux (1796-1880), né à
) Nîmes dans l'Hérault (ce qui explique peut-être que les habi-
) tants de Latude aient eu recours à lui), était alors un avocat
) de renom, qui fut défenseur des droits des Juifs et plaida
) de nombreuses causes politiques sous la Monarchie de Juillet;
) en 1848 il fut membre du Gouvernement provisoire.

[...]

Relativement à la supposition que les habitans de Latude
 n'agiraient pas en leur qualité de communistes⁴, mais comme
 propriétaires, à titre personnel et privé [,] des biens qu'ils
 revendiquent, vous remarquerez que ce fait est démenti par
 toutes les circonstances de l'affaire, et par les propres
 termes des réclamations des habitans de Latude. Et, en effet,
 ■ il n'est pas vraisemblable que ceux-ci, ou du moins leur
 conseil, ignorent que, dans une semblable position, ils
 n'auraient pas besoin d'autorisation pour actionner M. de
 Gissac, puisqu'alors tout se réduirait à un simple litige
 entre particuliers, dans lequel l'autorité administrative
 n'aurait aucun droit de s'immiscer. D'un autre côté, on ne
 voit pas quel motif les habitans de Latude auraient pour

dissimuler leur véritable qualité; car, dès qu'ils reconnaissent que la section [de commune] est seule intéressée à la revendication dont il s'agit, c'est eux seuls aussi qui courraient toutes les chances du procès, comme composant la section; en sorte qu'ils ne seraient pas moins exposés en leur qualité de communistes⁴, que s'ils étaient propriétaires à titre singulier des biens revendiqués.

[...]

M. Janet, maître des requêtes, rapp[orteur]. - M^e Crémieux, avocat.

1 E LA POSSESSION DU COMMUNISTE, TROPLONG ET AUTRES, 1835-1907

[Raymond-Théodore] TROPLONG Le droit civil expliqué suivant l'ordre des articles du Code [...]. De la Prescription, ou Commentaire du titre XX du Livre III du Code Civil Paris 1835 vol. 1, p. 563-565.

) Le terme communiste, en un sens strictement juridique, est employé sans doute vers 1830: il est répertorié en effet par Landais en 1834 et il apparaît l'année suivante dans un des volumes de commentaire quasi officiel du Code civil par Troplong. Le juriste Raymond-Théodore Troplong (1795-1869) est l'auteur de nombreux ouvrages de jurisprudence qui firent longtemps autorité (dont: Le Droit civil expliqué [...] en 27 volumes); il fut successivement substitut puis procureur en Corse (1819), président à la Cour royale de Nancy, conseiller à la Cour de cassation à Paris (1835), membre de l'Institut (1840), député gouvernemental (1846); sous le Second Empire, président du Sénat et de la Cour de Cassation; adversaire des théories du libre-échange, et à plus forte raison du socialisme et du communisme. En 1848 il publie, dans la série des "Petits Traités" de l'Académie des sciences morales et politiques dirigés contre les doctrines socialistes ou seulement républicaines égalitaires: De la Propriété d'après le Code civil. L'auteur de l'article qui lui est consacré dans Larousse qualifie son attitude sous l'Empire de "servile" et le traite de "vil courtisan".

) Le titre XX du Code civil "De la Prescription" auquel il

est fait référence ici, est consacré au droit de propriété; il fut décrété le 15 mars 1804 et promulgué le 25 du même mois. Dans son article liminaire, il donne de la prescription la définition suivante: "Art. 2219. La prescription est un moyen d'acquérir ou de se libérer par un certain laps de temps et sous les conditions déterminées par la loi" (reproduit in Troplong De la prescription p. 1).

Le chapitre II du livre de Troplong, "De la possession", d'où est extrait le passage suivant, traite des conditions requises à l'exercice du droit de prescription. L'article commenté est le suivant: "Art. 2229. Pour pouvoir prescrire, il faut une possession continue et non interrompue, paisible, publique, non équivoque et à titre de propriétaire" (reproduit in Troplong p. 528).

[...]

359. Il faut, en cinquième lieu, que la possession soit non équivoque. La possession peut être équivoque en deux sens. [...]

5° Elle est équivoque lorsqu'elle laisse ignorer au public si le détenteur a joui pour lui-même ou pour autrui. [...]

360. Comme exemple de ce dernier vice d'équivoque, on peut citer la possession du communiste qui jouit comme maître de la chose indivise, sans qu'on sache s'il jouit exclusivement pour lui-même, ou pour la société dont il fait partie. [...]

361. Mais si l'un des communistes avait joui en son propre et privé nom, laissant voir par des actes éclatants que sa possession est exclusive dans son intention, l'équivoque

Quelques années plus tard, en 1843, Troplong revient dans un autre ouvrage sur le terme communiste pour en préciser la définition par rapport à associé; le sens juridico-commercial s'impose alors en français parallèlement au sens politique et social du terme (même s'il n'est pas d'un emploi très courant) comme en témoignent par exemple tant l'ouvrage belge de Guillery Des sociétés commerciales (1874) que plus récemment encore le Code civil suisse (1907), toujours en usage. Il est caractéristique dans ce dernier ouvrage que seule la rédaction française des articles 652 à 654 sur la propriété commune indivise utilise le terme communiste alors que dans la formulation allemande on a retenu le terme Gesamteigenthümer, lié à Gemeinschaft et Gesamteigenthum, et dans la rédaction italienne ceux de comunione et de proprietari in comune, signe de la non-pénétration du sens ancien de communiste dans ces deux langues; il en va de même d'ailleurs en anglais.

[Raymond-Théodore] TROPLONG Le droit civil expliqué [...].
Du Contrat de Société civile ou commerciale Paris 1843, vol.
 1, p. 34.

[...]

La société [civile ou commerciale] donne naissance à un être collectif, que l'on distingue des associés pris individuellement, et qui fonctionne comme tierce personne. Il n'en est pas ainsi de la communauté; celle-ci ne forme pas un corps moral. Quand deux ou plusieurs personnes achètent une chose en com-

mun, mais sans aucune idée de société [...], il y a autant d'acheteurs que de communistes. Au contraire, quand une société fait un achat, il n'y a qu'un seul acheteur, qui est la société, agissant comme corps moral.[...]

J. GUILLERY Des sociétés commerciales en Belgique ou Commentaire de la loi du 18 mai 1873 vol. 1, Bruxelles 1874, p.49-5

[...] Tandis que le communiste ne peut guère avoir que l'action en partage [...] l'associé a en outre toutes les actions résultant des divers rapports juridiques auxquels la société donne naissance [...]. La société forme souvent un corps moral, tandis que les communistes conservent toujours leur individualité: ils sont propriétaires indivis, mais chacun possède pour lui-même et se trouve par conséquent soumis à toutes les éventualités d'un droit individuel. [...]

Code civil suisse du 10 décembre 1907 / Schweizerisches Zivilgesetzbuch [...]/ Codice civile svizzero [...] Edition dans les trois langues officielles Berne 1908, p. 303 .

[Article] 653. Les droits et les devoirs des communistes sont déterminés par les règles de la communauté légale ou conventionnelle qui les unit. A défaut d'autre règle, les droits des communistes, en particulier celui de disposer de la chose ne peuvent être exercés qu'en vertu d'une décision unanime.

2 J.-A.-V. D'HUPAY/N.-E. RESTIF, AUTEUR COMMUNISTE, 1785

[Joseph-Alexandre-Victor] d'HUPAY de Fuveau Lettre à Restif in [Nicolas-Edmé RESTIF de la Bretonne] Les Contemporaines communes, ou Aventures des belles marchandes, Ouvrières, &c.. de l'âge présent. Recueillies par N.-E. R**. D*.-L*.-B***: Seconde édition. Second et Dixneuvième Volume, Imprimé à Leipsick, par Büschel, 1785, hors pagination.

La lettre reproduite ci-après demande au moins trois types d'éclaircissements concernant son auteur, d'Hupay de Fuveau, sa publication dans les Contemporaines de Restif, et enfin Lamouillon, le messager annoncé de d'Hupay à Restif.

Joseph-Alexandre-Victor d'Hupay n'a guère laissé de trace que dans le Catalogue général des imprimés de la Bibliothèque Nationale et nul ne songerait à l'en exhumer s'il n'existait cette lettre à Restif qui donne soudain un certain relief à ses brochures communautaires. La famille d'Hupay - orthographe variable: d'Hupaix, d'Hupais, Dhupay, Dupay, etc. - est cependant plus connue et d'ancienne noblesse provençale (cf. Les Bouches-du-Rhône. Encyclopédie départementale tome XV, Paris/Marseille 1933, p. 400-402). A partir de 1771 un Bernardin Dupay, coseigneur du fief de Fuveau, au sud-est d'Aix-en-Provence, est propriétaire du château de Puget; dès 1727 un Arnaud Dupaix, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, était propriétaire à La Tour d'Aigues, au nord-est d'Aix-en-Provence, d'une importante Bastide d'où Joseph-Alexandre d'Hupay datera certaines de ses brochures pédagogiques et communautaires; d'autres portent comme lieu d'édition la mention "Généralif",

dénomination que d'Hupay semble avoir donné à sa résidence dans la campagne aixoise à moins que ce ne soit au château de Puget. D'Hupay n'a jamais écrit que de courtes brochures à caractère pédagogique et social, fortement utopiques et qui se répètent plus ou moins de l'une à l'autre. La Bibliothèque Méjanes, Aix-en-Provence, en conserve quelques unes, différentes d'ailleurs de celles de la Bibliothèque Nationale. Autant qu'il est possible de le déterminer en voici les titres

- Projet de Communauté Philosophe [...] par J.-A.-V. d'H** , Marseille 1776 (non retrouvé);
- Maison de Réunion pour la Communauté philosophe dans la terre de l'Auteur de ce projet Euphrate [ie. Aix] 1779, in-8 (selon Lacroix p. 209) - Doctrine, exemples et prières de la Bible [...] A Généralif 1789, in-8, XX-5 p. (BN: 2 exemplaires, voir au Catalogue sous Hupay);
- Règlement d'Education Nationale mis sous les auspices de M. Bernardin de Saint-Pierre. Plan suivi d'un recueil de vues bienfaisantes de cet ouvrage pour le peuple, et qui en sera comme le Ve tome. Il sera enfin terminé par un Plan de vie patriarcale et champêtre tel que l'auroient exécuté Paul et Virginie, s'ils eussent vécu A Généralif 1789, in-8, paginé XV-XIX, 1-26, V-XIV, 1-24 (BN: 3 exemplaires, dont 2 incomplets);
- Généralif, Maison patriarcale et champêtre, par l'auteur du "Règlement d'éducation nationale et générale", Aix, imprimerie de P.-J. Calmen, 1790, in-8, paginé 7-28 (BN: 3 exemplaires dont 2 avec planches);
- Effet du règlement d'éducation nationale mis à la portée des mères Généralif 1792, in-8, 40 p. (BN: 2 exemplaires);
- Alcoran Républicain, ou Institution fondamentale du Gouvernement populaire ou légitime, pour l'Administration, l'Education, le Mariage et la

Religion [...] A Généralif, Maison Patriarchale et Champêtre, An IIIe (1795), VII-11 p. (Méjanes: In-8 Pcs 10449); - Règle et Maison de la Journée Heureuse, avec Deux Tableaux de la Méthode mécanique de l'Education et du Mariage complexe de cette Maison, et Un grand Projet pour le bonheur de la moitié du Globe Calmen fils, Aix An VII (1799), paginé I-XX, 21-82, suivi de: - Au Citoyen Quinette, Ministre de l'Intérieur 15 p. (Méjanes: G 2654 et In-8 Pcs 10497, ce dernier exemplaire incomplet); - Catéchisme et Bréviaire pour tous les cultes ou La Religion Universelle [...] An X (1802), 15 p. (Méjanes: In-8 Pcs 10449); - Détail de la méthode mécanique d'éducation nationale, domestique et populaire [...] Calmen, Aix 1807, in-8, XVI-63 p. (BN). Pour les théories de d'Hupay on se reportera à la lettre ci-dessous et au chapitre II, p.43-44.

En ce qui concerne le dédale des trois séries de l'ouvrage de Restif Les Contemporaines ou Aventures des plus jolies Femmes de l'âge présent, en 42 volumes, on consultera Rives Childs, p. 258-278. La seconde série commence au volume 18, ce qui explique la numérotation inhabituelle "Second et dix-neuvième volume". La première édition parut de 1780 à 1785 et la seconde, qui comprend seulement les 1ère et 2de séries, soit 33 volumes, fut publiée de 1781 à 1792. Cette seconde édition, considérablement augmentée, est fort rare et manque à la BN. Il en existe un exemplaire à la British Library, Londres, et à Paris à la Bibliothèque de l'Institut. C'est cet exemplaire que j'ai utilisé. Le volume 2/19, daté

de 1785, parut d'ailleurs en janvier 1786 (cf. Restif Mes Inscriptions p. 160-161). Entre les tomes 19 et 20, reliés en un seul et paginés à la suite, Restif a intercalé 56 feuillets (soit 112 pages) non chiffrés et qui comptent, en partie seulement (pour 82 pages) dans la pagination du tome 20. Ces ajouts inhabituels chez tout autre que Restif, et qui ne facilitent pas les références, sont constitués de 142 lettres reçues ou écrites par Restif approximativement de 1766 à 1785. La lettre 69, de J.-A.-V. d'Hupay, n'est pas datée: elle est cependant postérieure à 1779, date de publication de sa Maison de réunion dont il est fait état dans la lettre, et antérieure à 1785, date à la fois du départ de l'expédition de La Pérouse à laquelle participa le chevalier de Lamanon et de la publication du volume de Restif. L'original de la lettre n'est pas conservé dans les papiers connus de Restif: le problème de l'authenticité de telles lettres publiées par Restif dans ses divers ouvrages a été posé et diversement résolu selon les cas par Testud (thèse dactylographiée, p. 975-986). En ce qui concerne la série qui nous intéresse ici, Testud répond, preuves à l'appui, par l'affirmative, ajoutant toutefois d'après Restif lui-même (Mes Inscriptions p. 160-161) que "l'impression des lettres dans la 2e édition des Contemporaines ne va pas sans ajoutés ni remaniements" (p. 975). Or il est patent que dans cette lettre l'orthographe au moins a été revue et corrigée par Restif selon ses propres critères; on peut donc se demander dans quelle mesure il a ou non altéré le texte de d'Hupay pour le faire sien, en particulier dans l'emploi nou-

veau de communiste, adjectif. Etant donné l'absence générale de néologisme dans l'oeuvre fort mince de d'Hupay, l'absence du terme communiste dans cette oeuvre avant comme après cette date; que d'Hupay finalement n'est pas partisan de la communauté des biens; étant donné en revanche le goût prononcé de Restif pour la création verbale, l'emploi courant qu'il fera de communiste et de communisme une dizaine d'années plus tard et ses multiples professions de foi communautaires, je pencherais pour l'hypothèse d'un remaniement du texte en cet endroit par Restif dans l'oeuvre duquel le terme nouveau s'inscrit plus sûrement que dans celle de d'Hupay. Ce nouvel emploi serait donc à dater de 1785 et sa diffusion, encore limitée, commencerait en 1786.

On ignore tout d'éventuelles relations entre Restif et d'Hupay avant ou après cette date, ainsi qu'entre d'Hupay et le naturaliste de Lamanon, originaire comme lui de petite noblesse provençale. Robert de Paul, chevalier de Lamanon, est né à Salon-de-Provence en 1752 et mort assassiné en décembre 1787 au cours de la circumnavigation (1785-1788?) de La Pérouse. Lors d'une émission télévisée (avril 1977) sur cette expédition, le médecin et navigateur Alain Bombard affirmait que Jean-François de Galaup, comte de La Pérouse (1741-1788?) employait le terme communisme dès 1787 dans son rapport sur l'Ile de Pâques. Encore que la chose me parût surprenante de la part d'un marin qui ne portait que fort peu d'intérêt aux problèmes philosophiques et sociaux débattus à son époque et se plaignait que sa mission pacifique de découverte lui inter-

) dît formellement de tirer sur les "sauvages", la présence de
) Lamanon et sa connaissance de d'Hupay justifiaient une véri-
) fication. Dans la publication posthume de l'expédition qui
) disparu sans doute en 1788 dans le Pacifique, Voyage de La
) Pérouse autour du monde An V (1797) 4 vol. in-4 et 1 vol. de
) planches in-folio, on lit simplement à propos des habitants
) de l'Ile de Pâques sous la plume de La Pérouse, tome II, p. 88:
) "Cette facilité de pourvoir aux besoins de la vie, m'a fait
) croire que les productions de la terre étaient en commun;
) d'autant que je suis à peu près certain que les maisons sont
) communes au moins à tout un village ou district" ; et p. 103,
) dans le rapport de son adjoint de Langle: "Il paraît que les
) productions de la terre sont communes à tous les habitants
) du même district: et comme les hommes offrent sans aucune
) délicatesse les femmes aux étrangers, on pourrait croire
) qu'elles n'appartiennent à aucun homme en particulier." Le
) terme de communauté n'est pas même employé dans ces descrip-
) tions, prudentes d'ailleurs, d'un communisme primitif.

Lettres à l'Auteur, sur ses Ouvrages

[...]

[Lettre] 69. Monsieur: Vous annoncez à la page 178 du 4e Tome
 du Paysan-perversi, immédiatement avant les Statuts d'Oudun ⁵,
 un Ouvrage intitulé Le-Nouvel Emile ⁶, que je serais charmé de
 voir, venant de votre main, ayant des Enfants, & parce qu'étant
 auteur communiste, je veu^s de plus les élever pour vivre en
 communauté; car il y a presque autant de danger de vivre livré

à soi-même, dans notre état, que dans celui de Paysan. Selon l'évangile, il y en a même plus. J'ai écrit à M. Durand, un de vos Libraires à Paris, pour savoir votre demeure, & afin qu'il me procurât Le-Nouvel Emile, annoncé non-seulement en cet endroit du Paysan, mais encore dans une liste de vos Ouvrages qui est à la fin du 1er Volume. Le Libraire m'a répondu qu'il ne connaissait que votre Nouvel-Abeilard ⁷ [...], mais je pense qu'on ne peut l'avoir équivoqué avec le Nouvel-Emile; puisque vous dites que, dans celui-ci, on trouvera le tableau des communautés d'Auvergne & d'Orléans, ainsi que l'histoire de la communauté de Sparte & de celle des Moraves de la Lusace, toutes choses que je n'ai point vues dans le Nouvel-Abeilard. Etant curieux des livres d'éducation, & autant de ceux de communauté, qui sont une suite de la bonne éducation que leurs Auteurs supposent dans les Hommes qu'ils invitent à cet état de perfection de la Société, je ne puis mieux m'adresser qu'à vous, Monsieur, pour avoir des nouvelles de cet Ouvrage, qui m'intéresse doublement. Vous pourrez juger bientôt, Monsieur, de tous les motifs de mon désir, quand vous aurez lu mon Livre que je vous envoie, par M. le Chevalier de Lamanon, le naturaliste, qui va à Paris. [...] Depuis 1776, que je conçus le dessein de mon Projet de communauté philosofe, & de ma Maison de réunion dans ma terre, je n'ai cessé d'être possédé [...] de ces sortes de pensées qui sont autant délicieuses qu'elles

sont accompagnées de tristesse; vous savez que c'était aussi le beau rêve de S. Augustin, quand il était encore philosophe, Liv. VI, chap. 14 des Conf[essions]. Je désirerais que tous nos Contemporains qui ont écrit sur cette matière, se communiquassent leurs dispositions à cet égard qui doivent être les plus sincères, pour tacher de donner eux-mêmes la leçon & l'exemple. [...] D'Hupay-de-Fuveau ? -

Annonce Littéraire & Morale. "Tranquillité, douceur, plaisir, contentement, Qu'un soupir éternel incessamment appelle! ["] Trad[uction] ⁹ Essai de Pope. Projet de communauté philosophe, fondée sur la Vie du Bon La-Fontaine, les sentimens des meilleurs Auteurs, les principes des Etablissemens des Peuples les plus sages du Nouveau-Monde, & sur une Analyse du Système économique de la Nouvelle-Heloïse; avec un Plan-géométral du séjour champêtre de cette Société, proposé par souscription à Marseille. (Epigrafe) "Il élance l'Homme vers l'element de toutes les vertus, vers la Liberté". Par J.-A.-V d'H** . [...]

Cette union et cette communauté de regime moral-économique, serait praticable par pelotons, dans tous les états, sans confondre les fortunes, eu égard au juste merite de divers talens. ¹⁰ [...]

(Je n'ai pas reçu le Livre, par M. le Chevalier de Lamanon, & je n'ai pu faire reponse: je publie même ces Lettres, pour en faire une generale à tous Ceus qui m'ont écrit. Je goûterais beaucoup ce plan de communauté; mais j'en renvoie l'Auteur à mon Anthropografe.) ¹¹

3 LOI DU MAXIMUM, COMMUNAUTE, EGALITE PARFAITE, NOVEMBRE 1793

3 A MANIFESTE DES PEUPLES. EGAUX ET COMMUNAUTISTES, BABEUF

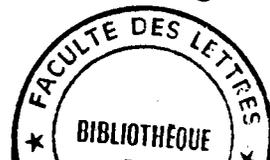
Gracchus BABEUF [Notes] Moscou, Institut du Marxisme-Léninisme Archives, Fonds 223, opus 1, n° 395; in Victor DALINE Gracchus Babeuf à la veille et pendant la Grande Révolution française (1785-1794), Ed. du Progrès, Moscou 1976, facsimilé p. 487.

Dans les quelques lignes du document qui suit, extrait de notes jetées sur le papier en vue de divers écrits, le titre de la brochure Histoire des conspirations etc. (dont on ignore si elle fut ou non rédigée, cf. Inventaire p. 31, n° 224) et les deux formules lapidaires "Club d'Egaux et de Communautistes", "Société de l'Egalité parfaite" étaient déjà connus par la publication qu'en avait fait Victor Daline, d'abord en russe (in Iz istorii rabotchego klassa i revoliucionnogo dvizhenia Moscou 1958) puis en allemand (in Babeuf-Studien Berlin 1961, p. 114-115), le passage étant présenté dans la langue originale et en traduction. La page en question est reproduite en totalité cette fois, in Daline G. Babeuf p. 553-554, mais comme dans les deux précédentes avec un certain nombre d'imprécisions dans la transcription. Dans les deux premières publications Daline faisait référence à l'ancienne cote du document (104 B-II); la nouvelle cote est donnée ici d'après Daline/Saitta/Soboul Inventaire (1966), p. 31, n° 224, et Daline G. Babeuf p. 553. Le brouillon (sur une feuille in-folio pliée en deux, soit 4 pages) n'est pas daté: la datation à laquelle

conclut Daline et à laquelle se sont rangés Saitta et Soboul ("après le 15 novembre 1793") se fonde sur la mention "Chambre d'arrêt de la mairie" où fut détenu Babeuf lors de son arrestation du 24 brumaire an II/14 novembre 1793 et sur le fait que ce document se réfère principalement aux événements et à l'activité de Babeuf du printemps et de l'été 1793. C'est la raison pour laquelle je place ce bref passage avant la lettre de J. Grenus (document 3 B).

Si on exclut la mention portée en tête de ces notes et rayée par Babeuf, qui se rapporte à une correspondance avec son fils aîné, Robert-Emile, cette page a trait en premier lieu à la préparation de sa défense liée à la rédaction d'un Mémoire sur son activité de révolutionnaire dans le département de la Somme et aux personnes ou aux journaux mêlés à cette défense comme Thibaudeau, Garin, L'Ami du Peuple (sur ce point cf. Daline G. Babeuf p. 520-525); elle atteste ensuite les réflexions et les projets de rédaction de Babeuf sur trois thèmes principaux, plus ou moins enchevêtrés: 1) un projet de Manifeste des Peuples; 2) l'organisation d'une société égalitaire et communautaire avec des considérations sur l'éducation sur les Gracques; 3) un pamphlet athée qui devait s'intituler Histoire nouvelle de la vie de Jésus-Christ (cf. Daline, p. 525-540), lié lui aussi aux problèmes d'éducation en général et de son fils en particulier, auquel il pensait faire lire l'ouvrage athée de Maréchal, le Dictionnaire des honnêtes gens cité ici (cf. p. 526-527).

Dans la mesure où on n'a aucune trace d'un "Club d'Egoux



279

et de Communistes" (dans ses Babeuf-Studien p. 115 Daline avait d'abord supposé l'existence d'un tel Club dès le printemps 1793, mais dans G. Babeuf p. 554, se fondant sur les études de Soboul avec lequel il collabore à l'édition des oeuvres de Babeuf, il abandonne cette hypothèse), dans la mesure aussi où la "Société de l'Egalité parfaite" semble être un qualificatif de la Chambre d'arrêt de la municipalité de Paris, on ne peut tirer de ces indications d'autres conclusions que linguistique pour 1793. La formule "Egalité parfaite", comme programme des sans-culottes de l'an II, ou comme équivalent de la formule "communauté" ou "bonheur commun", se trouve déjà dans un autre brouillon de Babeuf intitulé Législation des Sans-culottes ou la parfaite Egalité [Paris, mai (?) 1793] 3 p. in-4, cf. Daline/Saitta/Soboul Inventaire p. 30. En ce qui concerne le substantif "Egal/Egaux", il s'agit là sans doute du premier emploi du terme pour qualifier les partisans de l'égalité réelle ou de la communauté des biens. Enfin on notera le premier emploi connu du terme "communiste", attesté ainsi fin 1793, soit près d'un demi-siècle avant la date couramment admise de 1842 et déjà inexacte (on se reportera au Lexique pour ses termes et pour "égalitaire").

Particulièrement intéressante est la présence sur la même page, à côté de ces esquisses à tendance communiste et athée, d'autres notes à caractère internationaliste. La formule "Manifeste des Peuple" est sans doute à considérer, dans la situation de guerre, depuis le printemps 1792, de la Révolution contre les armées coalisées, comme une réponse théorique envisagée

par Babeuf à ce que les sans-culottes appelaient le "Manifeste des rois", c'est-à-dire les ultimatums royalistes des 25 et 27 juillet 1792 signés du duc de Brunswick dans lesquels "Leurs Majestés Impériale et Royale" (Autriche et Prusse) exigeaient la soumission des révolutionnaires au roi de France et à sa famille, faute de quoi "elles en tireront une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale, et les révoltés coupables d'attentat, au supplice qu'ils auront mérité" (les deux textes sont reproduits in Dictionnaire Politique p. 565-567; le présent extrait p. 566). On connaît la réponse pratique des sans-culottes français: massacres de septembre, Valmy, proclamation de la République, procès et exécution de Louis XVI. Il faut y ajouter, dès les jours qui suivirent le Manifeste de Brunswick, le soutien actif de sans-culottes ou patriotes étrangers constituant des Légions qui combattirent avec les troupes de la République (Liégeois, Italiens, Hollandais, cf. les références in Andréas/Grandjonc/Pelger Anfänge notes 28 et 49) ou faisant de l'agitation républicaine et jacobine jusqu'au coeur de l'Autriche (cf. document 4). Or Babeuf était en relation avec le colonel hollandais Mackerstrot, commandant la Légion Batave à Paris, pour lequel il rédigea entre autres au printemps 1793 un projet de Manifeste aux Bataves (cf. Dalin Babeuf-Studien p. 104, 106; Daline G. Babeuf p. 479-481). La référence de Babeuf dans ses notes au livre I, chapitre 9 du Contrat social, où on lit par exemple: "Comment un homme ou un peuple peut-il s'emparer d'un territoire immen

se et en priver tout le genre humain autrement que par une usurpation punissable, puisqu'elle ôte au reste des hommes le séjour et les alimens que la nature leur donne en commun?" (Rousseau Contrat p. 366), montre assez que la réponse envisagée sous le titre Manifeste des Peuples devait lier le principe de la communauté à celui de l'internationalité, la fraternité des peuples comme on disait alors. Babeuf et les révolutionnaires les plus conséquents n'étaient pas les seuls d'ailleurs à avoir conscience de ce caractère international et social de la Révolution. Mallet du Pan, un des principaux théoriciens de la contre-révolution, écrivait en même temps que Babeuf en cette fin 1793 que "la Révolution étant, pour ainsi dire, COSMOPOLITE, elle cesse d'appartenir aux Français exclusivement" (Considérations p. V; ce texte fut traduit début 1794 en allemand par Fr. v. Gentz), révolution qu'il qualifie de "révolution sociale qui menace de terminer le dix-huitième siècle" (p. 5), la France - et l'Europe avec elle - se trouvant "dans le passage de la révolution républicaine à la révolution dernière et absolue que nous avons décrite" (p. 56), toutes "raisons qui font de la guerre actuelle une véritable guerre sociale" (p. 72). On ne saurait être plus clair.

Que Babeuf, absorbé par des tâches politiques et de survie plus urgentes, n'ait pu réaliser ses projets littéraires, est un autre problème. Du "Club de Communautistes" envisagé à la fin de 1793 devait naître l'organisation des Egaux deux ans plus tard.

⟨Lettre à Emile⟩^{11a}

Ma défense par l'Ami du Peuple. L'envoyer à Thibaudeau.

Histoire du Dép[artemen]t dans mon Mémoire.

Manifeste des Peuples. Ch[apitre] 9 du 1er liv[re] du
Cont[rat] Social.

Club d'Egaux et de Communistes. V[oir] Broché [?] ^{11b} .
Dict[ionnaire] des H[onnê]tes gens. Chambre d'arrêt de la Mai-
rie, Société de l'Egalité parfaite.

O Habit[ans] de la So[mm]e je n'aurais pas été obligé
d'aller dire à Paris que votre Dép[artemen]t était gangrené.

Caius Gracchus. Tragédie.

Art[icle] de l'Education dans Prudho[mme] ^{11c} .

H[istoi]re de Jésus-Christ.

Garin.

Prospectus d'H[istoi]re.

H[istoi]re des conspirations et des conspirateurs du Départ[em-
ment] de la Somme, un Mémoires [sic] de G. Babeuf, apôtre de
la liberté et défenseur des droits du Peuple dans ce Départe-
ment, persécuté à mort sans relâche par les traîtres depuis
1789.

3 B COMMUNAUTE ET REPUBLICANISME, J. GRENUS

[Jacques]GRENUS Lettre à Desonnaz in Correspondance de GRENUS et DESONNAZ, ou Etat politique et moral de la République de Genève tome 1, Genève 1794, p. 1-3.

Jacques Grenus est issu d'une famille française d'Armen-tières établie en Suisse romande depuis la fin du 16e siècle; avocat (né et mort à Genève, 1751-1817), opposant politique porté au Conseil d'Etat de Genève par les révolutionnaires (les "natifs") en 1782, puis exilé à Paris et à Londres avec le retour des conservateurs au pouvoir, il rentre à Genève en 1789, en est de nouveau exilé en 1791; à cette date il est élu en France député suppléant à la Convention pour le départe-ment du Mont-Blanc (pays de Gex), nommé commissaire des guerres à l'armée des Alpes, puis maire du Grand-Saconnex. Il travailla entre autre à l'annexion de Genève à la France, ce qui lui vaut [redacted] de la part des Genevois une condamnation à mort par contumace. Il séjourne à Paris [redacted] à partir de novembre 1793 et rentrera par la suite dans sa patrie où jus-qu'à sa mort il se fera remarquer par la fougue de ses opi-nions politiques et religieuses qui furent d'ailleurs aussi vives que variables. Sur Grenus on se reportera à l'étude de F. Vermale et aux sources qu'il indique.

La correspondance de J. Grenus, en 3 volumes, a été publiée pendant la réaction thermidorienne, fin 1794, par le destinataire des lettres, J. Desonnaz, en même temps qu'une Histoire de la conjuration de Grenus, Soulavie, etc. contre

la République de Genève, 1 vol., Genève 1794. Desonnaz, ancien membre ardent et annexionniste du Club Helvétique à Paris en 1792, se retournait ainsi, pour sauver sa tête, contre Grenus absent qui, malgré tout son opportunisme, se voyait distancer par son ancien disciple.

La lettre, dont l'original n'est pas conservé, pas plus ■ qu'aucun des autres publiés par Desonnaz, est datée du 22 brumaire an II, soit le 12 novembre 1793 (Correspondance p. 1). Il s'agit là de la première lettre écrite par Grenus lors de son arrivée à Paris en 1793 à son compatriote resté à Genève. L'extrait qui suit (Correspondance p. 2-3) a déjà été reproduit, sans date, par Albert Mathiez in AHRF 1929, p. 188, d'après la publication de Vermale (p. 189), qui a modifié sans le signaler orthographe, ponctuation, termes en italiques, et dans plusieurs cas, le texte lui-même: au total une trentaine de remaniements ou d'erreurs de transcription pour ce bref passage. Ainsi à la première phrase Vermale corrige et écrit: "les principes du maximum" au lieu de "les principes & le Maximum". La modification est d'autant moins justifiée que Grenus utilise ailleurs dans ses lettres la formule "les principes" sans complément ni qualificatif, au sens de principes révolutionnaires, jacobins ou républicains (c'est tout un pour lui); ainsi dans la même lettre, p. 4: "Soyez l'ami des Français; là seulement sont les principes." Le sens de la phrase est politiquement plus complet sous sa forme originale: les principes révolutionnaires alliés à la nécessité de la loi sur le maximum conduisent à la communauté.

) Selon Vermale, p. 188-189, Grenus aurait écrit cette lettre
 (sous l'influence de l'hébertisme alors relativement puissant
 (à Paris, quitte à renier cette opinion extrême quelques semai-
 (nes plus tard. On peut se demander aussi s'il n'a pas été
 (en contact, à titre de "Patriote Étranger" (Correspondance
 (p. 2) avec certains babouvistes. Quoi qu'il en soit des varia-
 (tions politiques de Grenus, et s'il est piquant de voir un
 (opportuniste utiliser le terme principes absolument, le témoi-
) gnage politique et socio-linguistique demeure.

22e. 2d. mois 2de. année

Mon cher Desonnaz,

[...]

Je crois que les principes & le Maximum nous mènent à la Communauté, qui est peut-être le seul moyen conservateur du Republicanisme, parce qu'il détruit l'ambition individuelle qui lutte sans cesse contre l'égalité, & qu'il tend toutes les facultés à la conservation générale. - Vous verrez que pour établir le Maximum, il faudra établir des magasins nationaux pour recevoir l'excédent des consommations & des fabriques, pour être après cela réparti avec égalité, & alors on arrive à côté de la Communauté, où chacun porte le produit de son industrie, pour la répartir entre chacun¹². Cela vous paraîtra très systématiquement philosophique; mais voyez la force qu'en acquerrait la République qui réunit en elle toutes les ambitions individuelles. Ce serait la perfection de l'égalité

& de la liberté. Je vous dirais plus; je ne conçois pas autrement une République; ce n'est pas là la loi agraire qui ne peut donner ¹³ vingt-quatre heures, dès l'instant que vous laissez à l'ambition individuelle son jeu ¹⁴ . - La Communauté: voilà le grand principe de la République. On passeroit encore pour un fou de le dire, - mais on y viendra, & ce sera l'ordre du jour, ou je suis bien trompé, & de-là naîtra la vraie régénération morale & politique ¹⁵ .

[...]

4 REVOLUZION, SANSCULOTTISMUS UND KOMMUNISMUS, A. RIEDEL, 1794

[Andreas RIEDEL] Procès-verbal d'interrogatoire, in Vertrauliche Akten 9 fol. 440-456, Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien.

L'interrogatoire dont est extrait le présent document est de novembre-décembre 1794: l'arrestation des jacobins viennois Riedel, Hebenstreit, etc. date du 24 juillet 1794, mais d'une part l'interrogatoire se fonde principalement sur les déclarations d'un des co-inculpés, Hohenwart, faites les 24 octobre et 1er novembre de la même année; d'autre part l'enquête était pratiquement close lors de l'exécution de F. Hebenstreit, début janvier 1795. En ce qui concerne l'histoire des jacobins viennois on se reportera à Körner Die Wiener Jakobiner, Körner Andreas Riedel et Schuh Franz Hebenstreit (et à leur riche documentation bibliographique et d'archives).

Andreas Riedel, né à Vienne le 12 septembre 1748, mort en exil à Paris le 15 février 1837, fut, avec Franz Hebenstreit (cf. ci-dessous), la tête pensante du cercle de jacobins viennois de 1792-1794. Après avoir été professeur de mathématiques à l'Académie de Vienne, Riedel, anobli en 1778, devint, sur la recommandation de l'empereur Joseph II et de Marie-Thérèse, professeur et précepteur à la cour du grand-duc de Toscane, leur fils Léopold, frère de Marie-Antoinette et futur empereur lui-même sous le nom de Léopold II (1790-1792). Riedel fut son confident à Florence puis à Vienne de 1780 à 1792, ainsi que le rédacteur de deux projets de constitution pour l'Empire, rédigés sur le modèle de la constitution de Toscane, la plus

progressiste de l'époque avant celle de 1793 en France (cf. Körner Jakobiner p. 2-3 et 18-30).

Riedel s'intéressait à tous les problèmes alors actuels de réforme pédagogique, agraire, constitutionnelle, de l'émancipation des paysans, du problème des communautés, etc.; et on peut être assuré qu'il connaissait l'essentiel de la littérature européenne des Lumières sur ces sujets, lui qui déplorait dans un de ses projets de constitution "la terrifiante ignorance" du peuple ("die schreckbare Unwissenheit", Körner Jakobiner p. 20) et qui déclare plus tard, à propos de la Révolution française: "Mein italienischer Aristokrat sagte er lese keine Zeitungen, und wolle nichts von Revolution hören; ich glaubte aber immer, es sey besser alles zu wissen was man wissen kann, zumahl wenn das wahr ist was manche behaupteten, daß nemlich die Revolution sich in andere Staaten verbreiten würde, und ist es nicht wahr, so schadet das Wissen nichts" (VA 9, fol. 447r.). Qu'il ait connu les ouvrages de Restif est d'autant plus probable que ce dernier était lu - pour diverses raisons - à la fois des réformateurs partisans de la communauté et, dans les principales cours d'Europe, des amateurs d'histoires légères: l'une des deux collections de Restif à la Bibliothèque Nationale à Paris est celle ayant appartenu à Marie-Antoinette, et on sait que le grand-duc de Weimar en possédait une, utilisée par Schiller et Goethe qui appréciaient la vérité psychologique de l'écriture de Restif (cf. en particulier les lettres de Carl August à Goethe pour lui proposer la lecture de Mr-Nicolas, 22 mars 1797; de Goethe à Schiller, 3 février 1798 de Schiller à Goethe, 6 février 1798; les notes de lecture de

Goethe Tagebuch en juin/juillet 1798; et la longue lettre de Wilhelm v. Humboldt à Goethe, Paris, du 18 mars 1799, qui a rendu visite à Restif sur la demande que lui en ont faite Goethe et Schiller; l'article de Düntzer Monsieur Nicola [sic] in Goethes Tagebuch, in Euphorion VII, p. 514-520, répète les poncifs habituels sur Restif qu'il n'a pas lu).

La Révolution française, dont Riedel suivait avec ses amis les développements dans Le Moniteur et sans doute dans les autres publications révolutionnaires auxquelles, malgré la censure viennoise, il pouvait avoir accès étant donné son rang à la cour (sans parler des relations de voyageurs, cf. ci-dessous le cas de Mesmer), puis la mort brutale de Léopold II en 1792 changèrent le cours de cet intellectuel et réformateur éclairé et en firent un révolutionnaire ou du moins un théoricien conséquent de la révolution. Pour avoir écrit et diffusé en compagnie de Hebenstreit et d'autres un certain nombre de documents révolutionnaires, il fut arrêté ainsi que ses amis le 24 juillet 1794 et condamné l'année suivante à 60 ans de "cellule sévère" - équivalent à une condamnation à mort déguisée. Il survécut cependant. Gracié en 1806, il s'enfuit la même année grâce à la complicité active de l'ancien jacobin et désormais maréchal Davout qui commandait alors les troupes d'occupation de l'Autriche. Il vécut dès lors misérablement en France de leçons et de secours, et termina ses jours au domicile parisien de l'avocat Pierre-Alexandre Labrousse, d'une manière qui rappelle étrangement celle du Toscan Buonarroti chez Voyer d'Argenson. Il n'est d'ailleurs pas exclu que les

deux hommes se soient rencontrés et connus à Florence où le père de Buonarroti était des proches du grand-duc Léopold, où lui-même fut page du prince et membre d'une loge maçonnique de réformateurs sociaux, les Illuminés, d'origine allemande. On ignore tout sur l'existence ou non de contacts entre les deux vieillards à Paris après 1830. Körner, qui a retrouvé le testament et l'acte de décès de Riedel à Paris, a également pu identifier comme étant de Riedel un recueil pseudonyme: Andrea Re d'Occimiano Favole Italiane Paris 1836 (exemplaire à la BN et à la British Library) dont la préface apporte quelques minces renseignements sur les dernières années de l'exilé.

Franz Ignaz Hebenstreit von Streitenfeld, né à Prague en 1747, fut exécuté à Vienne le 8 janvier 1795 pour sa participation au "complot jacobin". Après avoir fait de solides études classiques à Prague où son père était directeur de la Faculté des lettres, il s'engage dans l'armée, déserte quelques années plus tard, sert dans l'armée prussienne, reprend sa place dans son régiment autrichien; il est à partir de 1791 lieutenant de la place à Vienne. De longue date sans doute, avant même de se lier d'amitié avec Riedel, il est gagné aux idées de la communauté des biens qu'il emprunte en particulier à Morelly; il traduit pour son usage personnel les extraits du testament du curé Meslier publiés par Voltaire (cf. note 61) et rédige en 1792 un long poème latin: Homo hominibus (publié pour la première fois par Schuh in Körner Jakobiner p. 53-71 et 227-248, et en édition bilingue annotée in Schuh Franz Hebenstreit), dans lequel il propose la "communio bonorum", la com-

munauté des biens (la formule n'est pas dans le poème, mais rapportée par Hohenwart) comme solution à l'injustice sociale; il imagine en outre pour lutter contre la cavalerie des Alliés en guerre contre la République française une machine de guerre parfaitement inefficace qu'il fait parvenir au printemps 1794 à la Convention par l'intermédiaire de deux de ses amis. Le poème saisi sur épreuves et cette machine lui vaudront d'être dégradé, condamné à mort pour haute trahison et pendu avec un déploiement de forces à la mesure, non du crime, mais de la terreur que la Cour de Vienne désirait alors inspirer à ses populations.

Dans son interrogatoire Riedel répond à un certain nombre d'accusations que ses inquisiteurs vont puiser dans la dénonciation du mouchard Degen (cf. Körner Jakobiner p. 72-76) et plus encore dans les déclarations de son jeune co-accusé, d'une famille de la haute aristocratie autrichienne, Leopold Stanislaus Graf von Hohenwart (1775-1810), déclarations particulièrement importantes pour l'instruction étant donné que Hohenwart, alors étudiant à Vienne, avait été des intimes de [REDACTED] Riedel comme Hebenstreit ou, à un autre titre, Mesmer dont la présence chez Riedel joue un rôle important dans l'affaire en général et dans l'extrait ci-dessous en particulier.

Il s'agit du célèbre [REDACTED] médecin souabe Franz Anton Mesmer (1734-1815), théoricien du magnétisme animal, un des fondateurs de la psychothérapie. Après avoir fait ses études de médecine à Vienne, où il exerça un certain temps, il dut quitter la ville en raison du scandale que suscitaient non seulement ses

méthodes thérapeutiques mais encore son battage de charlatan; après avoir parcouru l'Allemagne et la Suisse il s'établit à Paris en février 1778 et ses méthodes (en particulier le "baquet magique"), bien que suscitant la critique d'hommes de science tels Condorcet ou Bertholet, firent courir tout Paris à son hôtel; il réussit à vendre pour 340 000 livres (une somme énorme, équivalent à un million-or) un secret inexistant à une société de souscripteurs, et fonda sur le modèle de la [redacted] franc-maçonnerie les Sociétés de l'Harmonie dont furent membres Lafayette, Condorcet, Berthollet, etc. Le scandale l'obligea à quitter Paris pour l'Angleterre puis [redacted] l'Allemagne. Il était en France au début de la Révolution et vint s'établir de nouveau à Vienne en 1791; c'est alors que Riedel entre en relation régulière avec Mesmer, chez qui il conduit même l'empereur Léopold. Ayant eu maille à partir en novembre 1793 avec la police autrichienne pour avoir exprimé trop ouvertement une opinion favorable sur la constitution française, Mesmer quitta l'Autriche une dernière fois pour s'établir en Allemagne où il mourut en 1815. De 1806 à cette date il resta en relation avec Riedel et lui procura des secours (cf. Körner Jakobiner et Andreas Riedel).

En ce qui concerne le contenu de l'interrogatoire reproduit ci-après - qui parle de lui-même, tout empreint qu'il est de Morelly, Rousseau et de leurs disciples - on notera la densité des termes empruntés à l'Aufklärung et à la Révolution française: "Bürger im Staate", "Glückseligkeit", "Tafel der Natur", "Sansculotte", "Sansculottismus", "Revoluzion", "Plebejer", etc., sans parler de l'inévitable Tahiti, à la fois

) symbole et modèle de la pensée communautaire réformiste ou
 (révolutionnaire de la seconde moitié du 18e siècle (cf. p. 40-
 (43). A propos de "Kommunismus" enfin, comme le remarque
 (justement Körner Jakobiner p. 255 (à la note 78 où il cite
 (seulement la formule "Hebenstreitismus oder Kommunismus"), le
 (terme apparaît ici dans la langue allemande plus de quarante
 (ans avant sa réinvention sur le modèle français en 1841; il
 (faut cependant ajouter que la création verbale de Riedel était
 (restée lettre morte dans les archives viennoises jusqu'à son
) exhumation par Körner en 1972.

[Nach Hohenwart soll ich gesagt haben:] ¹⁶ Der gemeine Mann sey
 eigentlich jener, durch den alles Nützliche hervorgebracht wird; dafür
 habe er aber nichts, als Lebensbemühung, Ausschließung von allen Lebens-
 freuden, Verachtung, und oft nicht genug, um die dringendsten Bedürf-
 nisse zu befriedigen ¹⁷ .

[...] Jener Monarch wird den höchsten Gipfel der menschlichen
 Größe erreicht haben, der da machen wird, daß jeder Bürger im
 Staate ██████ von einer erwiesenen klaren und augenscheinlichen
 Nützlichkeit sey; daß jeder die Glückseligkeiten des Lebens
 genieße, daß der Begriff von Verachtung unter den Menschen
 erlösche, und daß es zu einer unbegreiflichen Sache werde, wie
 an der reichen Tafel der Natur, und mitten im Ueberflusse, den
 die Vorsehung unter die Menschen ausgeschüttet, einige einst
 so jämmerlich haben darben müssen.

Die Revolution sey daher nichts, als eine große Handlung der Gerechtigkeit, wodurch sich der niedrigste und unterdrückteste Theil der Menschheit zu seiner natürlichen Menschenwürde emporschwingt, und seine Unterdrücker zur strengen Rechnung zieht, sie zur Abtretung ihrer angemessenen Vorzüge mit geballter Faust zwingt, und mit jenen Gericht hält, die sich erwiesener [Maßen] um Rache schreiender Verbrechen der beleidigten Menschheit schuldig gemacht haben ¹⁸ .

[...] Man beliebe sich zu erinnern, daß ich in meiner Angabe über Sansculottismus gesagt habe, daß eine Revolution, meiner Meinung nach, gar nicht anders könne gedacht werden, als in Bezug auf die Sansculotten, weil die Zahl der anderen Menschen in einem Staate gegen die Plebejer so gering ist, daß, wenn der Zustand dieser letzteren unverändert bleibt, eine neue Einrichtung in allen übrigen Ständen den Nahmen einer Revolution nicht verdiene ¹⁹ . [...]

Daß ich Hebenstreits ~~_____~~ Gemeinschaft der Güter mit dem Beysatze angerühmet habe, sie sey die letzte Stufe der gesellschaftlichen Verfassung und die Revolution, der erste Schritt dazu ²⁰ .

[...] Ich glaubte den Hebenstreit dabey ertappt zu haben, daß er eigentlich glaube, die Menschen müssen das werden, was wir Wilde nennen. Warum glaubte ich dieses?

1. Weil ihm einmahl entwischt ist, zu sagen: Wie, wenn aber der Mensch eigentlich zu keinem anderen Zustande geschaffen und geeignet wäre; wenn er in keinem Zustande stärker, gesünder, muthiger wäre, und länger lebte ? [...]

2. Warf ich einmahl die Frage auf, ob in Otaheit ~~_____~~ , das

wahre Modell des natürlichen Zustandes der Menschen sey, und dann war seine Antwort: auch dort sey man schon zu weit von der Natur entfernt. [...]

4. Würdigt er sich selten in eine umständliche Untersuchung einzelner Theile der Staatsverfassungen, in Projekte zu einzelnen Verbesserungen hineinzugehen, sondern nennt alle die Staatsumänderungen oder Reformen, ein Hemdwechseln, und sagt es heiße alles nichts, eins gelte so viel als das andere; die Menschen werden ehe nicht ruhig seyn, bis sie wieder zur Natur zurückkommen, von der sie ausgegangen sind [....].

His praemissis, glaube ich bereits zugleich angezeigt zu haben, wie ich das verstunde, was ich der Hebenstreitischen Theorie beymaß; nemlich, daß sie den letzten Stand anzeige, wohin alle Staaten, nach und nach gelangen müssen. [...]

Sollen aber nun die Staaten zu diesem Naturstande gelangen so kann es nicht anders als 1. durch allmähliche unmerkliche Veränderungen [,] 2. durch plötzliche Schritte oder Uebergänge das ist, Revolutionen, geschehen ²¹ .

Wird aber die Revolution in Frankreich, wenn ██████ sie einmahl ihr End erreicht hat, den gesellschaftlichen Zustand näher an die Gemeinschaft der Güter gebracht haben, als er zuvor war (Die Gemeinschaft der Güter scheint den Naturzustand oder den Otaheitischen unmittelbar nach sich zu ziehen) ²² so wird man [die]selbe für einen Schritt, gegen den Naturzustand ansehen können, und dann wiederum einige Jahrhunderte auf einen zweyten Schritt warten müssen.

Der kläreste Beweis aber, daß ich mit dieser Gemeinschaft der Güter bey weitem nicht so einig war ²³, um sie ernstlich anzurühren, ist, daß ich oft sagte, nun da man in Frankreich beynahe alle alte Einrichtungen über den Haufen geworfen und die neuen noch nicht recht irgendwoher zu nehmen weiß, - in dieser Krise - wäre die beste Zeit zu versuchen, ob die Gemeinschaft der Güter unter die Menschen wirklich eingeführt werden könne. Der Erfolg allein, könne hinreichender Beweis seyn. [...] ²⁴

Ich soll ihm, Grafen Hohenwart, anvertraut haben, daß ich den Hebenstreit bey Doktor Meßmer ████████ im Herbst 1793 aufgeführt, und ich mich selbst öfters bey Doktor Meßmer eingefunden hätte [,] um ihn zu bekehren, ████████ weil derselbe von der Gemeinschaft der Güter nichts hören wollte, sondern für die erste französische Konstitution vom Jahre 1790 [recte 1791] eingenommen gewesen sey. [...]

Ich soll mich ferners heraugelassen haben, daß ich den Doktor Meßmer, wenn ich stätts um ihn seyn könnte, zum Sansculotten zu machen, mich getraute ²⁵.

Es ist möglich [,] daß ich dieses gesagt habe, denn erstens braucht man einen Nahmen, den man einmahl angenommen hat, schon allein aus bloßer Gewohnheit, lange Zeit nach einander, wenn auch sonst keine andere Ursache dazu vorhanden ist ²⁶; zweytens hatte ich einmahl den Sansculottismus vertheidigt: so mußte ich mir im Reden vor gewissen Menschen gleich bleiben. Ich weiß mich inzwischen nicht klar und gewiß dieser Rede zu erinnern, doch ist sicher, daß ich den Hebenstreit selbst, immer in der Meinung erhielt, er würde den Meßmer schon noch bekehren, wenn er nur nicht so schrie und

ihn betäubte, ob ich gleich, aus mächtigen Gründen, des Gegentheils überzeugt war ²⁷. Ich beging dabey das, was man im gemeinen Leben, eine Schelmerey nennt, um zwey Personen, zu meiner Kurzweil gegeneinander aufzuhetzen ²⁸; ob ich schon in meinem Gemüthe, außer den wirklichen Stunden dieser Gezänke, wo ich schweigend zuhörte, darüber ganz ████████ gleichgültig und unbekümmert war. Wäre der Nahme Hebenstreitismus oder Kommunismus ²⁹ einmahl in Brauch gekommen: so würde ich ohne allen Zweifel mich desselben in dieser Gelegenheit bedient haben.

Noch ferners hab ich vom Doktor Meßmer gesagt, daß ich mir schmeichle der einzige zu seyn, der ihn dahin bringen könnte, von seiner Wissenschaft und seinen Entdeckungen, vor seinem Ende ein ordentliches Werk herauszugeben; zu diesem Ende müßte ich aber beständig um ihn seyn können.

Endlich wenn von Meßmers Rückkehr nach Frankreich - was in allem Betracht seine eigentliche gewordene Heimath ist - die Rede war ³⁰, weiß ich gesagt zu haben, daß Meßmer zwar angebe, er habe daselbst so viele Feinde, daß er sich wegen der Gefahr seines Lebens fürchte dahin zurückzukehren, daß auch wirklich eine solche Furcht in ihm sey; ich aber dennoch in einem geheimen Winkel seines Herzens einen Abscheu gegen den Sansculottismus entdeckt hätte, als von welchem sich Meßmer eine Menge abentheuerliche Begriffe machte, die seinen, zur Natur gewordenen Gewohnheiten, zuwider wären [...].

5 CONSPIRATION POUR L'EGALITE, DITE DE BABEUF, AN IV (1795-1796)

5 A NOUS RECLAMONS LA JOUISSANCE COMMUNALE DES FRUITS
DE LA TERRE, S. MARECHAL, FRIMAIRE AN IV

[MARECHAL] Manifeste des Egaux in PH. BUONARROTI Conspiration pour l'Egalité [...] Bruxelles 1828, II, p. 130-136; réédition Paris 1957, II, p. 94-98.

Le Manifeste des Egaux fut rédigé par Sylvain Maréchal fin novembre 1795 et annoncé par Babeuf dans Le Tribun du Peuple n° 35 du 9 frimaire an IV (30 novembre 1795). Dès avant son arrestation de février 1795 Babeuf prévoyait dans Le Tribun (I, n° 32, p. 338) la publication d'un "Manifeste du Peuple", mais c'est seulement en novembre, à sa sortie de prison, qu'il peut y travailler: Le Tribun annonce alors un "Précis du grand Manifeste à proclamer pour rétablir l'Egalité de fait" (II, n° 35, p. 55-56) et contient ce qu'on a coutume d'appeler le "Manifeste plébéien" (p. 101-106), première version, rédigée par Babeuf, du Manifeste des Egaux, de la plume de Maréchal. A la fin février 1796 Babeuf revient sur ce Manifeste (II, n° 40, p. 230) et note que "comme tous les Manifestes" il comprendra "l'histoire [de] nos [redacted] oppresseurs" avec "le grand plan de salut que nous offrons au Monde." On comparera ces remarques de Babeuf sur le genre et la composition d'un Manifeste à celles d'Engels dans sa lettre des 23/24 novembre 1847 à Marx (cf. Lexique à d Manifest).

Buonarroti Conspiration I, p. 99 note que "Silvain Maréchal rédigea le fameux manifeste des égaux, auquel le Directoire secret ne voulut pas qu'on donnât aucune publicité, parce qu'il n'approuvait ni l'expression: Périssent, s'il le faut, tous les arts, pourvu qu'il nous reste l'égalité réelle ! ni l'autre: Disparaissez enfin révoltante[s] distinction[s] de gouvernans et de gouvernés." Babeuf cependant, par circulaire du 14 floréal an IV (3 mai 1796), annonce sa diffusion aux agents d'arrondissements du complot en recommandant de n'en "faire la distribution qu'à l'heure positive" (Dommanget Sylvain Maréchal p. 322). En ce qui concerne les deux passages à caractère libertaire ou anarchiste récusés par le Directoire secret, Maréchal les avait exprimés dès 1791-1792. Il écrivait en effet dans Les Révolutions de Paris du 13 octobre 1792:

"Dussent les arts être ensevelis avec la royauté, ne le regrettons pas tant que la nature offrira à notre admiration des merveilles si nombreuses et trop peu connues. D'ailleurs périssent, oui périssent les arts s'il faut les acheter au prix de la liberté! car s'il est vrai qu'ils sont les enfans du luxe, il faudra bien y renoncer en renonçant au luxe, ce ver rongeur des vertus républicaines. Périssent donc tous les arts, plutôt que la liberté, l'égalité, la république!" (cité d'après Dommanget S. Maréchal p. 314). Quant à la seconde formule, contestée surtout par Charles Germain (cf. Dommanget Sur Babeuf p. 306), Maréchal l'exprimait en 1791 dans son apologue Dame Nature à la barre de l'Assemblée où il dénonçait (p. 45

"les rapports factices désignés sous les titres bizarres de

représentans ou représentés, électeur ou éligible, prince -
 peuple, maître - valet, riche - pauvre, magistrat - soldat,
 prêtre - laïc, étranger - citoyen." On retrouve de façon in-
 téressante la formule développée et enrichie un demi-siècle
 plus tard chez Meißner Revolutionäre Studien (1849), II, p.
 231-232: "Was bisher auf Erden herrschte, war die A u t o r i -
 t ä t. Wie soll ich dich definiren, Autorität, furchtbare Ge-
 walt, die bis heute die Menschen getheilt in Priester und Lai-
 en, in Herren und Knechte, in Ausbeutende und Ausgebeutete?
 Auf der einen Seite bist du eine Fiction, die hohle Prätention
 der Vergangenheit, eine ewige Norm für alle Zeiten gefunden zu
 haben [...]. Auf der andern Seite bist du etwas unendlich Reel
 les. Du bist der Grund der Macht von Menschen über Menschen,
 der Grund der Tyrannei der Einen und der Knechtschaft der An-
 dern. [...] Du erscheinst unter dreierlei Formen [...] K i r -
 c h e, M o n a r c h i e und K a p i t a l." A propos de la
 prise de position initiale, de Maréchal, Dommanget souligne
 justement après S. Bernstein Babeuf and Babouvism "que le
Manifeste [des Egaux] rompait avec la tradition autoritaire
 des Jacobins et qu'il annonçait dans la conjuration, le grand
 conflit qui dure encore entre le communisme démocratique ou
 libertaire et le communisme autoritaire. [En 1795], trois
 quarts de siècle avant la Commune, plus d'un siècle avant la
 Révolution d'Octobre, c'est quelque chose d'élever ainsi un
 avertissement solennel au sujet d'un nouveau despotisme, d'un
 nouvel avilissement des hommes sous le couvert de l'établisse-
 ment du 'bonheur commun'." (Dommanget S. Maréchal p. 315).

Dans ce document, accepté sur tous les autres points par les autres conjurés, Maréchal comme Babeuf constate l'inachèvement de la révolution populaire et pose en principe la nécessité de la révolution dans la révolution pour parvenir au stade de l'Egalité parfaite et de la Communauté des biens, ce qu'il appelle la République des Egaux (c'est le thème de la plupart des articles du Tribun du Peuple, cf. ci-dessus p. 55-59, 67-68). Comme plus tard leurs disciples communistes de 1840 (cf. document 17) et à plus forte raison encore, les Egaux de l'an IV ont au plus haut point conscience d'innover radicalement: cette conscience se manifeste d'abord en ce qu'ils se qualifient eux-mêmes non de babouvistes - appellation que leur plaqueront leurs adversaires - mais du terme, nouveau sous cette forme substantivée, Egal/Egaux. Babeuf l'avait d'abord utilisé, au cours de l'année 1793 (cf. document 3 A), et Maréchal "le prophète Sylvain" comme l'appelait Babeuf, le reprit en novembre 1795. Il est intéressant de remarquer que si le Manifeste des Egaux ne fut pas diffusé par placards comme prévu et resta inconnu du grand public jusqu'à sa publication par Buonarroti en 1828, le contenu [] s'en répandit immédiatement par oral dans le milieu sans-culotte et babouviste au cours de l'hiver 1795/1796. On trouve ainsi de nombreux exemples d'emploi de Egal et Egaux, entre autre dans Le Tribun de janvier-février 1796: "lettre d'un Egal" et "secte des Egaux" (Le Tribun II, n° 39, p. 183), "Ch. G[ermain], Egal" et "un Egal, un homme de 92" (p. 207), "correspondance des Egaux" (II, n° 40, p. 215), "Hommes-frères, chers Egaux" (p. 242), "un véritable Egal" (p, 253 en note), etc. Les conjurés avaient

en outre conscience d'innover en ce sens que ce qui était resté jusqu'alors traité philosophique sur la communauté devenait avec eux programme politique et social. Lors du procès, accusateurs et accusés sentant toute l'importance du Manifeste des Egaux, en débattirent longuement: cependant l'accusation n'avait pu prouver ni l'authenticité ni l'origine du document, étant donné que Maréchal, qui ne parlait jamais en public même dans un cercle restreint parce qu'horriblement bègue, n'avait pu être identifié par le mouchard Grisel et avait ainsi échappé aux arrestations. Les accusés cherchèrent donc à en atténuer la portée. Babeuf le qualifie de "rêve détaché de tout objet, sans date, d'une main inconnue. [...] Il est par trop bizarre d'avoir vu les accusateurs nationaux faire des efforts pour l'enchaîner à la prétendue conspiration. C'est un chapitre de Mably ou de Diderot [ie. Morelly]; ce n'est pas autre chose qu'une pièce qui me fut envoyée pour être insérée dans mon journal" (in Advielle II, p. 277). Mais comme le remarque justement Lichtenberger, ce "chapitre de philosophie morale était devenu un programme de révolution sociale" (Le socialisme et la révolution p. 221). Ce fut également l'avis des juges de Vendôme, commis à la répression.

Le Manifeste des Egaux (dont on trouvera une analyse historique et idéologique plus complète dans Dommanget Sylvain Maréchal p. 313-323) est sans doute une des pièces du livre de Buonarroti qui eurent le plus grand retentissement, celle sans doute que partisans et adversaires du babouvisme puis du communisme citent le plus souvent, sous forme de bribes détachées

de tout contexte - une des raisons pour lesquelles il est reproduit ici in-extenso -, et qui avec l'Analyse de la doctrine de Babeuf, publiée à la suite, marque un point d'ancrage politique important bien qu'éphémère de la réflexion et du langage communautaires du 18e siècle.

Egalité de fait, dernier but de l'art social.

CONDORCET Tableau de l'esprit humain
p. 329.

PEUPLE DE FRANCE !

Pendant quinze siècles tu as vécu esclave, et par conséquent malheureux. Depuis six années tu respirez à peine, dans l'attente de l'indépendance, du bonheur et de l'égalité.

L'EGALITE ! premier voeu de la nature, premier besoin de l'homme, et principal noeud de toute association légitime! Peuple de France! tu n'as pas été plus favorisé que les autres nations qui végètent sur ce globe infortuné! Toujours et partout la pauvre espèce humaine livrée à des anthropophages plus ou moins adroits, sert de jouet à toutes les ambitions, de pâture à toutes les tyrannies. Toujours et partout on berça les hommes de belles paroles: jamais et nulle part ils n'ont obtenu la chose avec le mot. De temps immémorial on nous répète avec hypocrisie, les hommes sont égaux; et de temps immémorial la plus avilissante comme la plus monstrueuse inégalité pèse insolemment sur le genre humain. Depuis qu'il y a des sociétés civiles, le plus bel apanage de l'homme est sans

contradiction reconnu, mais n'a pu encore se réaliser une seule fois: l'égalité ne fut autre chose qu'une belle et stérile fiction de la loi. Aujourd'hui qu'elle est réclamée d'une voix plus forte, on nous répond: Taisez-vous, misérables! l'égalité de fait n'est qu'une chimère; contentez-vous de l'égalité conditionnelle: vous êtes tous égaux devant la loi. Canaille, que te faut-il de plus? Législateurs, gouvernans, riches propriétaires, écoutez à votre tour.

Nous sommes tous égaux, n'est-ce pas? Ce principe demeure incontesté, parce qu'à moins d'être atteint de folie, on ne saurait dire sérieusement qu'il fait nuit quand il fait jour.

Eh bien! nous prétendons désormais vivre et mourir égaux comme nous sommes nés: nous voulons l'égalité réelle ou la mort; voilà ce qu'il nous faut.³¹

Et nous l'aurons cette égalité réelle, n'importe à quel prix. Malheur à ceux que nous rencontrerons entre elle et nous. Malheur à qui fera résistance à un vœu aussi prononcé!

La révolution française n'est que l'avant-courrière d'une autre révolution bien plus grande, bien plus solennelle, et qui sera la dernière.

Le peuple a marché sur le corps aux rois et aux prêtres coalisés contre lui: il en sera de même aux nouveaux tyrans, aux nouveaux tartuffes politiques assis à la place des anciens.

Ce qu'il nous faut de plus que l'égalité des droits?

Il nous faut non pas seulement cette égalité transcrite dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, nous la voulons au milieu de nous, sous le toit de nos maisons. Nous consentons à tout pour elle, à faire table rase pour nous en

tenir à elle seule. Péririssent, s'il le faut, tous les arts, pourvu qu'il nous reste l'égalité réelle!^{31a}

Législateurs et gouvernans, qui n'avez pas plus de génie que de bonne foi, propriétaires riches et sans entrailles, en vain essayez-vous de neutraliser notre sainte entreprise en disant: Ils ne font que reproduire cette loi agraire demandée plus d'une fois déjà avant eux³².

Calomniateurs, taisez-vous à votre tour, et, dans le silence de la confusion, écoutez nos prétentions dictées par la nature et basées sur la justice.

La loi agraire ou le partage des campagnes fut le voeu instantané de quelques soldats sans principes, de quelques peuplades mues par leur instinct plutôt que par la raison. Nous tendons à quelque chose de plus sublime et de plus équitable, le BIEN COMMUN ou la COMMUNAUTE DES BIENS ! Plus de propriété individuelle des terres, la terre n'est à personne. Nous réclavons, nous voulons la jouissance communale³³ des fruits de la terre: les fruits sont à tout le monde³⁴.

Nous déclarons ne pouvoir souffrir davantage que la très-grande majorité des hommes travaille et sue au service et pour le bon plaisir de l'extrême minorité.

Assez et trop long-temps moins d'un million d'individus dispose de ce qui appartient à plus de vingt millions de leurs semblables, de leurs égaux.

Qu'il cesse enfin, ce grand scandale que nos neveux ne voudront pas croire! Disparaissez enfin, révoltantes distinctions de riches et de pauvres, de grands et de petits, de maîtres et de valets, de gouvernans et de gouvernés.

Qu'il ne soit plus d'autre différence parmi les hommes que celles de l'âge et du sexe. Puisque tous ont les mêmes besoins et les mêmes facultés, qu'il n'y ait donc plus pour eux qu'une seule éducation, une seule nourriture. Ils se contentent d'un seul soleil et d'un air pour tous: pourquoi la même portion et la même qualité d'alimens ne suffiraient-ils pas à chacun d'eux?

Mais déjà les ennemis d'un ordre de choses le plus naturel qu'on puisse imaginer, déclament contre nous.

Désorganisateur et factieux, nous disent-ils, vous ne voulez que des massacres et du butin.

PEUPLE DE FRANCE,

Nous ne perdrons pas notre temps à leur répondre; mais nous te dirons: La sainte entreprise que nous organisons n'a d'autre but que de mettre un terme aux dissensions civiles et à la misère publique.

Jamais plus vaste dessein n'a été conçu et mis à exécution. De loin en loin quelques hommes de génie, quelques sages, en ont parlé d'une voix basse et tremblante. Aucun d'eux n'a eu le courage de dire la vérité toute entière.

Le moment des grandes mesures est arrivé. Le mal est à son comble; il couvre la face de la terre. Le chaos sous le nom de politique y règne depuis trop de siècles. Que tout rentre dans l'ordre et reprenne sa place. A la voix de l'égalité, que les élémens de la justice et du bonheur s'organisent. L'instant est venu de fonder la REPUBLIQUE DES EGAUX, ce grand hospice

ouvert à tous les hommes. Les jours de la restitution générale sont arrivés. Familles gémissantes, venez vous asseoir à la table commune dressée par la nature pour tous ses enfans.

PEUPLE DE FRANCE,

La plus pure de toutes les gloires t'était donc réservée! Oui, c'est toi qui le premier dois offrir au monde ce touchant spectacle.

D'anciennes habitudes, d'antiques préventions, voudront de nouveau faire obstacle à l'établissement de la République des égaux. L'organisation de l'égalité réelle, la seule qui répond à tous les besoins, sans faire de victimes, sans coûter de sacrifices, ne plaira peut-être point d'abord à tout le monde. L'égoïste, l'ambitieux frémira de rage. Ceux qui possèdent injustement crieront à l'injustice. Les jouissances exclusives, les plaisirs solitaires, les aisances personnelles, causeront de vifs regrets à quelques individus blasés sur les peines d'autrui. Les amans du pouvoir absolu, les vils suppôts de l'autorité arbitraire, ploieront avec peine leurs chefs superbes sous le niveau de l'égalité réelle³⁵. Leur vue courte pénétrera difficilement dans le prochain avenir du bonheur commun; mais que peuvent quelques milliers de mécontents contre une masse d'hommes tous heureux, et surpris d'avoir cherché si long-temps une félicité qu'ils avaient sous la main?

Dès le lendemain de cette véritable révolution, ils se diront tout étonnés: Eh quoi! le bonheur commun tenait à si peu? Nous n'avions qu'à le vouloir. Ah! pourquoi ne l'avons-

-nous pas voulu plus tôt? Fallait-il donc nous le faire dire tant de fois? Oui, sans doute, un seul homme sur la terre plus riche, plus puissant que ses semblables, que ses égaux, l'équilibre est rompu: le crime et le malheur sont sur la terre.

PEUPLE DE FRANCE,

onc) A quel signe dois-tu reconnaître désormais l'excellence d'une constitution?... Celle qui toute entière repose sur l'égalité de fait est la seule qui puisse te convenir et satisfaire à tous tes vœux.

Les chartes aristocratiques de 1791 et de 1795 rivaient tes fers au lieu de les briser. Celle de 1793, était un grand pas de fait vers l'égalité réelle, on n'en avait pas encore approché de si près; mais elle ne touchait pas encore le but et n'abordait point le bonheur commun, dont pourtant elle consacrait solennellement le grand principe.

PEUPLE DE FRANCE,

Ouvre les yeux et le coeur à la plénitude de la félicité: reconnais et proclame avec nous la REPUBLIQUE DES EGAUX.

5 B LE BUT DE LA REVOLUTION EST DE RETABLIR LE BONHEUR
 COMMUN, BABEUF / BUONARROTI, GERMINAL AN IV

[BUONARROTI] Analyse de la doctrine de Babeuf proscrit par le Directoire exécutif pour avoir dit la vérité in PH. BUONARROTI Conspiration pour l'Egalité [...] Bruxelles 1828, II, p. 137-150; réédition Paris 1957, II, p. 99-107.

L'Analyse de la doctrine de Babeuf, vraisemblablement de Buonarroti (cf. Jean Dautry in Buonarroti II, p. 234), fut placardée sur les murs de Paris le 20 germinal an IV (9 avril 1796), un mois avant l'arrestation des Egaux le 21 floréal (10 mai). La formulation en est naturellement reprise pour une très large part [redacted] de celle du Tribun du Peuple. Elle témoigne sans ambiguïté de la volonté révolutionnaire d'une fraction des sans-culottes parisiens, autrement dit du communisme babouviste, encore que les termes de communiste et communisme n'apparaissent dans aucune pièce des conjurés.

Sont reproduits ici seulement les articles de l'Analyse, sans les explications, preuves et commentaires dont l'auteur les a accompagnés.

Le texte du placard ainsi présenté fut traduit en anglais dans Aurora (Philadelphie, USA) dès juin 1796 (cf. Bernstein Babeuf's conspiracy p. 100) et en allemand pour la première fois à ma connaissance en 1842 seulement dans L. Stein Der Socialismus p. 373-375.

7 L'article présente un raccourci des événements révolutionnaires. En ce qui concerne les constitutions de 1793 et de

1795 on se reportera à Buonarroti I, p. 40-44, Lefebvre La Révolution p. 340 sq. et 456 sq. En outre Buonarroti I, p. 40-46 reproduit en note le projet de constitution de Robespierre et au volume II, p. 47-70 la constitution de 1793. Pour ce qui est de la réaction qui suivit le 9 thermidor (27 juillet 1794) cf. Lefebvre La Révolution p. 433-477, qui écrit à propos du soulèvement sans-culotte avorté du 1er prairial an III (20 mai 1795), p. 441: "la foule submergea l'assemblée et massacra le représentant Féraud. On attendit, pour la chasser, que des Montagnards se fussent compromis; puis on vint à bout d'elle sans difficulté. Le 2, elle se laissa prêcher la fraternisation. Le 3, l'armée cerna le faubourg Saint-Antoine qui, affamé et épuisé, se rendit sans combat le lendemain. C'est à cette date qu'on devrait fixer le terme de la Révolution: le ressort en était brisé." Jugement que confirme l'échec des babouvistes dans l'hiver qui suit.

Article premier.

La nature a donné à chaque homme un droit égal à la jouissance de tous les biens.

Art. 2.

Le but de la société est de défendre cette égalité, souvent attaquée par le fort et le méchant dans l'état de nature, et d'augmenter, par le concours de tous, les jouissances communes.

Art. 3.

La nature a imposé à chacun l'obligation de travailler; nul n'a pu, sans crime, se soustraire au travail.

Art. 4.

Les travaux et les jouissances doivent être communs.

Art. 5.

Il y a oppression quand l'un s'épuise par le travail et manque de tout, tandis que l'autre nage dans l'abondance sans rien faire.

Art. 6.

Nul n'a pu, sans crime, s'approprier exclusivement les biens de la terre ou de l'industrie³⁶.

Art. 7.

Dans une véritable société, il ne doit y'avoir ni riches ni pauvres.

Art. 8.

Les riches qui ne veulent pas renoncer au superflu en faveur des indigens sont les ennemis du peuple.

Art. 9.

Nul ne peut, par l'accumulation de tous les moyens, priver un autre de l'instruction nécessaire pour son bonheur: l'instruction doit être commune.

Art. 10.

Le but de la révolution est de détruire l'inégalité et de rétablir le bonheur commun³⁷.

Art. 11.

La révolution n'est pas finie, parce que les riches absorbent tous les biens et commandent exclusivement, tandis que les pauvres travaillent en véritables esclaves, languissent dans la misère et ne sont rien dans l'Etat.

Art. 12.

La constitution de 1793 est la véritable loi des Français, parce que le peuple l'a solennellement acceptée; parce que la Convention n'avait pas le droit de la changer; parce que, pour y parvenir, elle a fait fusiller le peuple qui en réclamait l'exécution³⁷; parce qu'elle a chassé et égorgé les députés qui faisaient leur devoir en la défendant³⁹; parce que la terreur contre le peuple et l'influence des émigrés⁴⁰ ont présidé à la rédaction et à la prétendue acceptation de la constitution de 1795, qui n'a eu pour elle pas même la quatrième partie des suffrages qu'avait obtenus celle de 1793; parce que la constitution de 1793 a consacré les droits inaliénables pour chaque citoyen de consentir les lois, d'exercer les droits politiques, de s'assembler, de réclamer ce qu'il croit utile, de s'instruire et de ne pas mourir de faim; droits que l'acte contre-révolutionnaire de 1795 a ouvertement et complètement violés.

Art. 13.

Tout citoyen est tenu de rétablir et défendre dans la constitution de 1793 la volonté et le bonheur du peuple.

Art. 14.

Tous les pouvoirs émanés de la prétendue constitution de 1795 sont illégaux et contre-révolutionnaires.

Art. 15.

Ceux qui ont porté la main sur la constitution de 1793 sont coupables de lèse-majesté populaire.



6 NOUS-SEULS PATRIOTES-REPUBLICAINS-COMMUNISTES, RESTIF, 1797 ⁴¹

[Nicolas-Edmé RESTIF de La Bretonne] Monsieur-Nicolas; Ou le Coeur-Humain dévoilé. Publié par Lui-même, Tome Sept. Quatorzième Dixseptième Partie, Imprimé à la Maison Paris 1797, p. 3917, 3919-3920, 3956-3971, 3977-3988.

En ce qui concerne l'oeuvre de Restif et son intérêt pour la pensée et le vocabulaire communautaires on se reportera aux deux premiers chapitres de cette étude ainsi qu'au chapitre II Les derniers livres de Mr-Nicolas. Cet ██████ ouvrage, Monsieur -Nicolas; Ou le Coeur-Humain dévoilé, se présente en 16 volumes ou parties, également reliées par Restif, auteur-compositeur-relieur, en 8 volumes: vol. 1-3, Paris 1794; vol. 4-10, 1796; vol. 11-16, 1797. La pagination en est continue, soit 4840 pages, auxquelles il faut ajouter, comme d'ordinaire dans les livres de Restif, quelques dizaines de feuillets disséminés dans l'ouvrage et non chiffrés! Les huit premiers volumes furent tirés à 450 exemplaires environ, les huit derniers à 150 ou 200 seulement; la majeure partie en fut vendue à la mort de l'auteur en 1806 au poids du papier. Quelques bibliothèques seulement au monde en possèdent un exemplaire complet; à ma connaissance ce sont: Harvard, University Library; Londres, Britisch Library (édition en 8 volumes); Paris, Bibliothèque Nationale (un exemplaire en 16 volumes et un en 8); Troyes, Bibliothèque Municipale (don d'un collectionneur restivien); Weimar, Zentralbibliothek (exemplaire du duc Carl August, utilisé par Schiller et Goethe); collection particulière enfin de James Rives Childs.

La première réédition, établie par Isidore Liseux en 14 volumes parut à Paris en 1883 seulement et reproduit le texte de la page 1 à 3909 et de 4541 à 4766. Les parties non reproduites par Liseux sont les volumes 14 à 16 contenant Ma Morale (p. 3917-4108), Ma Religion (p. 4109-4228), Ma Politique (p. 4229-4540) ainsi que divers résumés et publicités intitulés Mes Ouvrages (4767-4840). Toutes les éditions suivantes jusqu'en 1959 en sont des extraits ou des adaptations, ce qui explique pour une part - mais pour une part seulement - l'ignorance où on est resté du contenu de l'ouvrage intégral. La première réédition complète est celle publiée par l'éditeur Jean-Jacques Pauvert, Paris 1959, ornée de vignettes empruntées à d'autres ouvrages du 18e siècle, l'édition originale n'étant pas illustrée.

Les extraits de Monsieur-Nicolas aux documents 6, 7 et 8, empruntés aux trois parties principales non reproduites par Liseux, sont données avec indication de page dans le corps du texte, pour des raisons de commodité évidentes pour qui désirerait se reporter à l'original. Comme dans les autres documents l'orthographe a été respectée: orthographe toute personnelle dans le cas de Restif, changeante à l'occasion, avec usage dans le texte imprimé de différents corps et tailles de lettres sur une même page, en particulier de majuscules de différentes tailles, ou grasses, ou italiques, devant servir à signaler la plus ou moins grande importance du terme ainsi composé. Restif s'en explique à plusieurs reprises, entre autre dans le schéma du Glossographe intégré à Monsieur-Nicolas

(p. 4689-4713). Mais on constate aussi, tout particulièrement dans cet ouvrage "imprimé à la maison", outre les fantaisies plus ou moins justifiées de Restif-auteur et réformateur de la langue, que Restif-typographe complète avec les signes de la première casse venue les lettres qui lui manquent dans sa casse ordinaire. Cette dernière particularité cependant n'a pas été reproduite.

Le premier extrait de Monsieur-Nicolas, emprunté à Ma Morale, se présente comme la suite logique - dans l'esprit de Restif - d'une partie de l'ouvrage consacrée à la Physique. Or Restif n'a pas traité de la Physique dans Monsieur-Nicolas proprement dit, mais dans les trois volumes annexes d'un autre ouvrage [redacted] anonyme, Philosophie de Monsieur Nicolas (1796), dont le cartouche porte tout au long du livre la double indication "Philosophie de Mr-Nicolas/Physique". Et il intègre à sa façon ses volumes de Philosophie/Physique au Coeur-Humain dévoilé, d'une part en introduisant en marge des trois dernières parties (14e Morale, 15e Religion et 16e Politique) la mention "Filosofie", d'autre part par une double numérotation de ces trois parties: 14e/17e, 15e/18e et 16e/19e qui indique que les trois volumes de la Philosophie de Monsieur Nicolas doivent être intégrés au Coeur-Humain dévoilé entre les 13e et 14e parties. L'exemplaire de la Bibliothèque Municipale de Troyes, utilisé pour ce travail concurremment à ceux de la Nationale, rassemble d'ailleurs les deux ouvrages en 19 volumes. Cette philosophie de Restif/Mr-Nicolas a pour principe directeur l'analogie (Philosophie I, p. 350) et si elle est riche

de création poétique - comme celle de Charles Fourier, qui lui doit beaucoup -, elle est aussi d'une faiblesse théorique insignifiante. La divinité et la nature sont conçues sur un mode assez fruste dérivé du panthéisme spinoziste, totalement réifié. Ainsi Restif écrit-il avec une belle assurance dans Philosophie de Monsieur Nicolas III, p. 17: "Tout a vie dans la nature, une vie soit générale, soit individuelle: Tout est type et image: les grands Etres, Dieu, les Soleils, les Comètes planètes, sont types; Dieu l'est des Soleils, les Soleils le sont des Cométoplanètes, qui sont leurs images; les Cométoplanètes, des Animaux qui habitent à leur surface. Et j'ai tiré les conséquences de ce principe certain [sic!]" Cette cosmogonie poétique proche des rêveries alchimiques et astrologiques se double en outre d'une conception temporelle cyclique dont on trouvera un raccourci saisissant au document 7 in fine.

La morale de Restif - ainsi qu'il apparaît nettement aux paragraphes "3 Utilité de la morale" et "4 Utilité de la société" dans le présent extrait - est un utilitarisme hédoniste dans la tradition à la fois sensualiste et socio-pédagogique des Lumières. On notera en effet en conclusion de ce passage (paragraphe "28 Manière d'établir la réciprocité") que par le biais de l'éducation de "l'homme social", Restif aborde le problème fondamental de la cohésion d'une société donnée et de ses antagonismes, "l'isolement" dont il y est question étant de toute évidence de nature sociale. En décembre 1795 Babeuf analysait en termes identiques l'isolement de "la masse du peuple, le peuple-soldat [...] isolé de tous ceux qu'il regarde

comme ses officiers et ses conducteurs" (c'est-à-dire la classe bourgeoise au pouvoir), concluant que si ce peuple ne trouvait pas ou ne possédait pas la force de s'insurger et de prendre le pouvoir, il courait tout droit dans les bras du despotisme (Le Tribun II, n° 37, p. 138). Revenant sur le même problème un demi-siècle plus tard, Marx écrivait en 1844 dans sa polémique avec Ruge sur le soulèvement des tisserands silésiens: "Brechen aber nicht alle Aufstände ohne Ausnahme in der heillosen Isolierung des Menschen vom Gemeinwesen aus? Setzt nicht jeder Aufstand die Isolierung nothwendig voraus? Hätte die Revolution von 1789 statt gefunden ohne die heillose Isolierung der französischen Bürger vom Gemeinwesen? Sie war eben dazu bestimmt, diese Isolierung aufzuheben" (Kritische Randglossen [...] in Vorwärts n° 64, Paris 10 août 1844; in MEW 1, p. 407)

La terminologie hegelienne ne doit surtout pas faire oublier que Hegel lui-même est tributaire dans son analyse de l'histoire et de la société d'une réflexion sur la Révolution qui sert de référence à Marx.

Ma Morale est celle de la Nature, éclairée par la
Raison, qui repousse le Préjugé.⁴²

/3919/

M O R A L E

 A V A N T P R O P O S .

Le sujet à traiter, après la FYSIQUE, c'est la MORALE. Car telle est ma marche: Je done l'existence à l'Home, dans ma Fysique; je lui crée des moeurs, le seul veritable ciment social, dans la IIde Partie de ma Filosofie, intitulée Morale. Je ne parle pas encore des 2 autres Parties.⁴³

La Morale que je vais présenter, n'a rien de neuf; parceque la Morale ne saurait être nouvelle; come la Raison éternelle qui en est la source, elle fut touj[ou]rs: ce qu'il y aura de neuf dans la miénne, c'est la manière de la bâser, & les developemens lumineux que je tire du vieil adage si naturel: Fais
à Autrui/^{3920/} ce que tu voudrais qu'on te fit: Ne donons à
notre moralité que cette bâte: mais developons la bien; elle suffira pour rendre les Homes solidem[en]t bons, si on leur fait toucher au doigt & à l'oeil, qu'ils ne peuvent que tomber dans le malheur, en devenant méchans ...

[...]

/3956/ II. MA MORALE.

2. Nécessité de la Morale.

PRÉTENDRE faire exister une Société sans Morale, est la même chose, que vouloir faire aler un Horloge sans ressorts et sans engrainement des roues. Non-seulement la Morale est nécessaire à tous les Êtres qui vivent en société, mais elle devrait encore régler les actions d'un Home qui serait seul, parcequ'il a envèrs lui-même des devoirs, qu'il faut remplir, pour se conserver. Je ne dois ni m'épuiser de fatigue, ni par le plaisir. Ainsi Dieu, ou l'Être-principe, qui est Tout, a une Morale, source de celle de toutes ses émanacions. Dieu ne peut s'épuiser, ni être injuste ou desordoné, ni violant les loix éternelles de la nécessité, de la ████████ raison. † Si les Soleils, premiers Êtres après Dieu, sont animés, intelligens, ils ont une Morale, qui consiste à être soumis aux loix de la Nature, justes envèrs leurs Égaux; à se conserver par un usage modéré de leurs facultés; à être obligeans envèrs les Comètes ét les Planètes. † Si Celles-ci sont animées, elles ont ████████████████████

/3957/ une Morale, qui consistera dans la reconnaissance ét la soumission envèrs leur Soleil; à être bones ét raisonnables entr'elles, sans ambition, sans injustice; à se montrer tendres obligeantes envers leurs Enfans ou Satellites. † Si ces grands Êtres violent les règles de leur morale, come cela peut être arrivé, il s'ensuit un desordre. Si, par-exemple, ét contre toute aparence, le recit de la Genèse, sur la desobeïssance d'Adam, était vrai, ce ne serait pas à notre Adam, mais au Soleil, ni à notre Ève, mais à la Terre, que Dieu aurait parlé:

tèse absolument destituée de vraisemblance.

3. Utilité de la Morale.

La Moralité entre les Homes, est la base de la sûreté, du bonheur. C'est la Morale qui assure l'entresoutien: elle fait que les Homes s'entr'aident, s'appuient contre le malheur, comme les arbres d'une forêt se soutiennent contre l'ouragan. Le Malheureux qui s'isole, par un égoïsme insensé, est tout-au moins un fou, qui veut resister seul aux efforts d'un vent impetueux.⁴⁷

4. Utilité de la Société.

La base de la Morale est donc l'utilité commune et réciproque. Il faut particulièrement convaincre les Homes d'une grande vérité! c'est que le moyen le plus efficace de faire leur bonheur personnel, est de travailler au bonheur general. Si les Homes tendaient à ce but par toutes leurs actions, le bonheur particulier serait inmanquable. C'est donc parceque les Homes n'ont pas l'esprit juste, et qu'ils ne sont pas assez éclairés, que le malheur existe sur la terre. Chaque'un, par une présomption coupable, compte plus sur lui même et sur ses lumières, que sur celles des Autres; On veut s'isoler, travailler seul à son bien-être particulier, même aux depens de celui d'Autrui; sans reflechir qu'On nous fera come nous fesons, et que nous nous rendrons ainsi tous malheureux. A-la-verité, quelques Particuliers réussissent à s'emparer de la portion de bonheur des Autres, à se gorger de richesses, à se rassasier de jouissances;⁴⁸ et c'est ce malheureux succès qui leur donne des Imitateurs. Mais combien ne trouvent, dans l'isolement personnel, que le malheur, le dénûment, par l'effet de la resistance, de la réaction des Autres, et la mort!

5. Nouveau Plan de Société proposé.

Je vais donc proposer au Genre-humain le seul moyen d'être heureux. Je /3959/ ne ferai pas une chimère, come tous les Auteurs des Traités du Bonheur; Ouvrages où l'On envisage toujours le bonheur personel dans les Individus separés. Le Genre-humain ne peut être heureux qu'en masse, et par la Moral publique, source de la Morale particulière. Qu'On envisage toutes les causes de malheur.[...] On verra qu'elles ont leurs effets par l'isolement: parcequ'On abuse du sentiment naturel de l'égoïsme, qui ne devrait avoir lieu qu'envèrs les autres Espèces. [...] Quel est le remède? Une bonté franche, une Reciprocité sincère.

6. Moyéns de l'établir.

Mais existe-il un moyen pour établir cette Reciprocité sacrée, sur des bases solides, durables, à-l'abri du caprice, de l'injustice de Ceux qu'elle rendrait heureux?... La Morale est ce moyen, auquel On avait ajouté la Réligion; puis la Politique. Mais l'experience a convaincu, que les 2 Apuis donés à la Morale, ne suffisaient point, pour operer constamment, efficacement cet effet, d'appuyer la Morale, ét que souvent ces faibles étaies contribuait à la renverser, /3960/ surtout la Réligion, lorsque la Morale s'y était trop apuyée. L'intérêt personel, qui est une plante spontanée, croît toujours avec une force double de l'interêt social, plante delicate, artificielle, et qui a besoin de la plus grande culture, pour reüssir. Nous n'avons qu'un moyen de rectifier l'interêt-personel, et de le forcer à contribuer au bien social, c'est de greffer sur lui l'interêt general..."Mais coment s'operera cette Grefe?" En changeant absolument notre regime actuel; en resserrant les liens de la Société; en écartant tout ce qui nous isole, ét separe nos interêts; en-un-mot, en abolissant la propriété particulière; et mettant tout en-comun. Ce moyen

est le seul qui puisse efficacement chasser tous les vices de la Société, établir à leur place la Reciprocité, la fraternité l'entresoutien, toute vertu.

7. Objections qu'On peut faire.

Mais je ne me dissimule pas qu'On va rencontrer ici d'insurmontables obstacles, tous provenans de l'interêt présent personnel mal entendu: Tous-ceux qui possèdent s'y opposeront; ainsi que tous les Esprits-faux et bicornus, tous les Fripons, tous les Scelerats; et ce sont les 3-quarts-et-demi du Genre-humain † Ceux qui possèdent, se croient mieux avec la /3961/ propriété particulière. † Les Esprits-faux craignent l'aneantissement de l'énergie, de l'industrie, du travail, ou ne comprennent pas les inconveniens de la Propriété particulière, les avantages de la communauté. † Les Fripons, qui veulent voler, sont ennemis du communisme, où leur detestable talent serait sans exercice. † Les Scelerats qui veulent violer, tuer, égorger, séduire, ne veulent pas du communisme, où l'On n'a pas la possibilité de se livrer à ces infamies. † Les Esprits-faux ont encore d'autres argumens. Ils prétendent, avec une revoltante absurdité, que les Homes ne se sont mis en société, que pour conserver leur propriété: De sorte que l'Home-sauvage aurait-eu, selon eux, un but d'association, qui demande le plus grand raffinement et la plus extrême corruption de l'Home-social. Les Homes se sont mis en société; c'est une verité de-fait:

8. Questions naturellement à faire.

Mais une foule de Questions se présentent d'abord: "Coment a comencé l'état de société? † Est-il le premier? c'est-à-dire, simultanément avec les comencemens de l'existence de l'Home? † L'Home a-t-il vécu sauvage, isolé, avant de vivre en société? † A-t-il eu ce qu'on nome une propriété, avant que d'être social? /3962/ ou la Propriété a-t-elle été une suite de la société?

† L'Home ne s'est-il mis en société, que pour assurer sa Propriété? Quelle espèce de Propriété aurait pu avoir l'Home-savage? † Chassait-il seulement? † Avait-il des Troupeaux? ██████████
† S'était-il approprié quelque canton de terre? et dans ce cas était-ce la terre qui était sa Propriété, ou seulement l'em-⁵¹blure? A-t-il pu avoir une Propriété, avant que d'être en société, en entendant par Propriété, sa Feme, ses Enfants, des Troupeaux, des recoltes, des terres, etc.

9. Reponses en masse aux Questions.

Je ne me serais pas fait à moi-même toutes ces questions, si, à l'occasion des évènements actuels, On n'avait pas agité les opinions oiseuses de l'égalité morale et politique, du partage des biens; de la repartition agraire, et de cent autres idées creuses, qui ne vont pas au but.⁵² Reprenons chaqu'une de ces Questions. † 1: Coment a comencé l'état social? Pour doner à cette vaste Question une reponse satisfesante, il faut retourner à la Fysique. Si l'Home est sorti de la terre-vegetale, qui contenait son germe, come en sont sortis les vegetaux, il y a grande aparence qu'il n'en est pas sorti seul, et qu'il s'est trouvé en société avec plusieurs de ses Semblables, que la conformité /3963/ de figure, de cri, de goûts, lui a fait reconaître, et dont il a dû preferer la société à celle de[s] autres Animaux; suivant l'adage: Similis simili gaudet. † Mais si l'Home est la perfecçion de l'Animalité; c'est-à-dire, s'il est le resultat de la progression de l'Animalité jusqu'au singe le plus parfait, puis à l'Home, il a dabord erré seul, pour chercher un autre Resultat semblable à lui, avec lequel il pût faire société: S'il a trouvé des Mâles, la société est née dabord: S'il n'a trouvé qu'une Femelle ou deux approchantes de lui, ce n'est pas la Société qui a comencé, c'est l'isolement: la Société ne se sera formée que par la multiplicacion de la

Famille. Il y aura-eú des Étrangers ou des Énnemis; des Famil-
les auront pu s'allier, et ces Familles se seront réunies pour
se defendre, pour en aneantir d'autres moins parfaites, isolées
ou refusant de s'allier. Il y a même grande apparence que les
Familles ne se sont point alliées, qu'elles avaient de l'avér-
sion les unes pour les autres, ét que les plus intelligentes
áyant multiplié davantage, elles ont soumis ou detruit tout
ce qui les avoisinait. † Mais dans tous ces cas, il n'y avait
pas de propriété individuelle, ét seulement une Comunauté de
Famille, une possession territoriale familiale, /3964/ rela-
tivement[en]t aux autres Familles: si pourtant cette possession
n'était pas seulem[en]t nomade, successive pour tout un Páys.

10. Suite. Marche de la Société: Comunauté.

2 L'état social est-il le 1ér? † Je viens de poser 2 alter-
natives[sic]: je suis pour l'isolement primitif. Si plusieurs Fa-
milles se sont réunies, c'est le seul cas où il y aurait quel-
que raison d'avancer, que les Homes se sont unis, pour se main-
tenir independans dans le Páys qu'ils habitaient. XXXXXXXXXX

† 3 L'Home a-t-il vécu sauvage, isolé, avant de vivre en socié-
té? † Oui: Il y a là-dessus des probabilités historiques, qu'On
ne peut recuser: Il en est autant que les Homes ont ensuite
adopté la comunauté: Nous avons l'exemple des Othomacos des
bords de l'Orenoque en Amérique: celui des Alibamons, voisins
de la Louisiane: Nous avons en France l'association des Pinons
d'Auvergne; celle des Orleanistes, etc. Il y a donc tout lieu
de croire que l'Espèce-humaine, come toutes les Peuplades
sauvages anciénnes ét modernes, a mis en comunauté les Persones
les Troupeaux, ét le territoire. † 4 L'Home a-t-il eú une pro-
priété, avant que d'être social? † Isolé, il n'avait, ét ne
pouvait avoir que celle de sa persone, encore précairement.

† La 1re propriété des /3965/ Homes réunis à des Familles étran-

gères, ou plutôt des Homes dont la Famille s'était multipliée, consista dans les habitacions au même lieu, et dans la chasse. Or il est de l'essence de la chasse de se faire en comun: C'est l'usage non-seulement des Homes, mais de tous les Animaux [...]

† 5 La propriété a-t-elle été une suite de la société? † Oui. Ce n'est qu'après une demi-civilisation que l'homme a eue des Troupeaux. La Société existait longtemps avant que cette 2^e espèce de propriété eût lieu: c'est la 1^{re} qui put ne pas être comune † 6 L'Homme ne s'est-il mis en société, que pour assurer sa propriété? † Non. La propriété étant l'effet de la société, elle ne peut l'avoir précédée... Dans les 1^{res} cultures (3^e sorte de propriété) l'Homme n'avait que la récolte, et le terrain était comun. Toutes les Nations pastorales étaient Nómades, mais moins que les chasseresses: Elles ne regardaient pas le sol comme une propriété. Ce fut après qu'elles eurent un gouvernement qu'elles s'attachèrent au sol, qu'il fut leur Patrie, et que de propriété generale et comun, il devint propriété particulière. O combien il y avait alors de temps qu'existait la Société! † 7, 8, 9, 10, 11 (p. 3962). Je reponds à ces 5 Questions, Que l'Homme-sauvage n'avait d'autre propriété que celle de sa personne: † Celle de sa chasse: † Que les Troupeaux devaient être en-comun: † Que la propriété de la terre aurait paru ridicule; qu'à-peine le Sauvage aurait-il pu avoir celle de la récolte. † La terre, dont la propriété flate tant les Homes d'aujourd'hui, est la dernière espèce de possession particulière, et la plus immorale: Car les Homes sont d'une étrange stupidité, de n'avoir pas vu d'abord, que la Propriété individuelle est la source de tout vice, de tout crime, de toute corruption; c'est le véritable Arimane, que Zoroastre et ses Sectateurs ont été chercher si loin. L'Homme fut innocent, tant qu'il n'eut rien à lui: Le vice comença quand il eut une Femme exclu-

sivement: La tyrannie nâquit de la propriété qu'il s'arrogéa sur ses Enfans; le vol ét l'esclavage de celle des Troupeaux: tous les vices et tous les crimes issirent de la monstrueuse propriété du sol.

11. Abus de la propriété du sol.

Que les Usurpateurs du sol cessent /3967/ donc de se recrier sur leur droit prétendu sacré, qui fut regardé come absurde par les 1rs Homes! qu'ils cessent de le regarder come une quasi-loi de la Nature; elle y est diametralem[en]t oposée: ce n'est pas même une loi sociale. Le 1ér but, le 1ér avantage de la Société, ce fut la comunauté; la propriété, l'insolente, la coupable propriété n'en fut que le fleau, l'abus, le poison. Ce fut l'effet de la violence de 1ers Conquerans, du 1er asservisement d'une Famille, d'une Nacion, par une-autre. [...] Les Esclaves n'étaient rien; c'étaient des Bêtes-de-some; des Instrumens /3968/ intelligens de travail; d'autant plus maltraités, qu'ils étaient plus raisonnables. L'Home est toujours feroce envers l'Être qui aproche le plus de lui; il aime le chién, ét tue le singe.

[...]

13. La propriété base vicieuse de la Société.

Ne vouloir fonder une Société que sur l'interêt isolé, c'est la fonder sur un vice, come je l'ai dit. Etablir la propriété individuelle, come elle l'est chez les Nacions modernes, c'est rendre les bones-moeurs presqu'impossibles. Aussi les a-t-on absolument mauvaises chez les 2 principaux Peuples actuels, les C'retiéns ét les Musulmans: Mais On peut dire, que ce n'est pas la faute de ces 2 Reli-/3969/gions: toutes-2 prêchent le desinterressement, le communisme: mais Ceux qui les professent n'en prennent que ce qui convient à leurs passions desordonées:

(C'est come nos Aristocrates d'aujourd'hui, qui s'ennent,

vraiment un Nouvel-Emile; c'est un Émile dramatique, puisque cet Auteur, que je ne connais pas, met en action ce que j'ai mis en préceptes. [...]"

[...]/3977/ [...]

21. Exemples pris chez les Homes.

[...] J'ai déjà parlé des Othomacos, des bords de l'Orenoq. On me dira que ce sont des Sauvages. La réponse ne vaudrait rien: Mais con-/3978/tentons nous-en... Les Peuples les plus heureux du continent de l'Afrique intérieure, les Houahouias, vivent en comun... Les Nègres, propriétaires, come nous, sont les plus infortunés des Homes. C'est par la propriété individuelle, que ces Infortunés sont esclaves, et se vendent les uns les autres. Me niera-t-on que la propriété ne soit cause de l'extrême malheur des Noirs des côtes de l'Afrique? Ou me dira-t-on, que ce ne sont pas des Homes? ...† Mais laissons encore les Noirs: Ils touchent trop peu des Blancs nés dans le presque-nord de l'Europe. Voyez les Frères-Moraves de Moravie, les Herneuthers de Lusace? Ce sont des Européans ne sont-ils pas plus heureux que nous, et cela, par leur communauté seule... On me dira, que ce sont des Allemands bornés, entousiastes (car il faut m'objecter jusqu'aux sottises et aux petiteses raisonnables). Hé-bien, vous avez en France plusieurs Sociétés Patriarcales; les Pinons d'Auvergne et les Associés de l'Orleanais déjà cités; outre 2 ou 3 autres en Berri, en Normandie... Examinéz ces Sociétés: celle des Pinons est la plus heureuse et la plus vertueuse qu'il soit possible d'imaginer, et c'est le sort de cette heureuse Association, que je voudrais /3979/ pouvoir procurer à mes Semblables et à moi-même. [...]† Êtres vils, qui vous oposez avec fureur, et par un infame égoïsme, au bonheur du Genre-humain, je vous maudis, come ces Diables c'retiens, auteurs du vice, et de /3980/ tout le mal fysiq et moral qui existe dans le monde! Vous n'êtes pas des Homes...

22. Ce qui a fait triompher la propriété.

Mais les passions basses l'ont emporté; la Propriété établie, d'un consentement présumé général, a des charmes pour les Barbares les Injustes, les Vicieux! Et pour éviter de plus grands maux, la devastacion entière, il faut la respecter scrupuleusement, cette Propriété, toute violatrice qu'elle est des loix de la Nature: La vertu, alors, consiste à reprimer le voeu naturel qui donne à tous le droit à tout, pour ne pas entamer, pour protéger la Propriété.⁵⁶
[...] /3982/

23. Abus qu'en ont fait les Economistes.

Odieux Economistes! ô vous qui avez cherché à fausser le jugement du Genre-humain sur l'inmorale Propriété, en greffant quelque dangereuses verités sur le plus execrable des principes! insensé Turgôt,⁵⁷ delirant Baudôt,⁵⁸ sacrilège Utpond,⁵⁹ qui, moins sot qu'eux, as profané ton esprit, en lui fesant enluminer des idées fausses! chimeriq⁶⁰ Quesnói, qui peutêtre avais de la vertu, mais sûrement point de bon-sens,.. que vous avez fait de mal à l'Espèce-humaine, par vos sofismes! Entre 4 ou 5 mauvais Raisoneurs que vous étiez, vous vous appropriiez ét la terre, ét les moissons, ét les Hommes, devenus pour vous ét par vous, de vils Troupeaux, dont la subsistance était l'objet de vos speculacions oiseuses, ét funestes, tout-à-la fois! A 100, à 1000, à l'infini de lieuës de la vraie philosophie, vous avez posé pour principe un abus, come la base de la sociabilité, la Propriété individuelle absolue! Vous êtes partis de-là. Hé! quelles hideuses consequences vous en avez tirées! Que le prétendu Propriétaire était le maître de mettre à sa chose le prix qu'il voulait; qu'il pouvait la perdre, la detruire, la laisser passer à l'Étranger, sans égard à la disette, aux besoins de /3983/ ses Concitoyéns, à leur pauvreté!..... O Monstres! aprenéz de moi .. de moi, que vous mépriseréz peutêtre, mais qui vous foudroie...

aprenéz que le droit sacré de la Nature est diametralement opposé à votre impolitique, à votre destructive, à votre tyrannique propriété! Ce n'est plus l'Oisiveté, qui est la mère de tout vice, c'est la Propriété! [...] /3985/ [...]

25. Morale que je me propose d'établir.

Mais il est temps de présenter une Morale absolument conforme à ce qui est parmi nous; sans quoi elle serait chimerique et nulle: puisque, grâces aux vices de certains Homes, les Meneurs de la Société, la communauté que je propose, toute sage qu'elle est, toute necessaire que je la demontre, pour avoir des moeurs, pourrait bien ne jamais exister. Dirigeons-nous donc d'après notre état présent, ét tâchons d'établir, pour notre posicion, la meilleure Morale.

26. Veritable base de la morale soçiale.

La Reçiproçité doit être la base de toutes nos acçions: Il est contre la nature de faire à Un-autre, ce qui nous peinerait nous-mêmes: Il est inconsequent de ne pas faire à Un-autre, ce /3986/ qui nous ferait plaisir de sa part. § On devrait rendre, dès l'enfance, la Jeunesse consequente, en lui inculquant ces maximes, ét en les lui fesant continuellement sentir par l'aplication sur eux-mêmes. [...]

27. Manière de l'inculquer.

Ainsi, tout en donant aux Enfans les causes de la conduite qu'On suit avec eux, On devrait les observer avec attention, pour faire retomber sur eux, sans grâce, sans misericorde, tout le mal sans excepçion, sans oubli, come tout le bien qu'ils feraient aux Autres: Il n'est que cette manière, si constamment suivie, que rien n'échape, pour former des Homes sociaux: Et j'ose dire au Genre-humain, que si l'On suivait cette methode avec une Generacion, l'On verrait combièn elle serait vertueuse!... "Mais c'est l'impossible! (dira-t-on)."

Il est vrai, dans le regime actuel: mais Celui qui vous la conseille, qui vous certifie qu'elle est la seule efficace, la seule naturelle, avait prévu l'objecçion depuis longtemps, et en 1782, il publia un Livre obscur, ignoré, lu seulement par Quelques-uns de ses Partisans declarés: Cet Ouvrage présente un Pro-/3987/jet de reforme, capable de rendre l'Espèce-humain parfaitement heureuse et vertueuse. Je renvoie donc à l'Anthropografe, pour tous les detâils qui rendent inmanquable l'éducation propre à former les Homes, de la seule manière dont ils peuvent l'être, pour vivre heureux en société ██████ réelle, la communauté.

28. Manière d'établir la reçoiproçité.

Je vais en consequence doner ici quelques exemples de l'éducation reciproque. § Mais, ██████ suivant l'engagement que je viens de prendre, c'est dans l'état présent de la Société, que je dois me tenir placé, pour former l'Home social. § Les Enfants que nous avons à élever, dans la République-française, ne sont pas moins isolés entr'eux, que sous l'ancien regime. C'est à la honte de la Nacion, je le sais, mais c'est ce qui existe. Ceci rend la tâche plus difficile, pour l'Instituteur. Mais il sera plus glorieux de l'avoir remplie.... Nous alons donc être obligés de prendre tous ces morceaux raportés, pour en faire un tableau, une difficultueuse et penible Mosaïque. Il faudra que l'Instituteur rapproche tous ces Êtres, pour les apparenter les famièliér, et leur prouver que leur interêt est d'être des-interessés, autant que laborieux: Tâche effràyante! dont ne se doute auqu'un de nos Instituteurs..... Aussi ne font-ils rien de raisonnable. /3988/ Jean-Jacques-Rousseau et moi, nous sommes les Seuls qui ayions eú des idées nettes sur l'éducation. Tous les autres Éducografes ont verbiagé, plagié, écrit par routine et sans sentir. Dans tout Ouvrage, il y a

une idée-mère, qui le fait faire. Celui qui a le malheur de ne pas avoir cette idée-mère, qui rend la besogne facile, devrait s'abstenir d'écrire; il ne dira que des trivialités, en beau, plus souvent en mauvais style; Car le propre de l'idée-mère est de rendre le style éloquent et chaud. § L'idée mère qui me fait écrire ma Morale, est celle-ci: La seule base de toute morale, de toute Institution, doit être la réciprocité. [...]

7 TOUTES LES RELIGIONS SONT INUTILES AU BONHEUR DE L'HOMME ⁶¹,
RESTIF, 1797

[Nicolas-Edmé RESTIF de La Bretonne] Monsieur-Nicolas; Ou le Coeur-Humain dévoilé. Publié par Lui-même, Tome Sept. Quatorzième Dixseptième Partie. Imprimé à la Maison Paris 1797, p. 4092-4107.

On sait par ses notes que Restif commença très tôt la rédaction de Monsieur-Nicolas: dès 1780 d'après une lettre à L. S. Mercier (cf. Rives Childs, p. 33) ou en 1783 selon Mes Inscriptions (sous la date du 14 novembre, p. 80). Il est particulièrement intéressant de noter que ce passage sur la religion, commencé en 1790, l'année de la publication du Catéchisme du curé Meslier par Maréchal, fut repris pour être achevé au printemps 1797 (cf. ci-dessous dans le document à la page 4107 et note 64*) après la rédaction de Philosophie de Monsieur Nicolas. Mode de composition qui infirme, s'il en était besoin la légende acrobatique pieusement transmise sur Restif selon laquelle il rédigeait directement ses textes en les composant à la casse - on aimerait voir! - ; sans compter le fait que la très grande majorité de ses ouvrages furent composés et tirés par d'autres imprimeurs que lui-même, on constate au contenu du texte l'existence d'un manuscrit dont la genèse s'étend sur des années. Cela porte à croire que ses déclarations positives de 1789/1790 sur la religion dans Le plus fort des pamphlets et dans Le Thesmographe sont déjà purement tactiques. Très tôt sans doute ses opinions communautaires, avouées dès 1776, vont

de pair avec une conception purement utilitaire de la morale et des religions, conception directement héritée de Morelly.

Ainsi qu'il ressort du présent document, Restif entend par "superstition" toute religion dite révélée ou positive, en particulier le christianisme. Si dans le Bourg-commun d'Oudun en 1776 il prévoyait encore l'élection d'un pasteur par la communauté - on notera déjà la différence par rapport à la nomination du prêtre par l'évêque -, il a fait rapidement sienne la lutte des Lumières contre l'Eglise visible, les prêtres, le célibat, etc. Ainsi écrit-il en 1789: "O sainte Religion Chrétienne! loi de concorde & de fraternité, [...] quand te verrai-je pratiquée dans ta pureté primitive! purgée des Cafards célibataires, des Moines, des Ecclésiastiques à calottes des Evêques, crossés, mitrés, rentés, monseigneurisés" (Le plus fort des pamphlets p. 49-50); et il propose alors la suppression de l'ordre du clergé. En 1797, en pleine réaction thermidorienne, il ose encore écrire: "Pourquoi, ce Monstre [Carrier à Nantes], dans sa fureur, n'a-t-il pas noyé tous ces infames Prêtres! [...] A ce titre j'honorerais sa mémoire, come celle du Bienfaiteur de l'humanité..." (Mr-Nicolas p. 4812). D'autre part, sans doute sous l'influence de Sylvain Maréchal, "l'homme sans dieu" avec lequel il était lié de longue date, Restif en était venu dans les années 90 à déclarer "le C'ristianisme la plus dangereuse supersticion" (Mr-Nicolas p. 4191) et à faire "profession de créance" en un "Dieu fysiq" (ibid., p. 4156), ce qui ne le distingue guère d'un athée. Il faut noter aussi que dans la série des Immoralités qui terminent les der-

nières parties de Mr-Nicolas, le chapitre "Immoralité des athées" s'en prend surtout aux prêtres!

On trouve bien en revanche la définition du christianisme comme étant une "religion de sans-culottes" (Mr-Nicolas p. 3969, au document 6), mais les chrétiens, qui sont "les plus atroces des Homes" (ibid., p. 4226), constituent le parti de la réaction qui triomphe alors: "Je ne puis concevoir aujourd'hui, premier frimaire (22 novembre 1795) comment les royalistes travaillent si fort au rétablissement de cette religion, attendu qu'il n'en est pas de plus républicaine, de plus contraire au despotisme, à l'inégalité. Dans ses commandemens, elle établit une communauté comme celle de l'Andrographe, mais moins raisonnable" (Philosophie de Monsieur Nicolas II, p. 97) Date et jugement qui font paraître ici Restif très proche des babouvistes alors en pleine activité.

Pour ce qui est des particularités orthographiques et typographiques de ce texte, on se reportera à l'introduction au document 6.

Ma Religion est celle de la Nature, éclairée par la
Raison, qui repousse la Superstition.

/4092/[...]

74. [...] La Religion. Avec la liberté, devrait-il être dangereux de dire son Opinion sur la Religion? Oui, L'esprit de parti, la sottise soutiennent aujourd'hui le C'ristianisme, quoiqu'il soit opposé à la Royauté, à la Noblesse, à la richesse du Clergé. Si cette Religion que vous professéz, était vraie, elle n'aurait rien à craindre des attaques: Pourquoi les Homes veulent-ils touj[ou]rs apuyer ce qu'ils apellent l'Ouvrage de Dieu?... C'est qu'ils n'en croient rien, puisqu'ils veulent le soutenir, come si c'était l'Ouvrage de /4093/ de l'Home. Pour moi, je vais dire librement ce que je pense: 56 ans (j'écris ceci en 1790), des infirmités, des sensacions affaissées, énervées par Un usage trop frequent et trop vif, font que je ne crains plus rien au monde, pas même la mort, que je regarde come Un bienfait de la Nature. Je vais donc parler franchement. † Toutes les Religions qu'ont eues les Homes, la 1re exceptée, sont fausses: J'appelle 1re Religion, celle qui consiste à reconaître Un Etre-suprême, animateur, source de vie, étant

tout, dont tout ce qui est fait partie; à lui présenter notre
 hommage, non directement, mais par la Terre notre Mère, & par
 le Soleil notre Père: Les Étoiles, relativem[en]t à nous, ne
 peuvent être regardées que come étrangères. Voila qu'elle a
 été la seule veritable Religion, la Religion primitive. † Mai
 si toutes les Religions sont fausses, quant au fait, elles son
 toutes ou presque toutes veritables, quant au droit, c'est-à
 dire, quant à l'intention qu'ont eue les Homes, en les insti-
 tuant. Tous les Eusebocrates, ou Instituteurs de Religions, on
 eú pour but, de doner Un frein aux Homes: Chez les Latins même
 le mot Religio, qui est le même que nous employons, signifie
Reliën, second liën: L'Home est lié par la Loi: La Reli-
 gion le relie, en le tenant /4094/ sans-cesse en présence d'Un
 Dieu, témoin & juge de toutes ses actions; improuvant & punis-
 sant les mauvaises, ou mieux, les nuisibles; aprouvant & recom-
 pensant les bones, ou les utiles aux Autres. Sous ce point-de-
 vue, il n'est pas une seule Religion de mauvaise: Toutes ne
 pêchent que par le fait, toujours faux & controuvé. Ce n'est
 jamais par-là qu'il faut attaquer Une Religion; mais par ses
 effets, les malheurs, les crimes, le fanatisme qu'elle occa-
 sionne, d'après la manière vicieuse dont elle est composée.
 C'est donc uniquement par sa composition, qu'Une Religion est
 bone ou mauvaise dans ses effets. § Il y a grande aparence,
 que la Religion primitive était d'Une belle composition. Mais
 nous pourrions assurer, que jamais notre Espèce actuelle ne
 l'a professée. Elle n'a pu la decouvrir, dans son état brute
 & sauvage, quoiqu'elle en ait fort aproché; puisque toutes les
 Nations anciénnes adoraient le Soleil, la Terre & même la Lune.
 Mais je conjecture que cette belle & vraie Religion, si simple,
 si naturelle, dont toute la morale ne consistait que dans

l'adage écrit au fond de nos coeurs: NE FAIS A UN-AUTRE, QUE
QUE TU VEUX QU'IL TE FASSE... je conjecture (dis-je), qu'elle
fut la Religion de l'Espèce qui te-/4095/nait le sceptre de
l'Animalité, immédiatement avant nous, à la dernière Révolution
du Globe terrestre; Révolution que nos Livres sacrés appellent
le comencem⁶²[en]t du monde. Aujourd'hui que nous vieillissons,
& que notre Espèce est perfectibilisée par Une longue suite
de Generacions pensantes, éclairées, savantes, ces mêmes idées
nous reviennent naturellem[en]t, come elles étaient venues à
la Race précédente, lors de sa maturité... § Je vais laisser
les spéculacions conjecturales, pour jeter Un coup-d'oeil sur
les différentes Religions; les apprécier, en montrant quels
en ont été les avantages dans leur jeunesse [...], & quels
en sont les énormes abus, lorsque l'édifice moral tombe de
vétusté. Vouloir alors retarder sa chute, c'est prolonger la
caducité: Les Religions veulent être traitées come les Eskimaux
traitent leurs Pères trop vieux; il faut les tuer. [...]/4097/
Les C'rétiens, en succédant aux Juifs, amalgamèrent les sotes
idées de ce Peuple grossiér, à celles des Grèqs, & surtout à
celles de Platon: Ils eurent Un Dieu-Home; Une âme individuel-
lem[en]t immortelle, come les Gymnosofistes; des Furies des
Greqs, ils firent leurs Diables tourmentans, dont ils alèrent
chercher l'Origine dans les idées Indiennes: De tout-cela, ils
composèrent Un salmi, qu'ils apelèrent, & que les Sots apèlent
encore la vraie Religion.⁶³ [...]

/4102/ [...]

75. Ce qu'on doit entendre par l'âme.

Si l'On me demande, Ce que je pense de l'âme? Je repondrai,
Qu'elle est la vie. Ce qu'elle devient? Je dirai, Qu'étant une
émanaçion du fluide-vital-Divin, par l'intermediaire du Soleil
& de la Terre, elle s'y resout par les mêmes intermediaires

inverses de la Terre & du Soleil; come le corps, tiré des élémens, se dissout en feu, en air, en eau, en terre. Si l'Âme subit des peines? — Puérilité! Elle sera dans le Tout, ne sentira qu'avec le Tout, & n'aura plus de sensations individuelles. Mais je soutiens qu'elle n'aura pas fait une seule mauvaise action, l'Homme fût-il dans l'état sauvage, sans qu'elle n'en ait porté la peine. [...] /4103/ [...]

76. Conclusion.

Toutes les Religions sont inutiles au bonheur de l'Homme, & insuffisantes pour donner une base solide, Universelle à sa Morale. Celle-ci ne peut être basée que sur /4104/ l'intérêt personnel bien-entendu. La seule vraie Religion, celle d'un Être-principe honoré come Père, en lui portant notre hommage par ses 2 Agens immédiats, la Terre & le Soleil, n'a pas plus d'utilité que les autres: L'Être-principe n'exige point, de la part des Hommes, un culte différent de celui qu'ils lui rendaient, lorsqu'abrutis par une Espèce-Supérieure, ils n'étaient que le 2^d des Animaux, sans reflexion, n'ayant ni maisons, ni Société, ni Loix, & vivant ou isolés, ou par troupes incohérentes, come les singes, faute d'un langage transmissif d'idées morales & raisonnées. [...] /4106/ [...] Come certains Philosophes. On pourrait dire, que la matière animalisable étant bornée sur le Globe, la Nature refait avec la même matière toute la succession des Êtres, tant pour la corporéité, que pour l'intellectualité: qu'ainsi les mêmes Êtres renaissans sans-cesse, come de 300 ans en 300 ans, nous travaillons touj[ou]rs pour nous-mêmes, en travaillant pour la Posterité. Dans une autre Opinion, exposée pour la 1re-fois dans mon KALENDRIER, qui est qu'à chaque Revolution generale, toutes choses recomencent les mêmes & dans le même ordre, parceque les causes qui les ont amenées sont le mieux possible, & [REDACTED] parconsequent

[Nicolas-Edmé RESTIF de La Bretonne] Monsieur-Nicolas; Ou le Coeur-Humain dévoilé. Publié par Lui-même, Tome Huit. Quinzième Dixhuitième Partie, Imprimé à la Maison Paris 1797, p. 4229-4235, 4250-4252, 4324-4347, 4369-4371, 4385-4387, 4413-4414.

de } La Politique de Mr-Nicolas est faite à la fois de considérations théoriques, dans la suite logique de sa Morale et de sa Religion, et, comme Restif l'a écrit en exergue à cette partie de son ouvrage, } l'histoire de ce qui s'est passé en France pendant la Révolution. Les considérations théoriques sont d'ailleurs de deux types, d'une part revue et analyse cursive des différentes sortes de gouvernements, d'autre part proposition précise et utopique d'un système de communauté des biens, repris par Restif de ses propres oeuvres antérieures et de celle de ses devanciers.

Je compléterai le bref extrait proposé ci-dessous sur les différentes sortes de gouvernements par l'illustration qu'en donne Restif. Monsieur-Nicolas présente en effet, entre autres curiosités et particularités, celle de décrire minutieusement des gravures qui n'existent pas. La page 4228 porte donc, vis-à-vis du titre, la description suivante: "Estampe: L A P O L I T I Q U E. Cette estampe présente 8 sortes de Gouvernements: 1, Le Despotisme, par un Home couronné, qui tient un Esclave sous ses pieds; 2, Le Monarchisme, par un Roi travail-

lant avec 2 de ses Ministres: 3, Le Republicomonarchiq, par une Diète, que préside un Roi: 4, Le Republicisme, par un Congrès, ou une Convencion, ayant un Président, & à la tribune un Orateur: 5, Le T'eocratisme, par un Prêtre Juif, montrant son Dieu au Peuple prosterné, sous la forme d'un Vieillard lumineux: 6, Le Paternellisme, par un Chinois au-milieu de sa Famille à genoux: 7, Le Communisme, par des Ot'omacos travaillant à la terre en-comun: 8, L'Anarchisme, par des Manoeuvres des Blanchisseuses pillant les Marchands." Si Restif avait eu un éditeur et la vente assurée pour Mr-Nicolas, sans doute ces indications auraient-elles été destinées au dessinateur ou au graveur; à défaut il les imprima, ne renonçant pas à sa coutume d'illustrer ses ouvrages de vignettes senties.

Le plan de société communiste (paragraphe 37) qui fait suite à l'analyse des systèmes politiques n'est autre qu'une nouvelle mouture de ce "Règlement proposé à toute l'Europe" - c'est-à-dire à l'univers - par Restif depuis deux décennies, successivement dans Le paysan perverti (1776), L'Andrographe (1782), Le plus fort des pamphlets (1789) et Le Thesmographe (1790). Le modèle général de ce Règlement doit être recherché dans Morelly Code de la Nature qui fournit à la quatrième partie (p. 127-155) un "Modèle de Législation conforme aux intentions de la nature" dont le premier article prévoit: "Rien dans la société n'appartiendra singulièrement ni en propriété à personne que les choses dont il fera un usage actuel, soit pour ses besoins, ses plaisirs ou son travail journalier." Dans La Basiliade I, p. 108 Morelly donnait en outre dès 1753

un bref aperçu d'une telle communauté organisée: "Mille hommes ou tel nombre qu'on voudra, de tous métiers et de toutes professions, se trouvent habitants d'une terre suffisante pour le nourrir. Ils conviennent entr'eux que tout sera commun; et, pour qu'il n'y ait point de confusion dans cette communauté, et que chacun y puisse contribuer pour sa part au nécessaire sans dégoût, sans ennui, sans fatigue, ils s'arrangent ainsi: Tous ensemble cultivent les terres, ramassent, serrent les moissons et les fruits dans un même magasin. Dans l'intervalle de ces opérations, chacun travaille de sa profession particulière. Il y a un nombre suffisant d'ouvriers, soit pour façonner et préparer les productions de la terre, soit pour fabriquer tous meubles et ustensiles de différente espèce. Les corps d'ouvriers, pourvus par le public d'outils et de matière comme de subsistance, ne s'embarrassent que de la quantité de ce qu'ils doivent fournir, pour que personne ne manque de rien et cette quantité est également distribuée entre les membres de ce corps. Les ouvrages de l'art, comme toute autre provision, sont mis en magasin commun, ou bien on prépose des gens pour les distribuer à qui en demande" (cité d'après Morelly Code p. 55, où le passage est repris).

A ces considérations théoriques sur la communauté s'enchaîne la revue des événements d'octobre/novembre 1795 à avril/mai 1797, c'est-à-dire de la mise en application de la nouvelle constitution par le Directoire, coïncidant avec la libération des jacobins, sans-culottes et babouvistes emprisonnés, à l'écrasement définitif de l'opposition prolétarienne avec le

procès et la mort ou l'emprisonnement de Babeuf et de ses compagnons. La Constitution de l'an III ou de 1795, mise en place par la Convention thermidorienne, abolissait les principales conquêtes démocratiques consignées dans celle de 1793, dont le suffrage universel, le droit de pétition, de résistance à l'oppression, etc. (cf. documents 5 A et 5 B; Buonarroti I, p. 61 sq.; Lefebvre La Révolution p. 456-458). Tandis que Babeuf déclarait à son propos par un jeu de mot sur son auteur, Boissy d'Anglas, que "la constitution d'Anglas n'est point la constitution française" (Le Tribun II, n° 34, p. 44), l'extrême-droite la trouvait encore trop libérale. C'est ce qui explique que les conventionnels thermidoriens firent libérer leurs adversaires robespierristes et sans-culottes, espérant leur appui contre les factions de la Terreur blanche pour surmonter la crise économique et politique. Mais la misère durait et l'hiver 1795/1796 fut particulièrement rude, exaspérant les luttes sociales. Ainsi Lefebvre La Révolution p. 469-470, note-t-il de l'année 1796: "L'hiver avait été affreux, d'autant que les paysans n'obéissaient plus aux réquisitions [...]. Dans les campagnes, le vagabondage et le brigandage des 'chauffeurs prirent une extension que les colonnes mobiles [...] et l'édiction de la peine de mort ne réussirent pas à empêcher. En dépit des distributions, on compta, en l'an IV, un excédent de 10.000 décès dans [le département de] la Seine", alors que la population (moins de 500 000 habitants) était en croissance lente mais constante depuis deux ou trois décennies. Sur la situation de famine à Paris on peut également consulter avec profit les renseignements donnés dans Le Tribun du Peuple.

C'est sur ce fond de misère et de lutte que les jacobins et les sans-culottes libérés reconstituèrent entre autre le Club du Panthéon dont Restif se fait aussi le chroniqueur. Sur la Section (ou Société ou Club) de Sainte-Geneviève (1790-août 1792) puis du Panthéon ou du Panthéon-Français (août 1792-an IV, avec une interruption d'un an en l'an III) on se reportera à Soboul Les Sans-culottes où il en est fait mention à plusieurs reprises, en particulier p. 248, n° 45. La chute de Robespierre au 9 thermidor an II (27 juillet 1794) avait entraîné la chasse aux jacobins, aux "terroristes", aux membres des Comités et de la Commune de Paris; le 25 vendémiaire an III (16 octobre 1794) la Convention interdisait aux clubs de s'affilier entre eux et de présenter des pétitions; en novembre, après l'attaque du club des Jacobins de la rue St-Honoré par les bandes armées de la "jeunesse dorée", elle fermait les plus républicains d'entre eux sous prétexte de trouble de l'ordre public. C'est alors en particulier que les prisons se remplirent de jacobins. Ainsi Buonarroti I, p. 58-59 écrit-il: "Les prisons de Paris [...] furent alors les foyers d'une grande fermentation révolutionnaire. Là se rencontrèrent les principaux acteurs de la conspiration dont je me suis proposé de décrire les événements: Debon, Jullien de la Drôme [fils], Bertrand, ex-maire de Lyon, Fontenelle, [...] Simon Duplay, Bodson [...], Babeuf, Germain, Buonarroti, les membres de la commission populaire d'Orange, ceux des tribunaux révolutionnaires d'Arras, Cambrai, Angers, Rennes et Brest, ceux des comités révolutionnaires de Paris, Nantes, Nevers et Moulins,

et beaucoup d'autres démocrates de tous les départements, étaient détenus à la prison du Plessis, au mois de floréal, de l'an III [avril-mai 1795]." Lors de son installation, le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), le Directoire ayant fait libérer les proscrits "laissa les Jacobins rouvrir leurs clubs principalement celui du Panthéon, et publier leurs journaux, notamment le Tribun du Peuple de Babeuf" (Lefebvre La Révolution p. 469). C'est à propos de la fondation de la nouvelle société que Buonarroti I, p. 70-71 note: "Au commencement de brumaire de l'an IV, Babeuf, Darthé, Buonarroti, Jullien de la Drôme [fils] et Fontenelle essayèrent de créer un centre de direction auquel les patriotes divisés pussent se rallier." La réunion de fondation eut lieu "dans un petit cabinet placé au milieu de l'ancienne abbaye de Sainte-Geneviève" (ibid., p. 73); on y décida l'organisation d'une société populaire destinée ouvertement à rassembler les républicains, secrètement à renverser la tyrannie nouvelle; on renonça à la scinder en sections qui auraient été "plus faciles à soustraire à l'oeil de la police", l'inconvénient étant d'amener à la société, outre "un grand nombre de patriotes", un certain nombre d'hommes "servilement attachés aux membres du gouvernement, [et qui] réduisaient tous les devoirs des amis de la liberté à prêter leur appui à l'autorité contre les royalistes" (ibid., p. 75). "La société fut ouverte dans l'ancien réfectoire des génévêfins dont le patriote Cardinaux, locataire d'une partie de leur couvent, céda gratuitement l'usage; et, lorsque cette salle était consacrée à des réunions d'un autre genre, la société

se tenait dans un vaste souterrain du même édifice, où la pâleur des flambeaux, le bourdonnement des voix et la position gênante des assistants, debout ou assis par terre, rappelaient à ceux-ci la grandeur et les dangers de l'entreprise, ainsi que le courage et la prudence qui leur étaient nécessaires" (ibid., p. 75). La présence de Restif, ami de Maréchal et partisan de la communauté, aux réunions de la Société du Panthéon n'est donc pas indifférente, tant sous le rapport de ses options politiques personnelles que sous celui du lien de sa théorie au babouvisme.

Le dernier paragraphe du présent document, qui est aussi le dernier de la ██████ Politique proprement dite (ce qui suit, p. 4415 à 4450 étant fait d'une proposition de règlement de police pour la ville de Paris et d'une dernière Juvénale où l'auteur revient sur les rapports entre gouvernement et communauté) est particulièrement parlant sur les sentiments de Restif par sa simple énumération antithétique, à condition toutefois de replacer dans leur contexte les événements auxquels il fait allusion. D'une part il cite deux cas éloignés dans le temps de la Révolution ██████ où des coupables ou bien ne furent pas ou mal poursuivis (les assassins des prisons de septembre 1792) ou bien furent acquittés (les conspirateurs royalistes d'octobre 1795). D'autre part deux cas où des républicains véritables ("insensés" peut-être, mais Restif traite Jean-Jacques, se traite lui-même d'insensé à l'occasion) ont été condamnés au mépris de la loi. D'abord les partisans de Babeuf, qui tentèrent d'entraîner les soldats du Camp de Grenelle pour délivrer les Egaux emprisonnés (nuit du 9/10 septem

bre 1796) et qui furent condamnés par une commission militaire - déclarée incompétente par le tribunal de cassation auquel les accusés avaient fait appel - ; mais entre temps 30 d'entre eux avaient été fusillés sur ordre exprès du Directoire. Les Egaux ensuite - dont "Babeuf et Darthé exécutés" - avaient été déférés, contre la loi, à une cour de justice spéciale hors de la juridiction parisienne dont ils relevaient. Victimes condamnées par ceux que Restif, comme Babeuf et ses compagnons, traite d'aristocrates, d'agioteurs, de royalistes, d'accapareurs, etc., et pour lesquels il demande, lui, l'adversaire des comités révolutionnaires et de la terreur, le rétablissement de la "Terreur salutaire des Scelerats" (Mr-Nicolas p. 4812). On pourra d'ailleurs comparer les jugements de Babeuf dans Le Tribun du Peuple à ceux de Restif dans ses paragraphes de conclusion sur la pénurie factice de denrées et la famine réelle (Le Tribun II, n° 31, p. 312-313), sur le procès des prétendus auteurs des massacres de septembre (n° 40, p. 215, 237, 240), sur la république des agioteurs (n° 40, p. 245) etc. Certes, on ne trouve pas Restif parmi les abonnés du Tribun du Peuple (cf. AN P, F⁷ 4278), mais Maréchal l'était et le journal était lu et commenté aux séances du Panthéon, ce fut même le prétexte de la fermeture du club en février 1796. Sans vouloir faire de Restif un des acteurs de la conjuration des Egaux - ce qu'il ne fut assurément pas -, on ne peut lui dénier le rôle non négligeable de s'en être fait l'écho dans Mr-Nicolas, là où ses propres principes communautaires rejoignent la politique, la morale et la religion des Egaux, et à un moment où ces derniers étaient totalement réduits au silence.

En ce qui concerne les particularités orthographiques et typographiques de ce texte on se reportera à l'introduction du document 6.

Ma Politique est principalement l'Histoire de ce qui vient d'arriver parmi Nous, pendant le Revolucio

P O L I T I Q U E

A V A N T P R O P O S .

La POLITIQUE est le dernier degré de civilisation, que je donerai à l'Home Fysiq, Moral, & Religieux. Je n'entens point, par la Politique, l'art astucieux employé dans les Cours: Celle que je proposerai, sera entièrem[en]t favorable au Genre-humain & ne tendra qu'au bonheur general. Après en avoir developé les principes, je présenterai à mes Semblables le seul, l'uniq parti qui leur reste à prendre, dans la decadence des choses, pour être reellem[en]t & generalement heureux. Ce parti, je l'avais deja proposé en 1782. Mais, soit ma faute dans l'exposicion, /4232/ soit que l'interêt personel mal-entendu, ait dû opiniâtem[en]t s'oposer à l'admission d'un Plan visiblem[en] efficaçe, des Homes que je croyais amis de l'Humanité, ne l'on pas senti:⁶⁹ Je dois par cette raison, le présenter dé-nouveau; persuadé qu'il ne manque à ce Plan philanthropiq, que d'avoir été bién saisi. D'après cela, je vais le refondre & le simplifier; m'apliquant singulièrement[en]t à démontrer, "Que mon Plan,

loin d'éteindre l'émulation & l'industrie, les redoublera, fera le bonheur public, en nous ôtant l'insupportable fardeau des inquiétudes de la vie, & nous conciliera tous les Peuples".

Ce IVE Traité sera presque tout-entier le resultat de mes entretiens avec des Homes instruits, qui avaient été jadis emprisonés, l'Un à Vincènes, le Second à Pierre-incise; Un 3e est General. Je mêlerai mes idées aux leurs: mais elles seront suffidamm[en]t distinguées par la forme du Dialogue. ¶ Les points que ces 3 Politiqs & moi traitions le plus souvent, étaient les differentes espèces de Gouvernemens, qui ont regi, ou peuvent regir les Homes. Nous les comparions entr'eux, en examinant leurs inconveniens & leurs avantages, come On va le voir. /4233/

III. MA POLITIQUE.

I DIALOGUE. 1. Sortes de Gouvernemens.

N. Combién, grand Politiq, comptéz-vous de sortes de Gouvernemens [?] (demandai-je à Pierre-incise). P. "Huit: Le Despotisme, le Monarchisme, le Republicomonarchisme, le Republicisme, le Teocratisme, le Senatisme, le Paternellisme, le Communisme, sans compter l'Anarchisme." N. Le Despotisme, où est-il?

P. "En Asie, partout où règne le Mahometisme, que son approximation du C'ristianisme rend intolerant, minucieux, et qui est même une sorte de Teocratisme: En Russie, par un reste de non-civilisacion: En Pologne, où le Peuple est Elote: En Suède tout-à-l'heure: En Allemagne, surtout sous les Petits souverains: A Venise: A Berne: En Hollande, sans les armes Françaises: En France, sous les Rois, et du temps de la Terreur: En Espagne: A Nâples: En Piémont, etc." N. Le Monarchisme? P. "En Angleterre, où le Roi peut absolument tout."

N. Le Republicomonarchisme? P. "En Pologne reintegrée, et bien-réglée." N. Et pas en Angleterre? P. "Bon! voyez la Minorité toujours du côté du Peuple! Voyez Pitt!" N. Le Republi-
bli-/4234/cisme? P. "En Amerique, depuis 20 ans." N. le Teo-
cratisme? P. "A Rome, au Tibët, jadis au Paraguai, et ~~Un~~ peu
~~Partout.~~" N. Le Senatisme? P. "Il est à établir." N. Le Pater-
nellisme? P. "A la Chine, au Japon, en Etiopie, parmi les
Nègres, avant que nous les eussions corompus; chez les anciens
Ameriquains; en Prusse, sous Frederik-II; en France, sous
Louis-XII; en Danemarck, toujours." N. Le Communisme? P. "Ché
les Pinons et les Orleanistes: En Amerique, parmi les Otomaco
, les Alibamons, et presque tous les Sauvages: Entre les Irs
et les vrais Cretiëns, qui n'existent plus que disseminés."
N. L'Anarchisme? P. "Ce n'est pas ici un Gouvernement... Le
Temple de l'Anarchisme était en Pologne: On l'a ensuite vu
en France. Il a des chapelles partout: A l'aspect de ce Mons-
tre, fils de leurs énormes Depenses en Armées, en ouvrages
de luxe, les mains debiles de Souverains énervés, ne Peuvent
soutenir les rênes de leurs gouvernem[en]s chancelans. [...]
/4235/ Je vais à-présent examiner avec vous les inconveniens
et les avantages de tous les Gouvernemens: car leur nom ne
fait leur Procès, ni à-charge, ni à décharge, qu'aux lieux
des Superficiels.

2. Avantages et inconveniens des 8 espèces de Gouvernemens.

[...]/4250/ [...]

9. 8e Espèce: Le Communisme. ⁷²

P. "Le Communisme, qui serait le meilleur des Gouvernemens
l'Uniq di-/4251/gne d'Homes raisonnables, n'existe qu'en Ameri-
que, chez certaines Peuplades, telles que les Othomacòs: Des
larmes de joie viennent aux lieux, quand On pense à ce bon
Peuple, ainsi qu'aux Alibamons, sur les frontières des Colo-

73

nies Espagnoles! Ils font chaque chose en-comun: le matin, Tout le monde travaille à l'agriculture: l'après-midi, Tout le monde se divertit ensemble à jouer à la paume: La Nature a fait là, ce que la Revolution et la Plus sublime Philosophie n'ont Pû faire ici. Ces Homes simples, mais bons, ont conçu, qu'en Partageant tout le travail égalem[en]t, Personne ne sera grevé, et qu'il y aurait des temps de repos pour Tout le monde.

Certainement c'est le chefdoeuvre de la sociabilité, que de detruire l'inégalité que la Nature a mise entre les Homes par les facultés, pour les rendre égaux socialem[en]t. C'est pourtant ce qu'ont fait les Alibamons, les Plus justes et les Plus courageux des Peuples d'Amerique, et les Othomacòs. Les Jesuites l'avaient entrepris pour leurs Paraguayéns; mais d'une manière moins parfaite: ce n'était pas ici le Communisme; c'était le Despotisme Paternellisme Teocratisme." N. Il est vrai.

10. L'Anarchisme, ou le Non-gouvernem[en]t. ⁷⁴

P. " Le Communisme degeneré est /4252/ tout-voisin de l'Anarchisme. Ce n'est point Un Gouvernement que ce Dernier; puisque c'est le manque de Gouvernem[en]t. L'Anarchisme est momentané dans les mouvemens extrêmes, amenés par le mauvais Despotisme, ou le Teocratisme corrompu. Il est l'effet de l'abus dans tous les Gouvernemens: C'est un mouvement passionné, Un delire du Corps social, qui se comunique à tous les Individus, et qui les tourmente, jusqu'à ce que, de son excès même, sorte le remède. Alors les Homes sentant bien qu'ils ne peuvent exister sans coordonance-sociale, ou se donent Un bon Gouvernement, ou se rejètent à corps-perdu dans le pire des Gouvernemens, le Despotisme sans frein, l'Anarchie étant encore moins tolerable. [...]"

/4324/ Quant à-présent, je vais terminer ma Politique, en comparant l'état ~~Propriétaire~~, à la communauté que j'ai proposée: Je donnerai ensuite un aperçu très abregé de la loi du Communisme, ou d'une Communauté generale.

34. Questions importantes.

1, En quoi consiste l'état ~~Propriétaire~~?

2, En quoi consisterait le Communisme?

[...] /4326/ [...]

36. 2^{de} sorte: Le Communisme.

En quoi consisterait le communisme, ou la communauté? A mettre en commun, dans chaque Cité, toute la surface de la Terre, pour être cultivée par /4327/ Ceux indiqués par l'Arrangement social ci-après, aura devolus à ce travail: A mettre ⁷⁵ en comun tous les ~~Produits~~, tant des champs, des vignes, des ~~Prairies~~, des ~~Bestiaux~~ de toute espèce; que les ~~Produits~~ des ~~Métiers~~, des ~~Arts~~, et des ~~Sciences~~: Desorte que Tout le monde travaillât, come On travaille aujourd'hui, et que Chaqu'un profitât du travail de Tous; Tous du travail de Chaqu'un: A mettre de-même en comun, les maisons, Chaqu'un étant placé, logé, meublé, suivant son état exercé: De-même, à mettre en-comun les Enfans, qui tous recevraient la même éducation d'abord; puis entre 9 à 10 ans, et même plus tard, celle de disposition visible; celle à demeure, entre 14 et 15, ou même 16... Et come alors l'interêt des Enfans au ~~D~~ivorce serait nul, il serait libre à tout Home de divorcer, 3 mois après l'acouchement de chaque Enfant; et la Femme en tout temps, celui de grossesse douteuse seul excepté; et encore cette excepsion n'aurait-elle lieu qu'à la requisicion du Mari. En cas de sterilité, le ~~D~~ivorce serait un devoir.... Mais pour prendre une idée juste de la Communauté à établir pour le bonheur du Genre-humain, il faut lire le RÈGLEMENT que voici: /4328/

37 RÈGLEMENT ⁷⁶ Proposé à toute l'Europe, et aux autres Páys dont les Habitans sont Europeans, pour établir une Comunauté genera-
du Genre-humain.

I ARTICLE. Mise en-comun: Repartiçion du travail. Toute Propriété particulière deviendra comune; et d'après la capacité, le nombre des Travailleurs, l'exploitaçion en sera donée porçionément à chaque Famille, chaqu'une dans son état.

II. Tables comunes. En-consequence, la nourriture se prendra en-comun, et tous les autres besoins de la vie seront alloués par la Comunauté.

III. Les Cultivateurs resteront à la terre individuellement. Les Cultivateurs par état, et par capacité, auront à cultiver individuellement, sans que les Enfans soient astreints au même travail, une quantité telle, que la culture se trouve entièrement partagée entre les Habitans des campagnes. La culture serait la meilleure possible, et Çeux qui excelleraient, seraient recompensés par des distincsions flateuses.

IV. Les Artisans de-même: Éloges; Punicions. Tous les Artisans continueront de travailler de leur état; desorte qu'auqu'une espèce d'ouvrage ne manque: La bone-qualité sera Recom- pensée par des éloges, des prérogatives: Les défauts seront punis par le mépris et l'ignominie; l'incor-/4329/rigibilité, par la reducsion aux foncsions basses et penibles de la Société

V. Les Artistes exerceront leur art: Maladies. Les Artistes continueront leur état, et leurs ouvrages auront la même desti- nacion qu'ils avaient, avant la Reformaçion: Ils seront seule- ment obligés de les faire avec plús de soin, surtout quand ils seront destinés à être Un Prix de Recompense: car le Gouverne- ment occupera les Artistes, et decidera quels seront Çeux qui auront mérité la permission de faire-faire Un Tableau, une Statue, etc. La faineantise sera jugée, dans les arts, par Un

Tribunal d'Artistes; ét dans les metièrs, pour le manque des
objets de necessité, pour la male-çon, par Un Tribunal d'Ar-
tisans: De-même, dans l'agriculture, où elle sera plus visible
encore, par le mauvais ou le bon état de la campagne, un Tri-
bunal d'Agriculteurs prononcera: Les Delinquans Cultivateurs,
Artisans ou Artistes, seront avertis une ou 2-fois; leurs fau-
tes seront réparées: mais ils seront punis à la 3e, par Une
degradaçon, proporsionée au degré de leur negligence. Le Tri-
bunal, en-outre, dans chaque état, decidera si la faute vient
de paresse, ou de maladie: Dans ce dernier cas, les Malades
seront toujours obligés d'avertir.

VI. Les Gens-de-lettres, etc. obligés à leur travail. Les
Gens-de-lettres, les /4330/ Savans, les Fysiciens continueront
leurs occupaçons respectives, chaqu'un dans leur genre, ét
seront les Seuls qui ne seront astreints qu'à une occupaçon
courante, sans quantité préfixe. Cependant Ceux qui, au-bout
de quelques années, n'auraient rien-du-tout fait, seraient
obligés de choisir un autre état.

VII. Impression de tout. Excepcions. Expulsion. Tous les
Ouvrages seront imprimés aux dépens publiqs, sans auqu'une
censure, que celle d'un Lecteur, pour voir si ce n'est pas un
Ouvrage come Justine, le Boudoir, ou la Tèorie du libertinage;
ou une amfigourie absolument sans but: Mais ce dernier cas
n'arriverait jamais, parceque les Gens-de-lettres ne seraient
admis à ce titre, que sur leur genre conu, ét que les Nouveaux
qui se présenteraient, pour courir la même carrière, seraient
obligés de faire leurs preuves. Mais ces preuves ne seraient
pas un chef-d'oeuvre exigé. Le Publiq jugerait ensuite, ét le
manque absolu de talent obligerait à prendre une-autre profes-
sion.

VIII. Monnaie communismale. ⁷⁷ Personne n'aurait un prix d'argent,

330

pour son travail: Il y aurait cependant une monnaie; qui pour-
rait être d'or, d'argent, de cuivre, d'étain, de plomb, de fer
is précieux
d'ivoire, /ou comun, come le buis; enfin une grosse monnaie, qui
serait de pier-/4331/re/ précieuses, à comencer par l'Agate,
jusqu'au Diamant.

IX. 1^{res} Monnaies. Le Diamant blanc de la grosseur d'un pois,
serait le prix d'une belle ét grande acsion utile au Publiq: Le
Rubis, de-même grosseur, d'une acsion pareille, utile au
Particulier. [...]

Secondes Monnaies. [...]

Troisièmes Monnaies. L'Or serait le prix des acsions plus
utiles qu'éclatantes; l'Argent, des bones acsions, tendantes à
mieux; le Cuivre, serait affecté aux bones dispositions mar-
quées; l'Étain, au bon caractère; le Plomb, au merite lourd,
à encourager; le Fer, à Ceux qui, malgré leur écorce brute,
annonceraient un bon fond; l'Ivoire, aux acsions bones, mais
peu utiles; le Bois de Stelucie, au bon exemple; le Buis, à la
modestie qui cacherait le mérite.

IX [sic]⁷⁸. Accroissement par la gémiation./4332/ La gém-
nacion de ces prix, marquerait la perseverance dans le bien;
desorte qu'une grande quantité de monnaie de Bois, ou de Fer,
pourrait enfin équivaloir à un Diamant.

X. Utilité de la Monnaie. Il n'y aurait pas d'autre monnaie
que celle-là. Mais à quoi servirait-elle, dans un Páys, où l'on
recevrait de la Communauté, tous ses besoins?... Elle aurait
une grande utilité morale, come on va le voir.

XI. Details des recompenses. Pour entretenir l'énergie, il
y aurait des Recompenses attachées aux belles acsions, Recom-
penses honorifiques ét d'utilité. Les honorifiques utiles
seraient celles d'avancement-de-Clásse, pour passer à une plus
honorable; même la Promenade triomfale, pour une grande ét

superbe action: Les Recompenses seulement utiles, seraient
celles du mariage; d'un équivalent de la Monnaie Republique-
-comunale, en denrées, marchandises, pour Celui qui voudrait
comerger sur mër, ou aler se fixer dans un Pays où la Comunauté
n'est pas établie: On lui compterait, au prix d'alors, en mar-
chandises, ou en tel numeraire qu'il voudrait, le prix de ses
pierres-précieuses, demi-précieuses; de ses métaux, etc.

XII. Sur quoi les recompenses seraient accordées. Les Recom-
penses seraient acordées, sur le vu de la Monnaie-comune-Re-/433
/ publique, à Celui ou Celle qui la représenterait; desorte
que le Propriétaire, qui l'aurait méritée, pourrait la céder,
pour une chose qui lui conviéndrait, n'importe de quelle nature
elle fût. Ce moyén entretiéndrait la même énergie que dans
l'état de propriété, sans en avoir les inconveniens; car tous
les plaisirs, tous les services seraient aquitables, avec la
monnaie-de-merite, ou de Recompense.

XIII. Objections. Reponses. On objectera peutêtre, que cet
arrangement pourrait ramener la corruption de l'inegalité?
Nullement! Si les marchés sont honêtes, on les publiera: S'ils
ne le sont pas, on les cachera. Et alors, quel Usage Çelui ou
Celle qui auraient reçu la Monnaie-Republicaine de Tel, pour Un
mauvaise action, pourrait-il ou pourrait-elle en faire? On sau-
rait biéntôt la cause malhonête du don, ét la Monnaie serait
perdue pour tous-deux. Ainsi, Nul ne pourra vendre la pudeur de
sa Femme. Quant à celle de ses Enfans, on va voir que cela est
impossible. Que pourra-t-On donc vendre? Des Plaisirs, des Ser-
vices, des Complaisances honêtes. 1 Des Plaisirs: Çelui de la
louange, du bién publié, de l'attachement, etc. 2 Des Services:
Il en est de tout genre, que Çelui qui rendra des soins trou-
vera le temps de doner, en avançant son ouvrage de devoir, ét
en /4334/ consacrant çelui de sa Recreacion à servir Quiconque

lui cédera, de ses Recompenses, les pièces ou signes convenus
entr'eux: On sent que chez des Egaux, il y aura beaucoup de ces
Services à rendre, tant en santé qu'en maladie; quoique les Ci-
toyens fussent, en ce dernier cas, soignés par d'excellentes
Femmes, pour lesquelles cet emploi serait Un honneur ét Une
Recompense, qui les égaleraient aux Vestales de l'ancien Peuple
Romain. 3 Les Complaisances consisteront, come les Services, en
mille douceurs de la vie; ét en-outré, dans la cession, par
divorce legal, d'Une Femme, qu'aimerait Un Héros, ou tout Home
riche en mérite.

XIV. Educacion des Enfans. Persone ne sera chargé de ses
Enfans, passé l'alaitement par la Mère: ét pendant cet alaitement,
qui sera d'Un an aumoins, la Femme aura le droit d'empê-
cher le Divorce, provoqué sans cause par le Mari.^{79a}

XV. Les Enfans sevrés seront élevés en comun par des Insti-
tutrices ét des Instituteurs Publiqs. Tous les Enfans sevrés
seront élevés en-comun par des Femmes de 40 à 45 ét 50 ans,
choisies les meilleures de leur sexe, par le caractère ét les
lumières. Elles dirigeront l'Enfance des 2-sexes jusqu'à l'âge
de 7 ans acomplis. A ce dernier âge, elles mettront les Garsons
entre les mains des Instituteurs-publiqs: mais /4335/ elles
conserveront la surveillance de santé sur leurs Elèves, jus-
qu'à l'âge de 12 ans. Elles élèveront les Filles jusqu'à l'âge
du mariage: Mais à 11 ans, elles les remettront à des Maîtres-
ses qui les formeront au travail, aux soins du menage, à l'art
du Chant, de la Danse; toujours sous la surveillance des lres
Educatrices. Toutes les Femmes chargées de l'éducaçion-publique
jouiraient du privilège de l'Art. XIII.

XVI. Institucion du 1er-Sexe. Les Instituteurs publiqs, en
recevant Un Garson de la main d'Une Institutrice, s'enquerront
soigneusement, de son caractère, de ses dispositions, de sa

santé, de ses maladies: Un Être faible serait laissé entre les mains de son Educatrice un an de-plus, quelqu[e]fois 2 et 3.
L'Instituteur-public étudiera par lui-même et par son Collège,⁸⁰
le caractère de chaque Elève, pendant 2 ans, c'est-à-dire jusqu'à 9, avant que le Collège-d'Institution donne son avis sur l'éducation subséquente de chaque Elève. Il y aura un-autre, et dernier avis decisif, à l'âge de 14 à 15 ans. Cependant le sort de l'Elève pourra changer encore, par des dispositions decisives, manifestées plütard.

XVII. Esprit de l'Institution-publique. Le Collège d'Institution-publique bâsera ses leçons de morale Uniquement sur la Reçiprocité: Il Repoussera loin des Elève-/4336/ves la fausse morale, la morale oütrée, surnaturelle du C'ristianisme: Il leur enseignera que la Nature et la Raison seulés sont vraies, et que tout le reste n'est que chimères, divagacions de l'imaginaçion humaine. Il faudra surtout que, par Une doctrine bien d'acord, chaque Instituteur du Collège done Une idée lumineuse de la moralité, si longttemps obscurcie par le C'ristianisme. Car ce sont les noçions morales que cette Superstiçion a faussées, en rendant son Dieu-home Un Tyran cruel, énnemi de la joie, de l'amour, et de tout plaisir honnête: Il n'y aurait que le Diable qui pourrait être ainsi, et les Iers C'retiéns ont reellement substitué le culte de leur Diable, à celui de leur Dieu. [...] Que le Collè-/4337/ge s'aplique donc à doner aux Elèves de veritables noçions; qu'il leur aprénne que le Plaisir est la Piété, sous Un nom plus gai; que le vrai Dieu, l'Être-Principe, veut de la joie; qu'Ahrimane seul, s'il n'était pas Une chimère, exigerait des larmes; que la doctrine du C'retién est blasfematrice, injurieuse à la Divinité, come à la Nature, etc. C'est ainsi qu'en rectifiant leurs idées morales, On leur rendra l'esprit juste: Aulieuque le C'ristianisme,

toujours en oposicion avec la Nature ét la Raison, rend necessairement l'esprit faux.

XVIII. Influence des Parens. Les Parens ne seront pas privé de toute influence sur leurs Enfants, à-moins que leurs mauvais dispositions ne les en fissent éloigner. En-general, cette influence se bornera aux /4338/ caresses, ét à ~~quelques~~ quelques petits présens. Avoir son Enfant chez soi, avec logement convenable, pour qu'il y soit comodement, sera la Recompense des plus belles ét des plus utiles acsions; parconsequent ce privilege sera aussi Rare qu'honorable.

XIX. Manquer d'activité, sera ce qu'il y aura de plus reprehensible. Ce qu'il y aura de plus bas ét de plus criminel dans la conduite, sera le devoir non-rempli, chaqu'un dans son état. Ce devoir sera le travail necessaire. Au comencement de chaque année, tout Citoyén s'engagera devant le Magistrat, par une Lettre, ou de bouche, à tel devoir. Cette declaracion sera reçue dans chaque Ville ou Village, sur Un Registre par ordre alfabetiq des Noms; ce qui sera la loi sur laquelle chaqu'un sera jugé. En cas d'indisposicion, ou de maladie, On préviendra Mais les tâches que se doneront certaines Professions, come les Auteurs, les Grands Peintres, etc. seront imprimées dans les Journaux, pour que le Publiq juge les Paresseux, ét leur fasse honte, pour la quantité ou la qualité.

XX. Dignité des Citoyéns capables. Les Capables seront Chêfs de Travaux: Ils seront élus dans chaque Ville ou Village, par les Citoyéns qui les habiteront. Tous les Electeurs obeiront à l'Elu: car chaque Etat, Art ou Metiér, fera ses élecsions;/4339/ la seule profession sans Directeur, sera la Litterature de tous les genres: Mais elle aura néanmoins Une élecsion à faire, qui sera celle des Membres d'Une sorte d'Academie, ou d'Institut-Nacional: Mais cet Institut n'aura auqu'un pouvoir sur les Lit-

terateurs et les Savans, qui s'occuperont toujours librement, ét ne seront punis de leur inutilité, que par la mesestime publique. A leur mort, On visitera leurs Papiérs, ét s'ils n'ont absolument rien fait, ils seront flêtris par Une censure de l'Institut. Le Publiq seul jugera ce qu'ils auront laissé.

XXI. Emploi du Mobile de l'Amour. Un des plus puissans mobiles qu'On emploiera, sera l'amour, à tous les âges, excepté la caducité. Pour cela, come il a été dit plus haut, le mariage ne se fera qu'à temps; c'est-à-dire, pour Une grossesse ét l'alaitement: Encore l'Epouse sera-t-elle maîtresse de dispense le Mari de lui rester ataché durant ces 2 époques. Outre le choix libre, par lequel Chaqu'un se fera valoir auprès de telle Fille ou ████████ de telle Femme, il y aura celui de privilège pour belle acsion; celui acheté par la monaie de mérite, cedée à Çelle qu'on recherche, pour en disposer en sa faveur, avec droit à la Fille d'en gratifier ses Parens; ou cedée au Mari de la Femme qu'On desire (du consentement de Çelle-ci), pour engager cet Home à la re-/4340/mettre sans peine. Il n'y aura rien-là d'immoral: Tout plaisir fait ou à faire poura s'acheter avec la monaie de mérite. Ainsi, rien de profitable, dans le Communisme proposé, que les belles acsions, outre le devoir rempli. [...]

XXII. Divorce. Gradacion. Degradacion. Tout sera compensé, dans le système de la Communauté generale. Ç'est par elle, ████████ ét par elle seulement que le divorce est sans inconvenient, puisque les Enfans n'en souffrent pas. S'il y a des gradacions pour le bien porté audelà du devoir, il y aura des degradacions pour le crime ét le manque à ce même devoir: Ainsi, la Société se trouvera au même point qu'aujourd'hui...

†Châtimens. Tel crime qu'Un Home co-/4341/mette, il n'y aura

pas d'autre peine que l'esclavage. [...]

XXIII. Prix et Recompenses. Costumes. Toutes les Clâsses honêtes ét libres seront habillées à leur goût, d'étoffe fine ét simple, qui ne variera que par la couleur à cha-/4342/que âge. [...] /4343/ [...]

XXIV. Costumes des differens Ages. Il y aura en outre Un Costume d'âge, dans la forme, suivant lequel seront faits tous les habits de l'Article précédent. [...] /4345/ [...]

XXV. Consideracion pour l'âge, ét ses Droits. Le respect envers l'âge sera indispensable pour tous les Citoyéns ét Citoyénnes d'un âge inferieur. Desorte que le Centenaire jouira de la deference de Tout le monde; le Nonagenaire de celle de presque Tout le monde; [etc.].

XXVI. Tribunal-des-Moeurs. Il y /4346/ aura dans chaque âge Un Tribunal general des Moeurs, composé de Juges élus par la Clâsse entière. Ce Tribunal decidera toutes les Questions portées devant lui, tant au Civil qu'au Criminel, ét pour le manque de procedés honêtes. Outre les Juges, il y aura des Jurés, en proporsion avec la population; lesquels Jurés feront le service par tour, chaque Douze només étant de seance Une semaine. Il y aura toujours appel, en matière grâve, come les Crimes, des Tribunaux, au Tribunal superieur, celui des Nonagenaires excepté.

XXVII. Tribunaux des Femmes. Les Femmes auront de-même un Tribunal particuliér, pour les fautes de leur Sexe. Elles y seront jugée par les Matrones, tant Juges que Jurées. Mais leur jugemens seront sujets à l'apel au Tribunal des Octogenaires-Nonagenaires réunis. A-moins que ce ne fût une petite faute, qui n'empotât point une puniçon publique.

XXVIII. Exil. Toute la Communauté, dans chaque Ville ou Village, vivra fraternellement, également, les Punis exceptés: Aussi les changera-t-on de lieu, après leur puniçon, et l'exil

de leur terre-natale sera toujours ajouté à leur peine.

XXIX. Hospitalité. Lorsqu'il passera des Étrangers par une Communauté, sur le simple vu du passeport, ils seront reçus et traités come les Membres de cette Commune, tant pour la nourriture, que pour le linge, habit, etc. suivant leur besoin./43

47/

Voila quel serait le RÈGLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE. en y ajoutant néanmoins tous les Articles du Règlement de l'ANTHROPOGRAFE⁸¹ qui pourraient convenir au Regime proposé. [...]
38. Suite des évènements de la Révolution. [...] /4369/ [...]
57. La nouvelle Constitution.

On esperait dans la Nouvelle Constitution. Elle est redigée, proposée, acceptée, établie. Ceux qui craignaient la misère, l'ont acceptée, aveuglém[en]t, hâ- /4370/ tivement et le mal empire horriblement après!... J'observe, qu'On vit, dans la Section du Pantheon, Un Citoyén demander le rejet de la Constitution, et l'établissement du Communisme:⁸² mais il s'expliqua si mal d'abord, que moi-même je fus contre lui. Les Préjugistes s'indignèrent: L'Orateur descendit honni de la chaire ██████████ d'Etiénne-du-Mont, qui lui avait servi de Tribune: On voulait le battre, tant l'Aristocracie était déjà puissante!⁸³ Nous nous y oposames, le Président Delavigne et moi... Nous sumes ensuite que cet Home avait été secretaire de Robespierre: Nous en conjecturames que Robespierre s'ocupait d'UN Projet analogue.⁸⁴ Je n'eus bientôt plus de doute là-dessus... Mais je ne m'expliquerai pas davantage... On sait quelles furent les suites de l'insurrecsion de Vindemiaire:⁸⁵ il y eût Une crise terrible! où l'Aristocracie eût encore le dessous. On tira sur ses Partisans, que le canon à-mitrâiles dissipa. Aussi, la misère se rengregea-t-elle horriblement, pendant l'hivër et le printemps. La

famine, qui avait comencé dès 1794, et qui dura 2 années entières, produisit le trouble du 1^{er} Praireal, la mort de FERRAUD,⁸⁶ tout ce qu'On a vu.. Çe qui surprend ici, c'est Une Nacion remuante, /4371/ que des Royalistes lâches et poltrons, affamment impuném[en]t durant 2 années entières... [...] /4385/ [...]

70. Excellens effets du Communisme.

L'inconvenient du manque d'émulacion, qui est le seul, unēfois levé, qui nous empêche de couper à la racine tous les vices introduits par le regime social? Qui nous empêche de ramener sur la terre l'âge-d'or, l'innocence, la fraternité, toutes les vertus?... Les Homes ont cherché l'origine du mal; ils ont divagué au loin, et ils l'avaient sous leur main; c'est la malheureuse, l'imprudente, l'abominable, l'exécrable Propriété! [...] /4386/ [...]

71. Impossibilité de l'établissement du Communisme.

Je sais bién qu'il est inutile de prêcher aux Homes le Communisme: Hâ! trop de passions s'y oponent! Les Meneurs du Genre-humain, les Égoïstes, les Riches, tous les Vicieus, ont trop d'interêt à l'empêcher, pour que jamais il puisse se realiser!⁸⁷ Un Dieu ne l'établirait pas; /4387/ et nous avons ici la preuve de fait: Jesuah si respecté, regardé longtemp's come Un Dieu [...], n'a pu, dans toute sa gloire, établir ce saint Communisme: Et moi, Insecte rampant dans la poussière, je l'établirais!... [...] /4413/

88. Où nous en somes de la Revolucion. 30 messid[or An] 5.

Il ne me reste qu'à jeter un coupdoeil rapide sur les derniers évènements de la Revolucion. † Après la tenue des Assemblées-Primaires, durant lesquelles des Intrigans, qui n'étaient rien moins que Jacobins, affichèrent l'Anarchie, et firent beaucoup de bruit, qu'une canonade calma, le Nouveau-Tiers fut installé.⁸⁸ Je m'abstiéndrai de le juger, ne le conaissant pas encore suf-

89
fisament. J'y entrevois seulem[en]t beaucoup de Royalisme...

La penurie des Denrées de 1re nécessité, fut horrible, pendant l'hivër et le printemps! Les Queûes desorganisantes également pour la santé, les affaires et les moeurs, firent perdre le [redacted] tems aux Filles, aux Jeunesfemmes, ét les libertinisèrent. [...] /4414/ [...]

On a jugé le[s] Turbulens de Vindemiaire; et ils ont été acquités... † On mit en jugement les Septembriseurs: Il n'y en eût qu'Un ou 2 de Punis; les vrais Coupables étaient hors d'ateinte. † Les Insensés Grenellistes ont été fusillés; Babeuf et Darthé executés à Vendôme....

Il est inutile de souligner ici l'importance de la Conspiration pour l'Egalité de Buonarroti, à laquelle il est nécessairement fait référence tout au long de cette étude, tant en amont pour l'histoire des Egaux et de leur théorie communautaire, qu'en aval pour l'influence exercée par l'ouvrage sur la formation de la pensée néo-babouviste puis communiste. Pour apprécier cependant à leur juste valeur l'importance et la nouveauté de l'oeuvre en 1828, il faut remarquer que Buonarroti y présentait d'une part une analyse extrêmement lucide et dépouillée (des événements révolutionnaires) auprès de laquelle les histoires de la Révolution alors courantes de Thiers ou de Mignet ne sont guère que fatras anecdotique; d'autre part qu'il y rendait public un ensemble de documents inconnus, les "pièces justificatives", qui tirait l'entreprise des Egaux de la proscription posthume à laquelle ses ennemis l'avaient vouée. L'importance de l'information, le nombre et la qualité des pièces conservées par certains babouvistes ou leurs proches depuis 1796/1797, puis rassemblées par Buonarroti dans des circonstances difficiles, sont remarquables si on considère qu'il dut travailler sans le secours des archives officielles qui lui étaient inaccessibles (cf. la bibliographie cursive de ces documents par Jean Dautry en annexe à la réédition de Buonarroti de 1957, p. 223-240). On mesure par là l'efficacité de l'organisation clandestine et du réseau de correspondance



qu'il avait mis en place. Or ces "quelques pièces" dans leur "état d'imperfection", comme l'écrit modestement l'auteur et chroniqueur de la conspiration (cf. document 9 A), qui remplissent quand même les trois quarts du second volume de l'ouvrage allaient nourrir plusieurs décennies de "démocratisme révolutionnaire" jusqu'à l'interprétation bolchevique qu'en donnera Lénine. Trente ans seulement après l'événement Buonarroti accomplissait le pas décisif et riche d'avenir dans la publication des oeuvres des conjurés, qui n'est pas achevée, loin de là. En effet, malgré l'abondance des travaux récents sur Babeuf, Buonarroti, Germain, Maréchal, etc., malgré la publication de certains de leurs écrits (en particulier par Dommanget, Saitta Garrone, Daline...) on peut encore constater avec Jean Dautry qui en faisait la remarque il y a plus de vingt ans (in Buonarroti II, p. 235) que les pièces d'archives des conjurés eux-mêmes ou les concernant n'ont pas encore été employées en totalité; pour ce qui est de Babeuf lui-même, on peut raisonnablement espérer pour le deuxième centenaire de sa mort - pas avant - l'achèvement de la publication par V. Daline, A. Saitta et A. Soboul de ses oeuvres complètes dispersées entre la Somme, Paris et Moscou, publication que tentèrent en vain d'amorcer à Paris en 1830 certains des membres "de la famille nombreuse de Babeuf" (cf. document 9 B). Il n'existe pas non plus d'édition complète des oeuvres de Buonarroti, pas même en perspective, pas même une édition critique de la Conspiration pour l'Egalité et l'histoire de la publication de cet ouvrage comme de l'écho qu'il suscita reste encore mal connue.

Après sa parution à Bruxelles au début de 1828 la Conspiration pour l'Egalité fut également publiée à Paris en 1830. Or deux projets furent en cours cette année-là à Paris - à supposer qu'ils aient été effectivement différents et que le second ne soit pas simplement la réalisation du premier, de façon moins ambitieuse et à moindres frais. Au mois de mai 1830 l'imprimerie Carpentier-Méricourt publiait pour la Librairie Historique et de l'Encyclopédie des Arts et Métiers, 11 rue de La Harpe, un prospectus de 8 pages annonçant la publication en 4 volumes des Mémoires de N.-F. Gracchus Babeuf, Tribun du Peuple, précédés de l'ouvrage ayant pour titre: Conspiration pour l'Egalité [...] par Phil. Buonarroti etc. Le prospectus, remis à la Bibliothèque Nationale au titre du dépôt légal (La³³ 119) est enregistré sous la date du 5 juin 1830 (BN, Registre du dépôt légal, 1830, n° 6041) et il est signalé à la même date dans le bulletin n° 23, p. 367 de Bibliographie de la France. Les deux premiers volumes devaient être constitués par ceux de Buonarroti et ne posent pas de problème particulier. Etant donné le contenu prévu pour les deux derniers, non seulement des extraits du Tribun du Peuple, un témoignage inédit d'Emile Babeuf sur le supplice de son père, etc., mais encore des pièces du procès et la Défense générale de Babeuf (que publia Advielle en 1884), il faut chercher les auteurs du projet non seulement parmi les proches babouvistes ou néo-babouvistes de l'entourage d'Emile Babeuf ou de Ch.-A. Teste, mais encore parmi des intellectuels ou bibliophiles démocrates susceptibles d'avoir accès aux originaux dans des collections publiques ou privées,

je pense à des hommes tels M.-A. Jullien ou Paul Lacroix ou encore François Villegardelle. Faut de documents probants, on reste cependant dans l'ignorance quant aux promoteurs exact du projet, quant à leurs tenants et à leurs aboutissants et quant à leurs sources éventuelles; même les indications d'imprimeur et de libraire, parfois instructives, ne conduisent à rien de connu actuellement car il ne s'agit ni de l'imprimerie d'Emile Babeuf ni de la librairie dont Teste était l'un des associés - reste que par leur profession les deux hommes étaient bien placés pour avoir des relations dans le milieu du livre. On ignore également pourquoi le projet ne fut pas mené à terme, au moins en ce qui concerne les deux premiers volumes. Buonarroti émit-il à son encontre, vis-à-vis d'Emile Babeuf, des réserves telles qu'il fut abandonné, A. Feuillet ne voulut-il pas céder les droits, ou faut-il croire que la censure de Charles X mit bon ordre à pareille tentative en ce printemps 1830? Autant de questions sans réponse à l'heure actuelle. Cette date de mai-juin 1830 à laquelle parut le prospectus en fait d'ailleurs tout l'intérêt, car elle atteste l'existence à Paris à la fin de la Restauration d'un groupe de néo-babouvistes capables de rompre avec la chape de silence qui leur avait été imposée comme avec leur propre clandestinité et de s'avouer en public pour tels. Le prospectus des Mémoires de N.-F. Gracchus Babeuf a été reproduit en fac-similé au tome VII des Révolutions du XIXe siècle mais sous la date supposée de [1832], due aux indications erronées de G. Charavay jeune

en tête de son édition de 1850. Il est indiqué par contre sous la date exacte de 1830, sans autre précision, par Daline/Saitta/Soboul, p. 105, qui notent, en référence à Saitta F. Buonarroti II, p. 51, 53: "attribution douteuse; il s'agirait d'un faux." Il est évident que le texte du Prospectus n'est ni de Babeuf ni de Buonarroti; cependant la connaissance du contexte historique et surtout les précisions données sur les pièces prévues pour cette publication (cf. notes 96* et 98*) ne laissent pas de doute à mon avis sur l'authenticité babouviste ou néo-babouviste du prospectus et du projet. Le "Sommaire du Dernier Livre" (Prospectus p. 8) qui prévoit, parmi les textes à publier, la "Défense générale de Babeuf, inédite" et la "Dernière réponse de Buonarroti, à la réplique de l'accusateur Viellart, inédite", confirme que le projet n'a pu voir le jour sans la participation d'Emile Babeuf qui, à la suite de sa mère, avait conservé les archives familiales, ni sans celle de proches du Tribun ou de leurs héritiers - je pense notamment à Hésine père et fils - qui avaient pu conserver des documents. La mention de la Défense générale est particulièrement intéressante parce qu'unique entre 1828 et 1882, c'est-à-dire entre la référence et le bref résumé qu'en donne Buonarroti (II, p. 30 et 39-41) et sa réapparition dans le catalogue de la vente de la collection Pochet-Deroche; depuis cette date le manuscrit a disparu et la Défense n'est connue que par la copie et la publication qu'en fit Advielle en 1884 (cf. sur ce point le bref historique indispensable des papiers de Babeuf par Daline/Saitta/Soboul, p. X-XIV). Les

autres documents dont il est fait mention de façon plus ou moins précise dans le Prospectus et qui apparaissent au catalogue Pochet-Deroche (Daline/Saitta/Soboul, p. XI), rédigé par P.-L. Jacob, c'est-à-dire Paul Lacroix (1806-1884), ancien membre de la Société des Amis du Peuple, sont désormais en partie à Moscou, depuis que Rjazanov en fit l'achat dans les années vingt de ce siècle pour l'IML.

La liste des documents que se proposaient de publier les éditeurs anonymes du Prospectus pose d'ailleurs un problème annexe, celui de la rédaction de la Conspiration par Buonarroti et des rapports de ce dernier avec les détenteurs des documents: il n'est pas certain en effet que ceux-ci lui aient fourni tout ce qu'ils avaient conservé, d'autre part qu'ils aient entièrement approuvé le choix de documents qu'il avait publié en 1828. Le fait de reprendre dans leur projet les deux volumes de Buonarroti et de vouloir les compléter par d'autres pièces viendrait à l'appui de cette hypothèse, la haute estime dont ils font preuve envers Buonarroti ne devant pas faire illusion sur les tensions qui pouvaient exister avec le patriarche - de semblables tensions ayant bien existé au sein de la conjuration elle-même entre jacobins centralisateurs et libertaires. Le désaccord de principe apparaît d'ailleurs dans une lettre de Buonarroti à Ch.-A. Teste, du 10 juin 1830: par lettre du 1er juin Teste lui avait fait parvenir le prospectus et Buonarroti, qui l'en remercie, lui fait savoir que "celui qui te le remit [...] m'avoit prévenu de la publication qu'il projetait et je lui avois soumis des observations dont il me semble qu'il n'a tenu aucun compte. [...] D'ailleurs la plume qui a conçu le prospectus ne me paroît pas de force à traiter d'aussi grands objets" (in Saitta F. Buonarroti, II,

part]

p. 50 et 51). On trouvera un bref extrait du Prospectus au document 9 B.

Le second projet qui, au contraire du premier, fut réalisé prit forme en décembre 1830, mais l'édition n'en fut mise dans le commerce qu'au début de l'année 1831. Or cette édition parisienne qui porte la date de 1830, n'est en réalité que la mise en vente à Paris du stock restant des deux volumes imprimés à Bruxelles en 1828. Il suffit pour s'en convaincre de comparer les deux exemplaires que possède la Bibliothèque Nationale (éd. de 1828: Lb⁴² 348 et de 1830: Lb⁴² 348 C): les caractéristiques de papier, de typographie, les coquilles, les deux pages d'errata et jusqu'à l'absence d'impressum sont rigoureusement identiques. On a simplement remplacé la page de titre originale par une demi-feuille d'impression formant 4 pages non numérotées. La première porte en faux-titre: Collection de Mémoires relatifs à la Révolution française. Conspiration de Babeuf; la seconde donne l'indication d'imprimeur du feuillet: J. Tastu, rue de Vaugirard n° 36; la troisième le titre original: Conspiration etc., avec l'indication respective Tome Premier ou Second, la mention d'éditeur: Paris, Baudouin frères, libraires, rue de Vaugirard n° 36, et la date: 1830; la quatrième est une page blanche. L'ouvrage n'apparaît pas dans Bibliographie de la France (qui ne relève que les titres imprimés en France) et la datation que j'en donne ici ressort de l'inscription au Registre du dépôt légal (n° 12 996, du 31 décembre 1830). Ainsi qu'il ressort de la notice du registre: "Collections des mémoires relatifs à la révolution française (couvertures)", seuls furent imprimés à Paris et déposés conformément à la loi les deux demi-feuillets destinés à être reliés res-

pectivement en tête de chacun des deux volumes. C'est ce qui explique Par exemple que les deux exemplaires originaux de la BN, celui de 1830 comme celui de 1828, soient des "acquisitions" postérieures à la publication. Il s'agit donc en ce qui concerne l'édition dite de 1830 et de Paris de l'achat du stock bruxellois de la Librairie Romantique effectué par des libraires parisiens, les frères Baudouin, achat dont il est parfois fait mention dans la littérature (ainsi in Quack III, p. 261), mais qu'on situe ordinairement au milieu voire à la fin des années trente. Il est évident que l'entreprise se réalisa sur l'initiative ou à tout le moins avec l'accord de Buonarroti, rentré à Paris depuis fin [redacted] août 1830, et qu'elle est à porter pour une part, comme l'organisation de la légion belge de Becker et Mellinet qui participa à l'émancipation de la Belgique, à l'actif du patriarche. Etant donné l'absence pour l'année 1830 des border^eaux de déclaration sur lesquels sont portés les chiffres de tirages, tant de la librairie Baudouin que de l'imprimerie associée de Tastu (cf. AN P, F¹⁸ 46 et 116), il est impossible de savoir combien d'exemplaires furent ainsi rachetés à Bruxelles et diffusés à Paris (on ignore également le montant du tirage bruxellois). Ce qu'il y a de certain, est que l'ouvrage fut assez rapidement épuisé pour que les néo-habouvistes aient recours, pour diffuser leurs théories, à des adaptations et des reproductions partielles: on se reportera pour cette littérature nombreuse à Garrone Ph. Buonarroti p. 129 sq. et à la collection Les Révolutions du XIXe siècle [redacted] 1830-1834 qui en reproduit un

grand nombre. Les Aphorismes de Lebon (documents 11 A et 11 B) en sont également un témoignage pour 1834.

Pour ce qui est de la diffusion et de la reproduction de la Conspiration à partir de 1835: cette année-là Le Citateur Républicain reproduit parmi divers écrits révolutionnaires le Manifeste des Egaux (p. 225-230); en 1837-1838 Le Moniteur républicain puis L'Homme libre (cf. note 379) s'inspirent directement du livre de Buonarroti. En août 1840, la mise à jour d'une presse clandestine dans une maison en démolition à Lyon permet à la police de découvrir non seulement l'existence de la Société de l'Avenir (fondée en 1838 ou 1839 et que la police considère comme une "fraction de celle des Familles") mais encore, sous forme de feuilles lithographiées qui reproduisent certains documents du livre de Buonarroti, un mode de diffusion populaire, bon marché et clandestin, de l'ouvrage et de ses doctrines. Les pièces reproduites trouvées par la police sont les suivantes: Fragment d'un projet de décret économique, Lettre à Gracchus Babeuf du 30 pluviôse an IV et Réponse de Gracchus Babeuf du 28 germinal an IV (cf. AN P, CC 772, Rapports des 31 août et 13 décembre 1840, Copie des papiers saisis chez le Sr Belle à Lyon le 29 août 1840). On notera qu'il s'agit de pièces centrales, l'une consacrant le fondement socio-économique du système communautaire, les deux autres destinées à fournir des arguments dans une discussion pro et contra. A partir de 1840/1841 les journaux et brochures communistes comme L'Egalitaire, La Fraternité, etc. (cf. les documents 16 B et suivants) diffusent ouvertement des extraits

et des condensés du livre de Buonarroti. Les rédacteurs de La Fraternité publient en 1842 un Système politique et social des Egaux, extrait du livre de Ph. Buonarroti (BN, *E 3970), contenant un résumé de la doctrine communiste égalitaire, des extraits du Tribun du Peuple ainsi que certaines pièces de la Conspiration, dont celles reproduites par les Lyonnais deux ans auparavant. Pendant la Révolution, en 1849, Jules Pellet pour le Bureau de la propagande démocratique et sociale, 1 rue des Bons-Enfants à Paris, entreprend une réédition de la Conspiration pour l'Egalité (Lb⁴² 348 A) qui pourrait prétendre au titre de seconde édition si elle avait été achevée (la reproduction, correspondant aux 109 premières pages de l'édition de 1957, ne dépasse pas le quart de l'ouvrage). L'année suivante Gabriel Charavay jeune publie une Histoire de la Conspiration pour l'Egalité dite de Babeuf suivie du procès auquel elle donna lieu, par Ph. Buonarroti Paris 1850 (Lb⁴² 348 B) qui reproduit le texte de Buonarroti, "en retranchant certaines notes qui le surchargent [?], et le plus grand nombre des pièces justificatives" (p. V). En 1869 A. Ranc devait à son tour également publier une édition abrégée (cf. Dautry in Buonarroti II, p. 223-224). Cependant la première et seule réédition intégrale de l'ouvrage de Buonarroti - la seule aussi qui puisse être dite seconde édition - est celle publiée aux Editions sociales en 1957 par R. Brécy et A. Soboul, avec une préface de G. Lefebvre et une annexe bibliographique de J. Dautry (c'est à cette édition, sauf indication contraire, que je fais référence dans cette étude).

En ce qui concerne l'impact théorique et organisationnel de l'ouvrage sur les émigrés, artisans et ouvriers allemands organisés à Paris, dès 1833 et par la suite, on se reportera au chapitre VI Amorces internationales; de même pour la traduction intégrale de la Conspiration en anglais par Bronterre O'Brien, alors socialiste oweniste et futur dirigeant chartiste, qui parut à Londres en 1836 et qui est la première traduction du livre. Il faut ~~attendre~~ attendre ensuite 1909 pour qu'il soit traduit en allemand par Anna et Wilhelm Bloss dans la série Internationale Bibliothek de J.H.W. Dietz; la première édition italienne, par G. Manacorda, date de 1946 et la première traduction russe intégrale, sous la direction de P. Volguine, de 1948 (cf. Buonarroti II, p. 224).

Reste, pour conclure sur la Conspiration, sa publication et sa diffusion à signaler une erreur tenace. Dans son "Avis" au lecteur, G. Charavay jeune présente son édition comme la quatrième de la Conspiration: selon lui "les deux premières ont paru à Londres et à Bruxelles, en 1828, pendant l'exil de Buonarroti; la troisième a été publiée à Paris, en 1830" (p.V). Affirmation sans fondement pour l'édition belge/française, comme il apparaît de ce qui précède; et en ce qui concerne ce que Charavay appelle l'édition anglaise, il ne peut s'agir que de la traduction de 1836. Ces erreurs de Charavay seraient sans importance, son livre étant devenu une rareté bibliophilique, si elles ne se retrouvaient sous des formes variables jusque chez des chercheurs contemporains, malgré la précision bibliographique déjà donnée, trop brièvement peut-être, par Dautry (1957) sur ce point in Buonarroti II, p. 223. Ainsi

Gans Les relations (1964), p. 106, qui invente une édition de 1845 non conforme à l'originale (cf. note 175), ou Desroche Owenisme (1971), p. 29, qui, reprenant l'information sans fondement de Gans, lui donne un nouveau développement: "Une comparaison des éditions de 1828 [sic] et des éditions postérieures [sic] montre cependant que dans la deuxième [ie celle de 1830 d'après Desroche], Buonarroti [...] affaiblit ou escamote son apologie de Owen." Une comparaison entre l'édition de 1828 et celle de 1830 montre seulement que Buonarroti n'a rien changé à sa note sur Owen (édition originale, p. 296-300), et pour cause, puisque c'est le même texte. Faut-il ajouter que toute comparaison avec les éditions résumées ou tronquées - quels que soient la cause et l'auteur des modifications - est, eu égard à Buonarroti qui n'en publia pas d'autre, sans objet.

9 A HISTOIRE DU PARTI DEMOCRATIQUE EN L'AN IV, BUONARROTI, 1828

Ph[ilippe] BUONARROTI Conspiration pour l'Egalité dite de Babeuf, suivie du procès auquel elle donna lieu, et des pièces justificatives, etc., etc. Bruxelles 1828, Avant-Propos, tome I, p. V-VIII; in réédition Paris 1957, I, p. 19-21.

Un moment avant notre condamnation, Babeuf et Darthé³⁰ reçurent de moi, sur les bancs de la haute-cour de Vendôme, devant la hache aristocratique qui allait les frapper, la promesse de venger leur mémoire, en publiant un récit exact de nos intentions communes, que l'esprit de parti avait si étrangement défigurées. Près du terme de la vie, il est temps que je m'acquitte de cette obligation, que plusieurs circonstances m'ont empêché de remplir plus tôt.

D'autres devoirs, une longue et rigoureuse détention, suivie d'une surveillance plus longue et souvent fort gênante, sur trois extrémités opposées de la France, m'ôtèrent pendant long-temps la possibilité de discuter, avec des témoins oculaires, les causes des grands événements de la révolution, et de me procurer quelques pièces qui m'étaient nécessaires pour éclaircir certains faits que je me proposais de faire connaître. Cependant il m'eût été possible de publier cet ouvrage beaucoup plus tôt, si je n'avais été arrêté par la crainte de fournir de nouveaux prétextes aux animosités et aux persécutions. Aujourd'hui, pressé par l'âge, je me décide à le faire paraître, avec d'autant plus d'assurance, que d'un côté, les hommes de l'époque ont presque disparu, et que de l'autre, les doctrines politiques actuelles étant à une dis-

tance infinie de celles que professaient les démocrates de l'an IV de la république française, nul rapprochement dangereux n'est plus à redouter⁹¹. D'ailleurs il est juste que le parti démocratique soit enfin connu sous ses véritables couleurs.

Ayant à rendre compte d'une entreprise fort audacieuse, j'ai dû faire voir comment nous y fûmes conduits, et il m'a semblé que je ne pouvais le faire qu'en rappelant l'état où était alors la révolution, les phases successives qui l'y avaient amenée, et les vertus ou les vices qui nous paraissaient avoir exercé sur elle quelque influence. Aussi ai-je commencé ma narration par un aperçu rapide de cette révolution jusqu'au temps où se passèrent les événemens que je raconte: je n'ai pas prétendu en écrire l'histoire, et n'ai voulu que peindre les impressions que nous en avons reçues.

Pour remplir la tâche que je me suis imposée, il ne suffisait pas de narrer ce que Babeuf et ses amis firent ou voulurent faire, afin de mettre leur plan à exécution, il fallait aussi expliquer le but final qu'ils se proposaient, et dire comment ils s'en démontraient la justice et la nécessité: j'ai donc dû faire marcher de front le récit des faits avec le développement de leurs doctrines et de leurs projets.

Mes souvenirs, les écrits des conspirateurs, les pièces de la procédure qui fut instruite contre eux, et quelques fragmens, jusqu'ici inconnus sont les sources où j'ai puisé tout ce que j'affirme relativement à la conspiration.

Tous les papiers ne furent pas saisis par la police;

quelques-uns de ceux que Babeuf n'avait pas auprès de lui, furent détruits par de trop prudens amis: j'ai pu en recouvrer d'autres que je publie dans l'état d'imperfection où ils m'ont été remis.

Je n'ignore pas que les principes politiques et économiques que j'ai dû exposer, rencontreront beaucoup de désapprobateurs; ce n'est pas une raison pour ne pas les publier: d'autres prétendues erreurs sont devenues des vérités incontestables⁹². N'est-il pas des hommes que le clinquant de la société civilisée et les systèmes prônés par ceux qui s'arrogent le droit de diriger l'opinion, n'éblouissent pas? Ils apprécieront peut-être l'importance de ces principes, et donneront quelques regrets à la mémoire des citoyens courageux qui, pénétrés de leur justice et fiers d'exposer leur vie pour les soutenir, les scellèrent enfin de leur sang⁹³.

Fortement lié à eux par la conformité de nos sentimens, je partageai leur conviction et leurs efforts, et si nous nous trompions, notre erreur était au moins complète: ils y persévérèrent jusqu'au tombeau; et moi, après y avoir depuis et long-temps réfléchi, je suis demeuré convaincu que cette égalité qu'ils chérissaient, est la seule institution propre à concilier tous les vrais besoins, à bien diriger les passions utiles, à enchaîner les passions dangereuses, et à donner à la société une forme libre, heureuse, passible et durable.

PHILIPPE BUONARROTI.

[ANONYME] Mémoires de N.-F. Gracchus Babeuf, Tribun du Peuple, précédés de l'ouvrage ayant pour titre: Conspiration pour l'Égalité, dite de Babeuf; suivie du procès auquel elle a donné lieu, et des pièces justificatives, etc. par Phil. Buonarroti, [...] 4 forts volumes in-8^o [...] Prospectus [Paris 1830] p. 2
- 5.

[...]

Parmi les hommes que l'opinion publique a grandement méconnus, contre lesquels des accusations se sont toujours élevées, sans qu'aucune voix protectrice se soit fait entendre avec calme au milieu de la clameur des passions, on doit signaler Babeuf. Babeuf qui n'eut aucun pouvoir dans l'Etat, qui ne dicta aucun arrêt de proscription, contre lequel aucun sang versé ne peut s'élever, et qui est tombé victime de son amour pour l'égalité. [...]

Buonarroti, qui partagea les opinions de Babeuf et figura sur le banc des accusés de Vendôme, a fait paraître un ouvrage qui se lie étroitement aux Mémoires que nous allons publier, et dans lesquels il aura sa place. Cet ouvrage nous paraît destiné à expliquer les excès de la révolution, à détruire certains préjugés, et à montrer les véritables causes des événements. Ce qui le rend surtout remarquable, c'est que l'auteur ne bâtit point un système sur des faits qu'il a ramassés çà et là, il a vu tout ce qu'il raconte; il était témoin, il était acteur de la scène qu'il déroule à nos yeux. La conspiration de Babeuf avait pour but l'égalité, telle que l'entendaient

les novateurs de l'époque; ils la croyaient possible, il la regardaient comme le seul moyen de rendre le peuple heureux, ils firent tout pour l'établir, et moururent en combattant pour la cause qu'ils avaient embrassée. Phil. Buonarroti a survécu à ses amis, il a voulu réhabiliter leur mémoire, il a voulu rendre témoignage à la pureté de ses intentions et des leurs; pour y parvenir, il a expliqué leur système de gouvernement tout entier, et montré le but où tendaient leurs travaux.

[...]

L'ouvrage de Phil. Buonarroti est certainement un des documens historiques les plus précieux qui aient été encore publiés; il réhabilite la république⁹⁵; s'il montre les erreurs de ce gouvernement et l'impossibilité de réaliser ses projets, il prouve du moins sa bonne foi et son désir du bien.

[...]

Mais venons à Babeuf, ce dernier des apôtres [,] des martyrs de la démocratie; l'histoire de la conjuration, dont on le fit le chef, est à peine connue, et quel événement cependant fut plus grand, plus important, plus dramatique! Tous ses papiers ne furent pas saisis par la police lors de son arrestation; la plupart n'étaient pas chez lui et avaient été conservés par des amis dévoués. Nous les reproduirons pour la première fois; il s'en trouve même d'antérieurs à 1789⁹⁶; ce sont des monumens historiques qui feront connaître l'origine, les progrès et la chute des opinions démocratiques, que l'on peut faire dater de la catastrophe de Vendôme.

[...]

Babeuf, plus que tout autre, et nous l'avons déjà dit, fut attaqué depuis par ses bourreaux, et sa mémoire vouée à la haine; et de nos jours des écrivains imberbes, compilateurs de mémoires, ont reproduit, sans examen, et sans avoir l'excuse d'être mus par les mêmes passions, les diatribes déversées dans les pamphlets d'écrivains, aux gages d'un gouvernement corrompu.⁹⁷

Il est du devoir de la famille nombreuse de Babeuf de reproduire à l'impartiale postérité ce drame long et sanglant; elle seule est appelée à juger enfin entre les oppresseurs et les opprimés.

Babeuf a composé ses mémoires dans la tour du temple et à Vendôme; nous n'avons que la peine d'extraire de cet immense recueil, tout écrit de sa main, les morceaux les plus saillants. Nous ferons connaître les principales circonstances de la Vie orageuse de ce Tribun, les missions qu'il a remplies, ses fonctions publiques, ses combats avec l'aristocratie, le plan d'une Vendée républicaine, la dictature offerte et refusée, le véritable but de la conspiration, le système que lui et ses amis voulaient faire prévaloir, le rôle qu'il a joué dans les journées les plus mémorables, ses emprisonnements, les persécutions qu'il a éprouvées sous tous les gouvernements qui se sont succédés, ses ouvrages, ses procès, enfin sa dernière captivité, sa défense et sa mort [...].⁹⁸

10 LES SAINT-SIMONIENS ET LA QUESTION SOCIALE⁹⁹, 1828-1832

10 A LUTTE DE CLASSES ET EXPLOITATION DE L'HOMME PAR L'HOMME,
BAZARD, 1828

[Saint-Amand BAZARD] Doctrines de Saint-Simon. Exposition.
Première Année. 1829, seconde édition, Paris 1830, p. 172
et 174-178; réédition Bouglé/Halévy, Paris 1924, p. 235 et
238-241.

) Si la formule "lutte de classes", plus ancienne (1818),
) est de Saint-Simon lui-même (cf. p. 64-65) et si Bazard lui
) préfère semble-t-il celle d'"antagonisme", la formule d'"ex-
) ploitation de l'homme par l'homme" est due à ce dernier dix
) ans plus tard dans les conférences qu'il tint à Paris, rue
) Taranne, au nom de l'école toute entière.

) A la mort de Saint-Simon, ses proches disciples, Prosper
) Enfantin (1796-1864), Olinde Rodrigues (1794-1851), Saint-Amand
) Bazard (1791-1832), ancien co-fondateur de la Charbonnerie
) française, avaient créé un périodique au titre significatif,
) Le Producteur (1825-1826), auquel collaborèrent entre autres
) Adolphe Blanqui, Armand Carrel, Auguste Comte. Devant les ré-
) ticences idéologiques et l'échec financier de l'entreprise,
) le petit groupe saint-simonien se retira et se contenta un
) certain temps d'une propagande et d'un recrutement restreints
) jusqu'à ce que, le succès - relatif - aidant, ils se décident
) en décembre 1828 à ouvrir une série de conférences publiques
) d'exposé de la doctrine de Saint-Simon qui eurent lieu deux
) années consécutives: de décembre 1828 à août 1829 et de novem-

bre 1829 à juin 1830. Sur cette activité journalistique et sur les conférences organisées deux fois par mois par Bazard, Enfantin, les frères Eugène et Olinde Rodrigues, et mises au propre en particulier par Hippolyte Carnot, on se reportera à l'introduction de Bouglé et Halévy à la réédition de l'Exposition (1924), à H.R. d'Allemagne Les Saint-Simoniens, p. 63-92, ainsi qu'à l'étude récente de Mirella Lolli Il Sansimonismo (1825-1830). A l'exception de quelques conférences, le porte-parole de l'école est "Bazard, qui devait une autorité spéciale à la gravité de sa parole comme à la vigueur de sa dialectique" (Bouglé/Halévy, p. 8-9). Le texte des conférences de la première année fut publié en 1830 (deux éditions à quelques mois d'intervalle) et avec quelques compléments, en particulier la date de chaque séance, en 1831 (3e édition). C'est cette dernière que reproduisent Bouglé et Halévy. La seconde année, qui "insiste plus fortement que la première sur l'aspect religieux de la doctrine, mais pour le reste ne fait guère que répéter les thèses fondamentales de la première année" (Bouglé/Halévy, p. 104 en note), fut également éditée en volume en 1830, mais non rééditée.

On notera dans le passage ci-après, extrait de la sixième séance tenue par Bazard le 25 février 1829, d'une part la proximité de certaines formulations avec le texte de Buonarroti par l'année précédente; d'autre part combien le socialisme et le communisme ultérieurs - le marxisme en particulier - sont redevables aux analyses historiques et sociales de Saint-Simon et de ses disciples.

Que Bazard, ancien carbonaro, ait lu Buonarroti, va pour ainsi dire de soi: Bouglé et Halévy soulignent à plusieurs reprises (ainsi notes 131, 178, 183) l'identité partielle de vue et la parenté de certaines formulations des deux auteurs. Ainsi Buonarroti écrivant de l'esclavage moderne: "Du grand nombre des salariés et du petit des salariables résulte nécessairement la misère des premiers. L'ignorance est à la fois une nécessité pour les travailleurs surchargés et une précaution pour ceux qui ont rejeté sur eux leur propre fardeau. De la misère et de l'ignorance naît chez nous l'esclavage, qui est partout où les hommes ne peuvent ou ne savent pas faire usage de leur volonté. Dirai-je que les économistes ont enfin trouvé un remède aux maux qui résultent du trop grand nombre des salariés? Ils conseillent aux ouvriers de ne pas faire tant d'enfants. Risum teneatis!..." (Buonarroti, I, p. 27).

En ce qui concerne Marx, la dette intellectuelle envers Saint-Simon et plus encore envers l'Exposition est indéniable: analyse historique de la lutte des classes, conception historique du droit de propriété, conception d'une révolution inévitable faite pour le plus grand nombre, etc. Comme aussi sont évidentes les ruptures avec le saint-simonisme: sur le rôle de la religion, sur la dialectique des antagonismes, sur la révolution sociale à venir, faite pour le plus grand nombre selon les saint-simoniens, faite par les prolétaires eux-mêmes selon Marx, etc. Ce problème d'influences et de ruptures, de filiation et de refus, est d'ailleurs des plus délicat, soit qu'on nie en bloc pareilles influences au nom de l'originalité du

génie, mais pour parler avec Goethe "qu'est-ce que le génie, s'il est privé de la faculté d'utiliser tout ce qui le frappe" (à Frédéric Soret, 17 février 1832); soit qu'on parle de pillage ou de plagiat, mais les saint-simoniens eux-mêmes faisaient remarquer après d'Alembert que la logique humaine était telle parfois "que l'on commençait par flétrir les novateurs du nom de rêveurs, et qu'on finissait par les accuser de plagiat" (Exposition in Bouglé/Halévy, p. 77); soit enfin qu'on fasse intervenir le processus - réel - d'imprégnation culturelle: ainsi Ansart Marx et l'anarchisme p. 333 parle-t-il à propos du saint-simonisme d'une "inspiration sociologique, diffusée en Europe dès les années 30, et qui [...] se retrouve dans les écrits du jeune Marx." Cela est sans doute vrai, et une bonne part de la philosophie sociale et religieuse de Saint-Simon se retrouve par exemple dans les Lettres d'un artisan comme Strähl de la Ligue des Bannis qui, écrivant de Paris en 1835, ne cite pour ainsi dire jamais Saint-Simon ni ses théories (cf. Grandjonc/Werner). Mais il faut considérer d'une part que l'Exposition présente un certain nombre de points communs avec l'analyse dialectique hegelienne de l'histoire et avait fait forte impression déjà sur un autre élève de Hegel dès 1831, Heinrich Heine, avec qui Marx se lia à Paris en 1843; il en était alors résulté Zur Geschichte der Religion und Philosophie in Deutschland (1834). D'autre part, et ceci coupe court à toute hypothèse sur le mode de transmission de la pensée de Saint-Simon à Marx, ce dernier possédait dans sa bibliothèque dès 1843/1844 au plus tard, à Paris puis à Bruxelles, la troi-

sième édition de l'Exposition (cf. Ex libris p. 53). L'ouvrage, cité par Marx en divers endroits de Die deutsche Ideologie (cf. par exemple in MEW, III, p. 492-495), est encore directement utilisé - partiellement et du point de vue de Marx et Engels, cela s'entend - dans le Manifeste du Parti Communiste début 1848.

Il serait facile de délimiter la dette positive (et pas seulement négative ou "critique" comme le dit Ansart, p. 333) du marxisme auprès du saint-simonisme en comparant le second paragraphe de la section "Bourgeois et Prolétaires" du Manifeste au résumé que les saint-simoniens donnent de la sixième séance de la rue Taranne.

Bazard

"L'homme a jusqu'ici exploité l'homme. Maîtres, esclaves; patricien, plébéien; seigneurs, serfs; propriétaires, fermiers; oisifs et travailleurs, voilà l'histoire progressive de l'humanité jusqu'à nos jours; ASSOCIATION UNIVERSELLE, voilà notre avenir; à chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses oeuvres, voilà le DROIT nouveau, qui remplace celui de la conquête et de la naissance: l'homme n'exploite plus l'homme; mais l'homme, associé à l'homme, exploite le monde livré à sa puissance."

Exposition p. 38 (in Bouglé/Halévy, p. 94)

Marx/Engels

"Homme libre et esclave, patricien et plébéien, baron et serf, maître d'un corps de métier et compagnon, bref, oppresseurs et opprimés ont été en opposition constante, ils ont mené une lutte ininterrompue, tantôt cachée, tantôt ouverte, lutte qui chaque fois s'est terminée par une transformation révolutionnaire de la société tout entière ou par la ruine commune des classes en lutte."
Manifeste du Parti communiste (édition Aubier), p. 75.

On pourrait ajouter à cela d'autres comparaisons: par exemple, ce que la Manifeste fouriériste de V. Considerant doit lui aussi au saint-simonisme, en particulier dans ses analyses d'évolution historique et sociale, absentes de Fourier (cf. in La Démocratie Pacifique du 1er août 1843, p. 1/i-ii et ci-dessous); ou encore ce que Marx et Engels ont pu tirer directement de ce Manifeste de 1843, repris en 1847 par Considerant, et dont certains critiques comme G. Sorel, G. Brandes, M.R. Cohen ont affirmé qu'il avait été purement et simplement recopié par Marx (cf. la mise au point de R.V. Davidson Reform versus Revolution).

Considerant

"[...] la Société tend à se diviser de plus en plus distinctement en deux grandes classes: un petit nombre possédant tout ou presque tout, maître absolu de tout dans le domaine de la propriété, du commerce et de l'industrie; et le grand nombre ne possédant rien, vivant dans une dépendance collective absolue des détenteurs du capital et des instruments de travail, obligé de louer pour un salaire précaire et toujours décroissant, ses bras, ses talents et ses forces aux Seigneurs Féodaux de la société moderne."

Manifeste [...] in La Démocratie Pacifique, 1er août 1843, p. 2/ii.

Marx/Engels

"Notre époque, l'époque de la bourgeoisie, a cependant pour signe distinctif qu'elle a simplifié les oppositions de classes. La société entière se scinde de plus en plus en deux grands camps hostiles, en deux grandes classes qui s'affrontent directement: la bourgeoisie et le prolétariat.

[...] Dans la mesure même où se développe la bourgeoisie, c'est-à-dire le capital, se développe le prolétariat, la classe des ouvriers modernes qui ne vivent que tant qu'ils trouvent du travail et qui n'en trouvent que tant que leur travail augmente le capital."

Manifeste [...], p. 77, 91.

Cette étude étant dans son ensemble consacrée à l'enrichissement et à la diversification de la pensée et du langage communautaires à partir de sources fort diverses, il n'est pas dans mon intention de poursuivre ici ce jeu des influences et des ricochets d'influence, mais seulement de préciser un point, celui des prétendus plagiats du marxisme vis-à-vis du saint-simonisme, du fouriérisme ou de quelque autre théorie que ce soit. Lorsque Blanqui ou Laponneraye (cf. p. 115-116), lorsque Napoléon Lebon ou Xavier Sauriac (cf. documents 11 et 12), lorsque Considerant, Marx, Engels et d'autres font dans les années trente et quarante du siècle dernier l'analyse de la société qui les entoure, la terminologie saint-simoniennne de "lutte des classes", "bourgeoisie", "prolétariat", "exploitation", "antagonisme", etc. , tout comme la terminologie fouriériste ou néo-babouviste ("humanitaire", "égalitaire", etc.), comme la dialectique hegelienne pour certains ou le langage de l'économie politique, est devenue un outil intellectuel courant d'appréhension du réel, un bien culturel commun en quelque sorte, que chacun va utilisant sans se croire tenu de citer ses sources (Considerant lui aussi possédait un exemplaire de la 3e édition de l'Exposition, parmi d'autres oeuvres saint-simoniennes qu'il a largement utilisées, et qui sont désormais conservées à la Goldsmiths' Library, cf. Catalogue II, p. 360). Autre chose est l'usage scientifique et politique que chacun peut faire de ces outils selon la place et l'importance qui leur sont dévolues dans son analyse, dans son système d'explication du réel: tandis que, comme les saint-simoniens, les

391

fouriéristes proposent "la fraternité des classes" (Démocratie Pacifique, 1er août 1843, p. 6/ii) pour faire cesser les antagonismes sociaux - et se retrouvent massivement dans le camp de la bourgeoisie -, Marx et Engels, dans la tradition babouviste pour une part, ne voyent d'issue que dans l'organisation consciente de la lutte, qui n'est pas nécessairement armée, mais peut-être aussi politique, syndicale, etc. Qu'appelle-t-on plagiat dans ces conditions?... Faisant mienne cette réflexion ancienne de Michel de Montaigne, qu'il faut lire dans toute sa vigueur étymologique, je dirai de l'utilisateur de ce langage nouveau - Considerant, Marx ou tout autre qu'on voudra - lui-même créateur éventuellement de langage neuf à son tour, que "s'il embrasse les opinions de Xenophon et de Platon par son propre discours, ce ne seront plus les leurs, ce seront les siennes.[...] Ainsi les pièces empruntées d'autrui, il les transformera et confondra, pour en faire un ouvrage tout sien: à sçavoir son jugement" (Essais 1595, in Pléiade, Paris 1950, p. 184).

SIXIEME SEANCE. - TRANSFORMATION SUCCESSIVE DE L'EXPLOITATION DE L'HOMME PAR L'HOMME, ET DU DROIT DE PROPRIÉTÉ.

Maître, esclave.- Patricien, plébéien.- Seigneur, serf.- Oisif, travailleur.

Messieurs,

Après avoir montré dans l'antagonisme, le fait le plus saillant que présentent toutes les organisations sociales du

passé, nous avons suivi, dans ses termes les plus généraux, la décroissance de l'exploitation de l'homme par l'homme, qui, jusqu'à ce jour, en a été l'expression la plus vive ¹⁰⁰. [...]

Enfin l'exploitation de l'homme par l'homme, que nous avons montrée dans le passé sous sa forme la plus directe, la plus grossière, l'esclavage, se continue à un très-haut degré dans les relations des propriétaires et des travailleurs, des maîtres et des salariés: il y a loin, sans doute, de la condition respective où ces classes sont placées aujourd'hui, à celle où se trouvaient dans le passé les maîtres et les esclaves, les patriciens et les plébéiens, les seigneurs et les serfs. Il semble même, au premier aperçu, que l'on ne saurait faire entre elles aucun rapprochement; cependant on doit reconnaître que les unes ne sont que la prolongation des autres. Le rapport du maître avec le salarié est la dernière transformation qu'a subie l'esclavage. Si l'exploitation de l'homme par l'homme n'a plus ce caractère brutal qu'elle revêtait dans l'antiquité; si elle ██████████ ne s'offre plus à nos yeux, aujourd'hui, que sous des formes adoucies, elle n'en est pas moins réelle. L'ouvrier n'est pas, comme l'esclave, une propriété directe de son maître; sa condition, toujours temporaire, est fixée par une transaction passée entre eux: mais cette transaction est-elle libre de la part de l'ouvrier? Elle ne l'est pas, puisqu'il est obligé de l'accepter sous peine de la vie, réduit, comme il l'est, à n'attendre sa nourriture de chaque jour que de son travail de la veille.

Le dogme moral qui a déclaré qu'aucun homme ne devait être frappé d'incapacité par sa naissance a, depuis long-temps pénétré dans les esprits, et les constitutions politiques de nos jours l'ont expressément sanctionné. Il semble donc qu'il doive se faire aujourd'hui, entre les diverses classes de la société, un échange continuel des familles et des individus qui les composent, et que par suite de cette circulation, l'exploitation de l'homme par l'homme si elle se continue encore, soit flottante, au moins quant aux races sur lesquelles elle pèse; mais par le fait, cet échange n'a pas lieu, et sauf quelques exceptions, les avantages et les désavantages propres à chaque position sociale se transmettent héréditairement; les économistes ont pris soin de constater un des aspects de ce fait, l'hérédité de la misère, lorsqu'ils ont reconnu dans la société l'existence d'une classe de prolétaires. Aujourd'hui la masse entière des travailleurs est exploitée par les hommes dont elle utilise la propriété; les chefs de l'industrie subissent eux-mêmes cette exploitation dans leurs rapports avec les propriétaires, mais à un degré incomparablement plus faible; et à leur tour ils participent aux privilèges de l'exploitation qui retombe de tout son poids sur la classe ouvrière, c'est-à-dire sur l'immense majorité des travailleurs. Dans un tel état de choses, l'ouvrier se présente donc comme le descendant direct de l'esclave et du serf; sa personne est libre, il n'est plus attaché à la glèbe, mais c'est là tout ce qu'il a conquis, et, dans cet état d'affranchissement légal, il ne peut subsister qu'aux conditions qui lui sont imposées par une classe peu

nombreuse, celle des hommes qu'une législation, fille du droit de la conquête, investit du monopole des richesses, c'est-à-dire de la faculté de disposer à son gré, et même dans l'oisiveté, des instrumens de travail.

Il suffit de jeter un coup d'oeil sur ce qui se passe autour de nous, pour reconnaître que l'ouvrier, sauf l'intensité, est exploité matériellement, intellectuellement et MORALEMENT, comme l'était autrefois l'esclave. Il est évident, en effet, qu'il peut à peine subvenir, par son travail, à ses propres besoins, et qu'il ne dépend pas de lui de travailler. Il aggrave encore sa position, s'il est assez imprudent pour se croire destiné à jouir de ce qui fait le bonheur du riche, s'il prend une compagne et se crée une famille: L'ouvrier, pressé par l'état de misère auquel il est réduit, peut-il avoir le temps de développer ses facultés intellectuelles, ses affections morales? Peut-il même en avoir le désir? et ce désir, s'il l'éprouvait, qui lui fournirait les moyens de le satisfaire? qui mettrait la science à sa portée, qui recevrait les épanchemens de son coeur? personne ne songe à lui, la misère physique le conduit à l'abrutissement, et l'abrutissement à la dépravation, source d'une misère nouvelle; cercle vicieux, dont chaque point inspire le dégoût et l'horreur, lorsque pourtant il ne devrait inspirer que la pitié.

Telle est la situation de la majorité des travailleurs, qui composent dans toutes les sociétés l'immense majorité de la population. Et pourtant ce fait, si propre à révolter tous les sentimens, passe aujourd'hui inaperçu de nos spéculateurs

politiques. [...]

Il ne peut y avoir de révolutions durables, légitimes, qui méritent d'être conservées dans la mémoire de l'humanité, que celles qui améliorent le sort de la classe nombreuse; toutes celles qui jusqu'ici ont eu ce caractère, ont successivement affaibli l'exploitation de l'homme par l'homme: aujourd'hui il ne peut plus y en avoir qu'une seule qui soit capable d'exalter les coeurs, et de les pénétrer d'un sentiment irrésistible de reconnaissance; c'est celle qui mettra fin, complètement et sous toutes les formes, à cette exploitation, devenue impie dans sa base même. Or, cette révolution est inévitable, et jusqu'à ce qu'elle soit accomplie, ces expressions si souvent répétées de dernier terme de la civilisation, de lumières du siècle, demeureront un langage à la convenance seulement de quelques égoïstes privilégiés.

[...]

10 B LA GRANDE QUESTION DU PROLETARIAT, P. LEROUX, JANVIER 1832 ¹⁰¹

[Pierre LEROUX] De la tendance nouvelle des idées in La Revue Encyclopédique tome 53, Paris janvier 1832, p. 1-4.

A partir de 1832 la Revue Encyclopédique, dont la rédaction était assurée depuis 1819 par son fondateur, Marc-Antoine Jullien (cf. notes 167 à 172), est cédée par ce dernier aux saint-simoniens Pierre Leroux et Jean Reynaud. L'article liminaire anonyme, de janvier 1832, est naturellement du nouveau rédacteur en chef, P. Leroux. Sur Leroux (1797-1871), fondateur du Globe en 1824, saint-simonien durant un temps, rédacteur en chef de la Revue Encyclopédique de 1832 à 1834, lié par la suite à George Sand avec qui il fonda la Revue Indépendante, etc. voir p. 91-94 ("socialisme"), document 28 ("communisme"), d'Allemagne Les Saint-Simoniens, Maitron Dictionnaire, Lacassagne Une amitié, et la bibliographie proposée par ces deux derniers ouvrages.

H.-R. } L'idée centrale de l'article de Leroux, que le problème social a été escamoté dans les débats politiques de la Restauration et même après la révolution de juillet 1830, est déjà présente - pour la Restauration du moins - dans l'Avant-propos de Buonarroti en 1828 (cf. document 9 A); fortement affirmée ici après l'événement de novembre 1831 à Lyon, elle est

mande par les Français à cette date est le jugement de Leroux sur la positivité de la nouvelle philosophie allemande, vue à travers les cours de V. Cousin et quelques articles de revue; on ignore alors - et pour longtemps - l'aspect résolument critique de cette philosophie. Caractéristique aussi le fait que ce soit Le Globe, dirigé par Leroux, qui le premier annonce l'arrivée à Paris de Heinrich Heine en mai 1831 et que ce dernier, trois ans plus tard, publie à l'intention des Français son étude De l'Allemagne depuis Luther (en allemand: Zur Geschichte der Religion und Philosophie in Deutschland) qui doit au moins autant à Saint-Simon et à ses disciples qu'à Hegel. C'est d'ailleurs de cet ouvrage que Leroux et bien d'autres tireront pendant longtemps toute la connaissance un peu précise encore que fortement gauchie qu'ils auront de l'idéalisme allemand (cf. sur ce point Grandjone Les rapports p. 80-83).

La science humaine, telle qu'elle se présentait il y a quelques années, était non pas un corps, mais comme autant de membres agités de mouvemens sans unité et sans harmonie. [...]

L'industrie était une chose, la politique une autre. Le peuple vivait, travaillait, souffrait, mourait: qu'avait à faire à cela la politique? On ne se doutait pas que cela la regardât. Le problème social n'était pas posé. [...]

Depuis la grande expérience de juillet [...], depuis les déceptions nombreuses, les cruels désanchemens qu'elle a laissés dans les coeurs, il s'y est heureusement gravé ~~une~~ une conviction profonde: c'est qu'il n'y a pas de révolutions durables et fécondes, de révolutions accomplies sans retour, que celles qui intéressent directement la classe nombreuse et laborieuse, qui améliorent radicalement sa condition morale et matérielle. Le peuple ne gagne rien effectivement aux mouvemens politiques qui n'ont d'autres résultats que celui de transporter le pouvoir d'une fraction à une autre de la classe privilégiée.¹⁰²

Le terrain des débats politiques se trouve ainsi complètement déplacé: les distinctions, naguère encore si profondes, de nobles et de bourgeois, de monarchistes et de libéraux, de whigs et de torys [sic], ont été effacées dans le débat

par l'apparition d'un nouvel élément, demeuré, pour ainsi dire, inaperçu jusque là, le peuple. Il n'y a plus des privilégiés à divers degrés, mais seulement des hommes à privilèges et des hommes sans privilèges, en d'autres termes, comme on l'a dit, tantôt avec anxiété, tantôt avec une ironie aristocratique, ceux qui ont et ceux qui n'ont pas, les propriétaires et les prolétaires.

La grande question du prolétariat s'agite aujourd'hui, comme au terme de la société romaine s'agitait la grande question de l'esclavage.

Ainsi le problème de la politique est devenu celui de la science sociale tout entière, et chaque jour on s'accoutume à ce nouveau point de vue. [...]

Est-il étonnant qu'à leur tour la philosophie et la religion, émues profondément par le problème social, s'avancent pour le résoudre, et étendent leurs bras vers la société.

En philosophie, après le dix-huitième siècle, l'initiative passa de la France à l'Allemagne. La philosophie nous revient d'Allemagne aujourd'hui, avec la transformation qu'elle devait subir dans son progrès, c'est-à-dire devenue positive de négative qu'elle était sur tout, organisatrice et religieuse au lieu d'être principalement désorganisatrice et irréligieuse.

[...]

10 C PROLETAIRES ET BOURGEOIS, J. REYNAUD, AVRIL 1832

Jean REYNAUD De la nécessité d'une représentation spéciale pour les prolétaires in La Revue Encyclopédique tome 54, Paris avril 1832, p. 12-14.

) Depuis les analyses de Saint-Simon sur l'existence de
) deux grandes classes antagonistes (cf. p. 64-65) et Auguste
) Blanqui qui nomme en février 1832 la "classe bourgeoise" par
) opposition à la "classe ouvrière" déjà fixée par Babeuf, le
) couple "prolétaire/bourgeois" se répand rapidement dans la
) langue populaire et politique de l'opposition, et vaut à l'oc-
) casion à ceux qui l'emploient - Blanqui, Laponneraye, etc. -
) amendes et peines de prison pour crime contre la paix publique.
) L'intérêt particulier du texte de Jean Reynaud, en complément
) de celui de Leroux sur "la grande question du prolétariat",
) tient dans le fait qu'il indique la composition interne de
) chacune de ces deux classes et amorce déjà l'analyse de leur
) constitution réciproque comme une loi de tendance, analyse
) à laquelle Marx et Engels donneront sa forme classique en
) 1847/1848 dans Misère de la philosophie, les documents de la
) Ligue des Communistes et le Manifeste.

) Sur Jean Reynaud (1806-1863), neveu du Conventionnel
) Merlin (de Thionville), ingénieur des mines, ami et collabora-
) teur de Pierre Leroux et qui, comme ce dernier, fut saint-
) -simonien durant un temps sans abandonner ses convictions répu-
) blicaines, cf. H.-R. d'Allemagne Les Saint-Simoniens, Maitron
) Dictionnaire. En 1834 Reynaud fut choisi par les accusés

d'Avril comme l'un de leurs défenseurs; de 1835 à 1841 il est co-éditeur avec Leroux de l'Encyclopédie Nouvelle, dans laquelle il reproduit le présent article sur la nécessité de la représentation des prolétaires au parlement, c'est-à-dire sur la nécessité, entre autres mesures, du suffrage universel. On comparera à la position de Jean Reynaud en 1832, à laquelle il resta fidèle dans son engagement politique ultérieur, le jugement de cet autre saint-simonien, disciple de Prosper Enfantin, que fut Michel Chevalier, sur le rôle nécessairement subalterne des "classes ouvrières, y compris les paysans" (cf. ci-dessus p. 62-63).

La loi électorale censitaire de la Monarchie de Juillet fournit d'ailleurs une illustration - involontaire sans doute mais probante - des propos de Reynaud: en 1831, pour une population de 32 500 000 personnes en France, on comptait 166 500 électeurs, soit 1/200e environ; en 1846 il y avait 238 000 électeurs pour 35 400 000 habitants, soit 1/150e (cf. La Réforme du 29 août 1845, p. 4/i qui donne l'évolution du corps électoral depuis 1831, le dernier chiffre en date étant celui valable pour les élections législatives de 1846; les chiffres de population, arrondis, sont empruntés à Ch. H. Pouthas La population française pendant la première moitié du XIXe siècle Paris 1956). Le cens, dont les partisans libéraux de la réforme électorale demandaient toujours l'abaissement, n'avait pas été modifié depuis 1831, ce qui souligne le développement de la bourgeoisie. C'est d'ailleurs encore le thème de la

) réforme électorale qui servit de détonateur involontaire à la Révolution de Février. Dès juillet 1847 par exemple Proudhon écrivait à Antoine et Victor Gauthier à Lyon à propos de la campagne des banquets de l'opposition dynastique de Thiers et Barrot - rapidement relayée par les républicains: "Voilà des imbéciles qui ne veulent rien autre chose que la Charte, et en première ligne la dynastie; et qui viennent dans un meeting radical, chauffer la passion révolutionnaire. [...] Je connais bon nombre de républicains sincères [?], qui, comme moi, maudissent ces stupides agitateurs, qui n'ont en vue que la chute d'un ministère, et qui en réalité précipitent une nouvelle révolution" (lettre du 15 juillet 1847, inédite, cf. sous cette date Andréas/Grandjanc/Pelger Karl Marx und Pierre-Joseph Proudhon).

[...]

Je dis que le peuple se compose de deux classes distinctes de conditions et distinctes d'intérêt: les prolétaires et les bourgeois.

Je nomme prolétaires les hommes qui produisent toute la richesse de la nation, qui ne possèdent que le salaire journalier de leur travail et dont le travail dépend de causes laissées en dehors d'eux, qui ne retirent chaque jour du fruit de leur peine qu'une faible portion incessamment réduite par la concurrence, qui ne reposent leur lendemain que sur une espérance chancelante comme le mouvement incertain et déréglé de l'industrie, et qui n'entrevoient de salut pour leur [REDACTED] vieillesse que dans une place à l'hôpital ou dans une mort anticipée. Je nomme prolétaires les ouvriers des villes et les paysans des [REDACTED] campagnes, soixante mille hommes qui font de la soie à Lyon ¹⁰⁶, quarante mille du coton à Rouen, vingt mille du ruban à [REDACTED] Saint-Étienne, et tant d'autres pour le dénombrement desquels on peut ouvrir les statistiques; l'immense population des villages, qui labourent nos champs et cultive nos vignes, sans posséder ni la moisson ni la vendange; vingt-deux millions d'hommes enfin, incultes, délaissés, misérables, réduits à soutenir leur vie avec six sous par jour. Voilà ce que je nomme prolétaires.

Je nomme bourgeois les hommes à la destinée desquels la destinée des prolétaires est [REDACTED] soumise et enchaînée, les

hommes qui possèdent des capitaux et vivent du revenu annuel qu'ils leur rendent, qui tiennent l'industrie à leurs gages et qui l'élèvent et l'abaissent au gré de leur consommation, qui jouissent pleinement du présent, et n'ont de voeu pour leur sort du lendemain que la continuation de leur sort de la veille et l'éternelle continuation d'une constitution qui leur donne le premier rang et la meilleure part. Je nomme bourgeois les propriétaires depuis les plus riches, seigneurs dans nos villes, jusqu'aux plus petits, aristocrates dans nos villages, les deux mille fabricans de Lyon, les cinq cents fabricans de Saint-Étienne, tous ces tenanciers féodaux de l'industrie; je nomme bourgeois les deux cent mille électeurs inscrits au tableau, et tous ceux qui pourront encore augmenter la liste, si l'opposition libérale arrive à son but et parvient à réduire le cens à un niveau plus bas. Voilà ce que je nomme bourgeois.

Dira-t-on que ces deux classes n'existent pas, parce qu'il n'y a pas entre elles une barrière infranchissable ou une muraille d'airain; parce qu'on voit des bourgeois travailleurs et des prolétaires propriétaires? Mais je répondrai qu'entre les nuances les plus tranchées il y a toujours une nuance ~~intermédiaire~~ intermédiaire, et que personne, dans nos colonies, ne s'avise de nier l'existence des blancs et l'existence des noirs, parce que l'on voit entre eux des mulâtres et des métis.¹⁰⁷

[...]

11 DEUX "APHORISMES" DE NAPOLEON LEBON, 1834

Les lithographies originales des deux brochures ou tracts anonymes reproduits ci-après, A ceux qui nous accusent et De la Communauté des Produits se trouvent parmi les documents saisis chez le compositeur d'imprimerie Henri Stévenot le 26 mai 1835; ces pièces, après avoir été immédiatement utilisées dans l'instruction ouverte contre Stévenot, Quignot, etc. (cf. l'introduction au document 13 [REDACTED]), le furent de nouveau par Mérilhou (documents Quignot) et Girod de l'Ain (documents Stévenot) pour la préparation de leurs rapports sur le soulèvement de mai 1839 et sur l'attentat du 15 octobre 1840, ce qui en explique la présence finalement dans les cartons d'un procès politique postérieur devant la Cour des pairs (AN P, CC 772).

Chacun des deux tracts est reproduit sur une demi-feuille de papier pelure pliée en 4, format in-8, le texte manuscrit occupant les trois premières pages seulement sur les quatre ainsi formées. Etant donné les qualités d'abstraction et de théorisation du contenu, l'attribution ne pouvait se faire qu'à l'un ou l'autre des intellectuels néo-babouvistes de l'entourage de Buonarroti: soit à Buonarroti lui-même, soit à Teste, Voyer d'Argenson, Blanqui, Laponneraye ou Lebon. Il existe bien un article assez proche de Blanqui, daté de mars 1834 (cf. Blanqui Textes choisis p. 98-103), mais à caractère historique et d'action politique immédiate qui le différencie nettement de ceux-ci; il en va de même pour Laponneraye dont l'Histoire de la Révolution française ou les Mélanges d'éco-

nomie sociale (cf. note 385), auxquels il travaille, alors depuis sa prison, ne peuvent non plus se comparer à ces deux tracts; les brochures connues de Teste, comme son Projet de constitution, ont un caractère politique et législatif fort différent également des textes en question. Restent Buonarroti lui-même, Voyer d'Argenson et Lebon. C'est aux deux premiers que pensa Cabet lorsqu'il lut les documents appelés Aphorismes qui devaient se révéler être, nous dit-il, de Napoléon Lebon. Mais, si dans ces textes l'exigence morale de justice, l'idée de progrès, celle de nature, etc. sont bien représentées comme dans ceux de Buonarroti et de Voyer d'Argenson, tout à fait neufs par contre sont le dépouillement et la technicité de l'analyse économique, reprise pour une part des saint-simoniens et fondée non plus sur une situation d'économie rurale mais industrielle. Or les caractéristiques techniques et théoriques fournies par Cabet comme le témoignage de Dezamy en 1842 (cf. p. 134-139, en particulier note 372), ainsi que la présence de Lebon à Sainte-Pélagie (à laquelle fait allusion Cabet) bien avant le soulèvement d'avril 1834, permettent, selon toute vraisemblance, d'identifier ces deux pièces comme faisant partie des Aphorismes de Lebon. Cette hypothèse est corroborée dans une large mesure par le résultat d'une perquisition effectuée après les journées de juin 1849 au domicile de Lebon, 56 rue de la Cité: la police saisissait en effet le 2 juillet 1849 deux feuillets intitulés De la Communautés des biens dont la description correspond à celle des pièces reproduites ici (fiche de police de Lebon in A PP, A 421, pièce 132; informa-

tion aimablement communiquée par Mondher Sfar). Il s'agit là sans doute d'un autre des Aphorismes qui, semble-t-il, n'a pas été conservé.

Les deux pièces conservées, dont la parenté non seulement thématique mais encore formelle (cf. notes 108* et 115*) est évidente, ne sont pas de la même main: particularité qui s'explique du fait que la reproduction, qui ne pouvait être effectuée à Sainte-Pélagie même, était faite à l'extérieur par des ouvriers lithographes, après que le texte en ait été communiqué clandestinement. Il est caractéristique d'ailleurs que ce soit chez un ouvrier typographe que les documents furent découverts.

En ce qui concerne la date de publication des Aphorismes, elle ne peut être antérieure à la seconde quinzaine de décembre 1833: Lebon emprisonné le 8 de ce mois, il lui fallait encore le temps de rédiger les premiers articles et d'organiser la filière de transmission. Elle ne peut être postérieure au soulèvement de la mi-avril 1834 - auquel il n'est fait aucune allusion -, la surveillance des prisons ayant été alors naturellement renforcée et la filière de sortie sans doute désorganisée tant du fait de la participation vraisemblable des contacts de Lebon au soulèvement du 15 à Paris que de la répression consécutive.

Avant d'en venir au contenu théorique proprement dit des Aphorismes il n'est pas inutile de présenter l'inconnu qu'est resté jusqu'ici Napoléon Lebon. Autant les renseignements sur le "Comité" Lebon sont apparemment nombreux, encore que très

incomplets et le plus souvent allusifs, pour l'année 1833 (cf. Louis Blanc Histoire p. 765-797, et les ouvrages de Weill, Tchernoff et Perreux qui sont pourvus d'un index), autant ignore-t-on, dans l'historiographie du mouvement républicain, néo-babouviste et ouvrier, à peu près tout de lui avant comme après cette date, pour le retrouver de façon fugitive en 1848. Napoléon-Aimé Lebon (1807- ?), né à Dieppe le 3 février 1807, fils de Charles-Adrien Lebon, juge suppléant au tribunal civil (selon l'acte de naissance, Dieppe, Bibliothèque Municipale), étudiant à Paris avant 1830 puisque décoré de juillet (cf. Tableau synoptique des Accusés d'Avril), est membre de la Société des Droits de l'Homme depuis sa fondation; en avril 1833 il participe avec trente-six autres chefs de sections de la SDH à une rébellion à caractère démocratique et populaire contre le Comité directeur auquel les membres reprochaient de leur être inconnu et de se réserver sur eux une autorité absolue, ce qui provoque une scission partielle de la Société connue sous la forme de l'opposition entre le "Comité Lebon" et le "Comité Raspail"; en août de la même année Lebon entre au Comité directeur encore tenu secret du public, mais non plus des membres, et il est élu en novembre au nouveau Comité directeur, dont la composition est rendue publique. L'opposition entre Lebon et Raspail (qui sort de prison en avril 1833 et y rentre de nouveau en août, ce qui explique son absence des Comités d'août et novembre 1833) ne semble d'ailleurs pas tellement de principe que de tactique (ce que ne font apparaître ni Weill, ni Tchernoff, ni Perreux; cf. la préface de Ligou

in Raspail, p. 3). Le Comité de novembre représente une direction de compromis partiel où, indépendamment de l'inclassable activiste René de Kersausie (cf. Maitron Dictionnaire), l'aile gauche néo-babouviste (Berrier-Fontaine secrétaire, Voyer d'Argenson, Lebon, Vignerte, Delente, Audry de Puyraveau) semble l'emporter sur les jacobins (Cavaignac président, Beaumont) et l'aile droite républicaine bourgeoise (Guinard, Recurt). Lebon, accusé d'Avril, entre } chefs d'inculpation parce que membre du Comité directeur et malgré sa présence en prison lors du soulèvement, s'évade le 12 juillet 1835 avec les principaux responsables parisiens de la SDH: il sera condamné par contumace en janvier 1836 à la déportation à vie.

On sait peu de choses sur l'activité de Lebon de 1835 à 1848. Il est remarquable qu'à partir de son évasion en juillet 1835, Lebon plonge sinon dans la clandestinité, du moins dans l'anonymat; on ignore par exemple jusqu'à son métier: la fiche de police établie le 10 décembre 1833 après sa première arrestation le déclare étudiant en médecine (APP, A 421, pièce 132); le Tableau synoptique le dit étudiant sans autre précision; Weill le fait médecin, sans donner ses sources; d'après les proclamations de 1848 il serait ingénieur (cf. Lucas, p. 242 et Dessal, p. 94: "Napoléon Lebon, ingénieur, membre de la Solidarité républicaine"); Maitron Dictionnaire le dit avocat. Il est vraisemblable qu'après des études de médecine ou de droit il dut chercher une autre formation pour vivre, d'abord à Londres où sa présence est attestée en 1836 (cf. Wouters I, p. 139) et sans doute encore au-delà (cf. Jäger I, p. 110, où il est question pour 1837 d'un groupe de Français partisan de

cluze y fut transféré à son tour (cf. Dessal, p. 203).

Que Cabet déclare n'avoir rien trouvé à extraire des Aphorismes pour son Voyage en Icarie (cf. p. 136) n'est pas pour surprendre étant donné le caractère exclusivement pragmatique et sentimental de cet ouvrage qui contraste avec le dépouillement théorique des feuilles de Lebon. Encore qu'on pourrait rapprocher une formule juridique comme celle-ci: "Tous les biens meubles des associés, avec tous les produits de la terre et de l'industrie, ne forment qu'un seul CAPITAL social" (Cabet Voyage, 1840, I, p. 57) des considérations de Lebon; mais cela est si rare chez Cabet que son affirmation demeure.

Avec les Aphorismes, pour la première fois sans doute dans la pensée révolutionnaire, le domaine économique est abordé en termes d'analyse économique et non pas seulement et avant tout en termes moraux et politiques. L'exigence de "solution rigoureuse" dans l'analyse du "mécanisme de l'action sociale sur les matériaux élaborés par elle" (cf. document 11 B, note 117*), les diverses amorces d'analyse concernant la propriété, "instrument de votre exploitation" (note 112*), les conditions préalables à l'égalité sociale (note 114*), la constitution de "valeurs surajoutées par la communauté des efforts" (note 118*), l'éducation considérée comme un "capital social" (note 122*), "l'égalité de salaire" (note 123*) pré-supposent comme condition de l'action politique révolutionnaire à laquelle souscrit Lebon une approche scientifique des problèmes économiques et sociaux. "Solution rigoureuse", autre-

ment dit analyse rationnelle et synthèse, ou approche scientifique des problèmes économiques et sociaux: voilà qui situe ce texte du socialiste néo-babouviste Lebon dans la lignée de la "science sociale" formulée au début du siècle par Fourier, puis par Owen et les saint-simoniens - de la "science révolutionnaire" dira Marx - comme une nécessité pour qui veut entreprendre de changer la société (sur ce point cf. *Ch. VII*).

Jalons de cette histoire non seulement écrite mais aussi orale de la formation de la pensée socialiste et communiste, les Aphorismes retrouvés de Lebon sont reproduits ici in-extenso; une édition facsimilé en est prévue par Léon Centner dans la seconde série des Révolutions du XIXe siècle 1834-1847.

11 A LA PROPRIETE INSTRUMENT DE VOTRE EXPLOITATION

[Napoléon LEBON] A ceux qui nous accusent, ou seulement nous plaignent de vouloir l'impossible tract lithographié [Paris 1834] 3 p., in AN P, CC 772.

Nous avons dit ¹⁰⁸, et nous soutenons ici, qu'il est dans la nature de l'homme et dans le progrès des sociétés - qu'aux droits individuels succède le devoir, - à l'antagonisme la communauté.

Et par communauté nous entendons un état de parfaite association entre les hommes; - la participation de tous à tout: - au pouvoir ou gouvernement de la république, par l'association des volontés dans la volonté générale; - au travail; car le travail étant une fonction sociale, tous peuvent l'imposer à chacun selon son aptitude; - au bien-être; parce que la société qui ne pourrait vouloir se maltraiter dans un de ses membres pourvoierait également à la satisfaction des besoins physiques, intellectuels et moraux de tous ¹⁰⁹.

Ces principes qui triompheront parce qu'ils sont vrais et qu'on s'y dévoue, ont étonné d'abord et nous prévîmes, au premier accueil qu'on leur faisait, que bien des choses nous seraient en obstacle: la mauvaise volonté des uns; le mauvais jugement des autres ¹¹⁰. - Mais préparés que nous étions pour une oeuvre longue et pénible, notre confiance n'en fut point ébranlée. Le sentiment de nos devoirs nous soutenait d'ailleurs, quel que dût être le résultat de nos efforts.-

Sans doute les jouisseurs égoïstes devaient vouloir ne pas comprendre ce que nous leur disions: - que les tems appro-

chaient où ce ne seraient plus de vains mots et sans application que ceux d'Egalité et de Fraternité ! - Nous nous en rapportons à la nécessité, du soin de les réduire.

Mais des hommes de coeur, nos camarades de périls et d'infortune, ont aussi méconnu notre voix: émus à la seule vue des misères actuelles, dont les vraies causes leur échappent, ainsi que le remède efficace; assujettis encore aux préjugés d'une morale exécrationnelle qui toute entière se résume dans ces mots **R e s p e c t d e s d r o i t s a c q u i s** ! Lorsque ces prétendus droits du fort sont la ruine et la mort du faible, nous les voyons se débattre dans la contradiction perpétuelle de leur sentiment et de leur raisonnement¹¹¹. - Pousés parce qu'ils sentent bien; - retenus parce qu'ils raisonnent mal; voulant et tour à tour ne voulant pas.

De là, leurs objections à des doctrines qui seules les auraient mis d'accord avec eux-mêmes: objections que nous allons résoudre, enhardis par cela même qu'elles ont été faites; car il suffit qu'on nous ait écoutés, pour que nous nous assurions de convaincre; et ceux-là seront bientôt à nous, qui déjà, par tant d'endroits, sont nôtres.

Hommes sincères et dévoués qui chaque jour jetez aux chances des révolutions votre état, votre liberté, votre vie même, dites-nous donc ce que vous attendez de si grands sacrifices? - pour vous, rien, nous le savons: le dévouement n'espère point après la récompense. - Mais enfin, le dévouement le plus pur a sa raison, qu'il faut rendre évidente en vue des conséquences qu'on poursuit: dites-nous donc, à quoi vous êtes-vous dévoués?

"Au peuple, répondez-vous; à sa liberté; à l'égalité!"

Et nous vous jurons, nous, que vous repoussez les seuls moyens de faire triompher à jamais la liberté, l'égalité, la souveraineté du peuple.

En effet vous nous objectez d'abord et principalement, que nos projets de communauté sont inadmissibles, en ce qu'ils emportent l'abolition de la propriété individuelle. (Ajoutez-y l'abolition de tous les droits particuliers.)

La propriété, dites-vous, est un droit qu'on s'acquiert par le travail. Tout homme a le droit de vivre, et de vivre du fruit de son travail.

Admettons que tout homme doive vivre, et en chercher les moyens dans le travail.

Mais où donc voyez-vous que la propriété soit toujours le fruit du travail?

Et si tout homme doit travailler pour vivre, comment avez-vous compris que tant de capitalistes, entrepreneurs d'industrie, pussent vivre du travail des autres?

La propriété! qu'est-ce autre chose en leurs mains que l'instrument de ¹¹² votre exploitation?

Vous leur appartenez à titre d'esclaves ... d'ouvriers: qu'importe! car ces hommes sont maîtres de votre vie, de votre mort.

Qu'importe-t-il, encore une fois, qu'ils soient maîtres de vos personnes, ou seulement des choses auxquelles tient votre existence?

Et que devient votre droit de travailler pour acquérir, pour vivre, lorsque vous ne travaillez que sous leur bon

vous maintiendrait sous le joug des privilèges de la fortune: c'est dans les profondeurs de l'ordre social que la révolution doit asseoir aujourd'hui ses fondemens.

Ne nous opposez plus le danger d'aller trop loin dans la prédication de nos doctrines; car ce qui est vrai ne saurait être trop vrai, - et la lumière ne doit point être cachée sous le boisseau.

Quant aux clameurs dont vous redoutez la violence, et que pousseront les hommes du siècle pour couvrir notre voix, elles nous seront comme un avertissement de parler plus ferme et plus haut, afin que tous les hommes de bien nous entendent et nous jugent.

Et si gagnés à nos croyances, vous n'êtes point encore animés pour leur propagation du même zèle que nous, - du moins, ô nos concitoyens, nos frères, ne dites plus: Cela est bien mais impossible; Car il n'est donné à personne de désespérer de la vertu et du salut à venir de l'humanité.

11 B LE CAPITAL SOCIAL: NATURE, INDUSTRIE, INTELLIGENCE

[Napoléon LEBON] De la Communauté des Produits traité lithographié [Paris 1834] 3 p., in AN P, CC 772.

Nous avons dit ¹¹⁵ que le dernier terme de l'association était la participation de tous à tout ¹¹⁶. La communauté est, pour nous le seul moyen possible de réaliser l'expression sociale Égalité.

La communauté n'existe pas si chaque membre du corps social tend à se créer une existence individuelle, indépendante de l'action générale; en d'autres termes, si le travailleur s'arroge, comme un droit, la jouissance exclusive du produit de son travail. Ces prémisses nous fourniront quelques développemens.

Le mécanisme de l'action sociale, sur les matériaux élaborés par elle, doit appeler toute notre attention et nous conduire à une solution rigoureuse ¹¹⁷. Nous le présenterons dégagé de considérations accessoires, formulé dans sa plus simple expression. Afin d'éviter la confusion inséparable d'une appréciation compliquée de détails, persuadés qu'une portion de la richesse commune n'a paru devoir échapper au principe général que parce qu'on a regardé comme distinct de la propriété ce qui n'est qu'une nuance, un aspect particulier, différent par sa forme, semblable par sa nature intime.

De quelque manière que l'on considère la production, on arrivera toujours en dernière analyse à cette solution: Le Sol est la matière première soumise à l'exploitation de l'homme qui l'habite; il est la source de toutes les richesses, de toutes les jouissances; ses productions sont employées par

l'industrie, modifiées selon les besoins de la société, transformées successivement par la main de l'artisan qui leur crée des valeurs nouvelles; et c'est ainsi que se forme le fonds matériel incessamment reproduit à mesure qu'il se consomme. Toujours on retrouve à la dernière série de ces transformations une valeur primitive, dont la société toute entière a seule le droit de disposer, et des valeurs surajoutées par la communauté des efforts 118 .

D'après ce mécanisme on reconnaît que le capital social est composé, dans son origine, de deux parties bien distinctes, la matière brute d'une part, de l'autre l'industrie qui la met en oeuvre. Or, s'il est vrai de dire que la matière brute, la terre, ne peut devenir la propriété de quelques individus, il n'est pas moins avéré que l'industrie, ou la somme des forces et des connaissances nécessaires pour transformer la matière première en valeurs distinctes à la consommation, appartient également à tous. Lors donc que la société applique son industrie à la terre, pour la faire fructifier, à ses produits, pour les modifier utilement, elle seule a droit aux nouvelles richesses qu'elle a créées. Le droit serait nié, si chacun de ses membres réclamait une portion plus ou moins grande de la fortune publique, comme une propriété dont l'emploi serait laissé à sa direction 119 .

Ainsi, pour spécifier notre idée, nous disons que l'homme ne possède rien en propre, rien qui ne lui ait été communiqué 120 . Il naît, membre inutile d'une association puissante, et, de suite, il est appelé au partage de la richesse commune, aux bienfaits d'une éducation en rapport avec sa nature; ses aptitudes lui sont révélées avec les connaissances capables de les développer; il s'élève par les soins dont il est entouré,

← par les notions qui lui sont transmises, au rang d'homme et de citoyen; il n'était rien sans la société, il devient par elle, un fonctionnaire utile ¹²¹; il tient d'elle sa puissance d'agir, il en reçoit les matériaux du travail, il lui doit le résultat de ses efforts. Cette loi ne souffre aucune exception, et les travaux intellectuels lui sont pleinement subordonnés. La somme des idées est aussi un capital social sur lequel s'exerce l'intelligence développée par l'éducation ¹²².

Nous venons de reconnaître que la richesse, sous toutes ses formes, qu'elle consiste en terrains exploitables, ou bien en produits livrés à la consommation, ne saurait devenir la propriété de quelques uns au préjudice de tous. Nous avons repoussé la possession individuelle, parce qu'elle est contraire à la justice, aux droits de la société.

Maintenant ce qui est vrai en principe devient une nécessité dans l'application. Le Salaire, proportionné à la somme ou à l'utilité du travail, serait une source inépuisable de privilèges et d'inégalités: il établirait la distinction des riches et des pauvres, consacrerait la possession de biens dont l'accumulation ne pourrait être empêchée. Celui qui serait devenu maître d'un capital plus ou moins considérable l'emploierait comme un moyen d'influence ou de corruption; les mauvaises passions se reproduiraient indubitablement, elles fructifieraient par les transactions entre particuliers, par les spéculations privées, et bientôt reparaitraient d'autres classes de privilégiés, unis par un intérêt égoïste, associés dans un but d'oppression contre de nouvelles aggregations de malheureux.

Oui, si chacun reste maître de disposer à son gré du fruit de son travail, ce résultat est inévitable, l'humanité tourne

dans un cercle vicieux et les efforts de la démocratie, déjà tant de fois repoussés, se brisent de nouveau contre le rempart éternel des aristocrates: la propriété.

Il est à remarquer encore que ceux qui demandent la jouissance particulière et exclusive du salaire doivent, pour être conséquent[s], le vouloir en rapport avec la capacité et les oeuvres de chacun; car, le droit du producteur au fruit de son travail une fois reconnu, il serait arbitraire de lui imposer des bornes. L'égalité de salaire serait d'ailleurs impraticable; elle apporterait aux uns, la satisfaction surabondante de leurs désirs, aux autres, la pénurie et la souffrance, puisque les besoins ne sont pas les mêmes chez tous les hommes ¹²³.

La Communauté, au contraire, assure à chacun la satisfaction de ses appétits physiques et intellectuels. C'est en ce sens qu'elle réalise l'égalité; par elle, la société assure l'existence de ses membres, elle les met dans des conditions plus favorables à l'accomplissement de la loi humanitaire ¹²⁴; sans elle, le privilège et ses conséquences effrayantes ne cesseront de nous affliger et rendront à jamais impossible le développement et le perfectionnement du fait d'association. La communauté est donc la seule forme sociale capable de féconder l'avenir.

12 LA SOCIÉTÉ SE DIVISE EN DEUX GRANDES CATEGORIES, SAURIAC,
AVRIL 1835

L'ÉGALITAIRE, Journal des Mécontents, fondé par les Citoyens X[avi]er SAURIAC et A.-J. BEAUMONT, détenus politiques. Prospectus, Paris 1835, p. 1.

Seul le prospectus de ce journal inconnu jusqu'ici a paru, de l'imprimerie de L.-H. Herhan, l'un des principaux imprimeurs républicains et de la Société des Droits de l'Homme, avec Auguste Mie. Le seul exemplaire retrouvé fait partie des documents saisis chez le typographe Henri Stévenot (AN P, CC 772, cf. l'introduction au document 11). Il est vraisemblable d'ailleurs que la perquisition au domicile de ce dernier, le 26 mai 1835, est directement liée à cette publication, datée de Sainte-Pélagie les 13 et 14 avril. Je n'en reproduis ici que l'introduction (une réédition facsimilé en est prévue dans la série Révolutions du XIXe siècle 1834-1847) qui fait la preuve que la théorie de la division de la société en deux classes antagonistes s'était largement popularisée depuis que Saint-Simon l'avait exposée pour la première fois, une quinzaine d'années auparavant. Le titre prévu pour le journal date pour sa part le premier emploi reçu du terme égalitaire (cf. p. 139-143).

En ce qui concerne les fondateurs de cette publication éphémère, ils sont encore assez mal connus. Jean-Baptiste-François-Xavier Sauriac (1804 - ?), né à Montgiscard (Garonne), professeur destitué, puis homme de lettres, membre de la Société des Droits de l'Homme, est l'auteur de La Réforme sociale, ou Catéchisme du prolétaire, Paris 1834; il fut arrêté

le 25 mai 1834 et condamné en janvier 1836 à cinq ans de prison et cinq ans de surveillance policière (cf. Tableau synoptique des Accusés d'Avril); il fut à nouveau condamné en 1851 pour une publication républicaine et vivait encore au début de la IIIe République, faisant toujours de la propagande socialiste (cf. Maitron Dictionnaire). Ni son nom ni son journal ne sont connus des ouvrages de Tchernoff, Perreux, Garrone.

Sur Arthur James Beaumont (1797 - ?) et ses deux frères Augustus Hardin (1798-1838) et Edmund Hardin, de nationalité britannique mais nés à New York et se considérant comme citoyens américains, élevés à la Jamaïque après la mort de leurs parents (1803) dans une branche de la famille maternelle (les Hardin, grands planteurs esclavagistes) on se reportera à l'article de William H. Maehl consacré au second, Augustus.

Arthur James (dit Arthur-Jacques en France), médecin qui vint en Europe au début de 1830 rejoindre son frère Augustus qui représentait des intérêts jamaïcains à Londres, se rendit à Paris aussitôt après les journées de juillet et fit partie de la Légion belge de Becker sous les ordres du général Mellinet qui se battit en septembre à Bruxelles où il fut grièvement blessé (cf. l'adresse de la Working Men's Association, in Lehning The International Association p. 241). Condamné en 1832 pour son activité à la Société des Droits de l'Homme à Paris, élu au Comité de cette dernière en novembre 1833 (cf. l'introduction au document 11), arrêté en avril 1834, relâché, inculpé de nouveau en 1835 (sans doute en relation avec l'instruction contre les Phalanges démocratiques, cf. p. 140-141),

il fut condamné en janvier 1836 à la déportation à vie; il fut grâcié en juin 1837, en particulier grâce à la campagne de presse organisée par son frère Augustus depuis Londres et à

ouvriers belges (cf. Maehl, p. 246); après avoir rejoint au printemps 1836 pour quelques mois la Légion anglaise qui se battait en Espagne, il mourut en janvier 1838 au moment où il s'apprêtait à s'embarquer pour rejoindre les insurgés canadiens (on notera qu'une pareille entreprise était débattue à même date au sein de la Ligue des Justes à Paris, cf. AN P, CC 739, scellé n^o 2, pièce 69). Comme l'écrit Maehl, p. 237 à propos d'Augustus: "By the time of his death he had participated in the reform movements of four countries - Jamaica, England, France, and Belgium - possibly had fought in a fifth, Spain, and at last was preparing to embark to join a rebellion in a sixth, Canada." A l'aube de l'internationalisme démocratique des années quarante, les deux aînés des frères Beaumont méritent mieux que la simple annexion de Arthur-"Jacques" au mouvement républicain français des débuts de la Monarchie de

) Juillet, qui lui a toujours été réservée jusqu'ici (cf. Tableau
) synoptique, Maitron Dictionnaire): ils font le lien en effet
) entre le cosmopolitisme du 18e siècle et l'internationalisme.

La population de la société française se divise en deux grandes catégories.

Dans la première sont groupés tous les hommes qui, par droit de succession, par monopole industriel, ou par fonctions gouvernementales, possèdent de quoi fournir leur carrière avec superflu, avec aisance, ou avec économie. Ces privilégiés, entièrement dominés par l'égoïsme, sont essentiellement ennemis de toute marche de l'humanité, soit rétrograde, soit progressive. [...] Ces hommes, qu'on appelle vulgairement aristocrates, et qui comptent dans leurs rangs fortunés les grands propriétaires et tous les gens de finances, les hauts fonctionnaires publics, militaires ou civils, les négociants, les bourgeois ou petits propriétaires et les exploiters de tous les étages, nous les désignerons sous le nom collectif de Contens.

Dans la seconde catégorie sont entassés tous les hommes qui ne possèdent rien par droit de succession, et qui placés par leur ignorance ou leur pauvreté native dans l'impossibilité de pourvoir à leur existence, au moyen d'un trafic industriel, ou d'un emploi gouvernemental, n'ont pour toute ressource que la vente de leurs forces physiques ou de leurs facultés intellectuelles, c'est-à-dire la résignation au monopole d'autrui, sans pouvoir toutefois réussir à se procurer suffisamment de quoi vivre. Ces malheureux, tout-à-fait opposés d'intérêt avec les précédents, ne soupirent qu'après une amélioration, un

13 UNE SECTE DE COMMUNISTES OU RADICAUX, POINSOT, 1835

V. POINSOT, substitut, Réquisitoire du 24 juillet 1835, in AN P, CC 772, dossier Stévenot.

Sur l'auteur du présent document, V. Poinso, substitut du procureur du roi auprès du Parquet du département de la Seine en 1835, on ne sait rien. Il apparaît seulement, grâce aux deux réquisitoires des 22 juin et 24 juillet 1835, conservés dans le dossier CC 772 de l'attentat du 15 octobre 1840 jugé devant la Cour des pairs, que Poinso fut chargé à la fin mai 1835 de l'instruction ouverte contre Henri Stévenot et ses co-inculpés (cf. p. 143-144 et l'introduction au document 11).

Des deux réquisitoires en question il est possible de tirer quelques enseignements sur certaines sections des sociétés secrètes des Familles et des Saisons et sur quelques-uns de leurs membres. Poinso utilisa en effet aux fins de l'instruction qu'il menait les résultats de procédures ou d'instructions antérieures, de la même année 1835. Apparaissent ainsi trois et peut-être quatre groupes distincts: 1) Quignot, Desquesne et le lithographe Piaget qui constituèrent à partir de mai 1834 une filière de sortie et de reproduction de documents néo-babouvistes et blanquistes de Sainte-Pélagie. Dans la mesure où Poinso ne put lier cette instruction à celle ouverte contre Stévenot qui détenait des Aphorismes de Lebon, et cela malgré une expertise d'écritures, il semble exclu Piaget, condamné à une forte amende pour d'autres pièces sans doute, en ait effectué la lithographie (cf. document 11 et l'introduc-

tion à ce document); 2) Pinson, Ronsée et d'autres, non nommés; 3) Stévenot, Beaufour, Duval, Daubromeny, Clément Lévy, Seguin et Aubry, qui furent arrêtés chez Stévenot et devaient former une section des Familles, auxquels il faut ajouter un correspondant de Stévenot, F. Maillard, chef de la 1ère section des Droits de l'Homme, 1 rue de l'Hôpital, et "la f[emm]e Hédert" sur laquelle le réquisitoire ne fournit aucune information; 4) Moriencourt, Grollier et d'autres non nommés, ainsi que Beaufour arrêté avec le groupe précédent. Les membres des deux premiers groupes étaient "accusés de complot et d'association illicite" (Réquisitoire du 22 juin; l'accusation de complot se fondait sur le document Quignot du 9 août 1834, brièvement cité ci-dessous par Poinso; cf. également p. 155); les membres du troisième groupe, ainsi sans doute que ceux du quatrième, étaient seulement accusés d'association illicite. Le substitut poussa l'instruction aussi loin qu'il le put, essayant de lier l'affaire Stévenot aux deux premières en particulier, "attendu la connexité des délits d'association illicite" et "attendu que la procédure instruite contre Stévenot et autres, si elle était isolée des autres procédures, ne fournirait pas la preuve que l'association dont les dits Stévenot et consorts sont inculpés d'être membres est composée de plus de 20 personnes" (Réquisitoire du 22 juin). Cependant ses efforts furent vains et, comme il le constate à la fin de son réquisitoire du 24 juillet reproduit ci-dessous, ne pouvant fournir aucune preuve juridique assurée, il conclut, contre sa conviction morale, au non-lieu. Attitude d'un magistrat consciencieux et fidèle

au pouvoir à n'en pas douter, mais honnête, qui contraste avec celle de ténors comme Mérilhou, Franck-Carré, Girod de l'Ain, Zangiacomi ou Bastard de l'Etang, chargés de fabriquer les grands procès politiques et de presse de la Monarchie de Juillet, qui ne reculent pas devant les amalgames de lieux, de dates ou de personnes pour étayer leur thèse.

La vanité des efforts du substitut Poinsoy appelle également une autre conclusion: c'est l'efficacité du cloisonnement charbonnique au sein des Familles et des Saisons puis des Travailleurs Egalitaires. Car, autant qu'on en puisse juger, ces hommes firent partie de la Société des Droits de l'Homme, de ses annexes et de celles qui en sont issues, même si les deux tiers d'entre eux restent quasi inconnus pour nous. Sur les 16 noms relevés dans ces deux réquisitoires, le Dictionnaire de Maitron ignore: Daubromeny, Dequesne, Grollier, Mme Hédert, Clément Lévy, F. Maillard, Morien court, Piaget, Pinson et Roncée; et on ne peut être certain que E. Seguin, montagnard de 1848 et collaborateur de Sobrier, soit identique avec celui du groupe Stévenot. Les cinq restants font l'objet d'un article dans Maitron, sans relation avec les présents documents. Le tailleur Louis-Pierre Quignot, arrêté pour complot anti-bonapartiste en 1853, passait alors pour "un anarchiste bien connu" ayant déjà encouru une condamnation politique: or lorsqu'il fut arrêté en mai 1839 et condamné à 15 ans de forteresse pour avoir signé l'appel aux armes de Blanqui, Barbès, Martin-Bernard, etc. (cf. Blanqui Textes p. 107) et combattu sur les barricades il avait déjà été poursuivi quatre fois pour complot ou association illicite, dont une fois en 1835 par conséquent.

Quant aux quatre autres, le champ de leur activité connue

et occulte s'étend de Paris au Havre par Rouen. D'après diverses correspondances de mars 1833 à mars 1834 il apparaît d'abord que le compositeur d'imprimerie Stévenot, qualifié de membre des sections havraises d'une Association patriotique en janvier 1834, est identique à Henri Stévenot, le typographe parisien: il séjourna alors environ un an au Havre, avec des interruptions et divers déplacements à Rouen, Alençon, Paris, etc. Cf. les lettres du 10 mars 1833, d'Edouard Grandmaison à Rouen à Stévenot au Havre; du 18 juin [1833], du typographe H. Pinard à Paris à Stévenot au Havre; de la mi-janvier 1834 de Dubosc à Paris et du 2 février 1834 de F. Maillard à Paris à Stévenot à Paris, le convoquant à deux séances de la SDH; du 3 mars [1834] de H. Pinard à Rouen à Stévenot au Havre; du 23 mars 1834, d'un inconnu (la signature a été rendue illisible) à Alençon à Stévenot à Paris (in AN P. CC 772; les millésimes manquants se déduisent soit du cachet de la poste soit du contenu de la lettre). Stévenot, qui a son domicile à Paris, passage Beaufort, rue Quincampoix, peut être considéré comme un émissaire ou agent de liaison de la SDH dans l'ouest; en mai 1835, peu avant son arrestation, il collectait en compagnie de Martin Bernard, "compositeur représentant la Typographie de Paris, membre du Conseil de défense des Accusés d'Avril", de l'argent "à l'occasion de l'arrivée dans nos murs des braves Lyonnais" (texte de l'appel de la main de Stévenot), transférés à Paris pour l'ouverture du procès. Stévenot, arrêté le 26 mai et relâché fin juillet, est de nouveau arrêté en mars 1836, toujours pour association illicite et en outre pour com-

plot cette fois; il prend part au coup de main de mai 1839 sur la même barricade que Blanqui et Quignot, où il est blessé, et disparaît jusque dans les années quarante où on le retrouve comme collaborateur occasionnel de L'Atelier et surtout comme rédacteur à La Fraternité de 1845, Organe du communisme, dans laquelle il s'oppose vivement au communisme icarien de Cabet. Après sa participation aux événements de 1848, il est encore arrêté dans la nuit du 1er au 2 décembre 1851 parmi ceux qu'on redoutait comme "chefs de barricades" (Ténot Paris, p. 125) et exilé. On perd sa trace à cette date.

C. Beaufour et André Duval sont de Rouen, mais comme il ressort des présents documents et de ceux utilisés par Maitron ils ont également eu une activité politique parisienne. Duval, né en 1806 à Rouen, était employé au Populaire de Cabet en 1833-1834: arrêté le 2 mai 1834 pour sa participation à l'insurrection d'avril, il était libéré le 28 janvier 1835 et arrêté de nouveau en juillet 1836 pour complot; entre temps il avait donc été inculpé de mai à juillet 1835 avec Stévenot. Beaufour, auteur de pamphlets lithographiés à Paris en 1834-1835 pour la défense des Accusés d'Avril, arrêté lui aussi avec Stévenot, est en 1840 l'auteur d'une adresse lithographiée des Communistes de Rouen à leurs frères de Paris pour saluer la tenue du Premier Banquet Communiste de Belleville le 1er juillet (cf. document 17); on le retrouve en 1848 candidat communiste aux élections à la Constituante (selon Le Populaire du 19 avril il serait alors communiste icarien, ce qui, étant donné les tendances annexionnistes de Cabet quand il s'agit

) de communisme, resterait à vérifier. Aubry, enfin, s'il ne peut
) être le lithographe Emile Aubry (1829-1900) membre fondateur,
) correspondant et représentant de la section de l'Internationale
) à Rouen, pourrait lui être apparenté étant donné la tonalité
) rouennaise de la section néo-babouviste de Stévenot.

R É Q U I S I T O I R E .

Le PROCUREUR DU ROI près le Tribunal de première Instance
du département de la Seine, séant à Paris,

Vu la¹²⁶ procédure instruite contre les nommés
Stévenot, Beaufour, Duval, Daubromeny, Levy, Seguin, et
Aubry,

ensemble les procédures contre Pinson et autres, contre
Quignot et autres, &c. &c.

expose qu'il en résulte les faits suivans:

l'insurrection du mois d'avril 1834 avait dissout de
fait la Société des droits de l'homme, et ses membres les plus
influens et les plus actifs se trouvaient en partie réunis
dans la Prison de Ste-Pélagie. Là, sous l'accusation de complot
et d'attentat contre la sûreté intérieure de l'État, ils
méditaient de nouveaux complots et de nouveaux attentats.

La procédure suivie contre le no[mme]é Quignot révèle la
formation d'une Secte de Communistes ou radicaux qui se pro-
posent, par les voies de la propagande et de l'insurrection
armée, l'établissement de l'Égalité Sociale la plus absolue,
sur les ruines de toutes les propriétés, sans distinction
d'origine ou d'objet. Les chefs et prédicans de cette secte
étaient à Ste-Pélagie. De cette prison, ils correspondaient
au dehors avec un nommé Dequesne que l'instruction a
vainement recherché. Les lettres passaient dans les mains du
nommé Quignot qui les faisait lithographier par le S[ieur]r
Piaget. Ce dernier a été condamné à 4 mille francs d'amende

Ces protestations, jetées avec profusion dans les ateliers, [redacted] promenées dans les cabarets, colportées dans la Banlieue de Paris, comme l'ont appris les informations contre les nommés Moriencourt, Grollier et autres, ont pour auteur l'inculpé Beaufour.

Cet inculpé a été arrêté le 26 mai d[erni]er au domicile du nommé Stévenot où se trouvaient réunis les autres inculpés Duval, Levy, Seguin et Aubry.

Il résulte de l'instruction et des pièces saisies entre leurs mains ou à leur domicile que ces six individus appartiennent à la secte des communistes ou radicaux¹²⁷. Les interrogatoires, dans ce qu'ils expriment et dans ce qu'ils cachent, montrent clairement que l'objet de la réunion était de s'entretenir des principes de la société.

Mais l'information ne fournit pas quant à présent la preuve juridique d'une organisation qui lui rende applicables les pénalités des lois que nous avons citées.

En conséquence, requiert qu'il soit déclaré n'y avoir lieu à suivre contre les inculpés et qu'il soit ordonné qu'ils seront mis en liberté s'ils ne sont détenus pour autre cause; et attendu que les pièces saisies sont de nature à servir de pièces à conviction du délit d'association, requiert le maintien des saisies.

- Au Parquet, le 24 juillet 1835.

V. Poinot Subst[itut].